

OPERATIONAL PROGRAMME UNDER THE 'INVESTMENT FOR GROWTH AND JOBS' GOAL

CCI	2014FR16M2OP002
Title	Programme Opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020
Version	1.0
First year	2014
Last year	2020
Eligible from	
Eligible until	
EC decision number	
EC decision date	
MS amending decision number	
MS amending decision date	
MS amending decision entry into force date	
NUTS regions covered by the operational programme	FR26 - Bourgogne

1. STRATEGY FOR THE OPERATIONAL PROGRAMME'S CONTRIBUTION TO THE UNION STRATEGY FOR SMART, SUSTAINABLE AND INCLUSIVE GROWTH AND THE ACHIEVEMENT OF ECONOMIC, SOCIAL AND TERRITORIAL COHESION

1.1 Strategy for the operational programme's contribution to the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and to the achievement of economic, social and territorial cohesion

1.1.1 Description of the programme's strategy for contributing to the delivery of the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and for achieving economic, social and territorial cohesion.

La Bourgogne est une vaste région positionnée de manière relativement centrale dans le territoire de l'Union Européenne, en léger retrait de l'axe qui en constitue la dorsale économique. A l'échelle française, elle se situe entre les agglomérations parisiennes et lyonnaises, l'axe Paris-Lyon structurant depuis longtemps le territoire bourguignon.

Dotée d'une forte identité, la Bourgogne est connue dans le monde entier pour sa gastronomie, ses vins et la richesse de son patrimoine historique et naturel.

[Carte – annexe du PO]

Avec ses 31 600 km², la Bourgogne couvre 6% du territoire métropolitain et se place au 6ème rang des régions françaises par sa superficie. Peuplée d'1,6 million d'habitants au 1er janvier 2010 soit 2,6% de la population française (16ème rang des régions françaises en terme de population) et avec une seule ville de plus de 100 000 habitants, la Bourgogne est une région faiblement peuplée puisque la densité de population est seulement de 52 habitants au km² bien en dessous de la densité démographique des régions voisines à savoir la région Rhône-Alpes (141 habitants au km²) et la Franche-Comté (72 habitants au km²).

Le cadre stratégique communautaire fixe les principes d'intervention des fonds européens. Le Programme opérationnel (PO) Bourgogne définit la stratégie de mobilisation du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 afin de répondre aux enjeux et défis régionaux identifiés d'une part dans le diagnostic territorial stratégique élaboré en octobre 2012 et d'autre part dans le cadre de la démarche de concertation du partenariat régional.

Le PO interviendra en cohérence et complémentarité avec le Programme opérationnel national FSE, le Programme de développement rural FEADER Bourgogne, et les programmes opérationnels interrégionaux : Massif central, Loire et Rhône-Saône.

La stratégie régionale du Programme opérationnel devra contribuer aux objectifs de la stratégie UE 2020 qui vise à atteindre à l'horizon 2020 une croissance qualifiée « d'intelligente, durable et inclusive ». Elle agira sur l'investissement dans la R&D, le taux d'emploi, les objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie, l'éducation et la formation. La lutte contre la pauvreté relèvera principalement d'actions du programme.

[Les objectifs de la Bourgogne s'inscrivent dans le cadre des objectifs chiffrés de l'Union Européenne liés à la stratégie Europe 2020 : annexe 2 du PO]

La stratégie du Programme opérationnel FEDER/FSE de Bourgogne orientée vers les objectifs stratégiques UE 2020

Le Programme opérationnel Bourgogne 2014-2020 a pour ambition de répondre aux défis identifiés en privilégiant des actions innovantes pour soutenir une croissance intelligente, durable et promouvoir l'emploi.

Sous le copilotage du Préfet de région et du Président du Conseil Régional, un diagnostic territorial stratégique a été élaboré, de juillet à octobre 2012, grâce à la mobilisation d'un large partenariat. Ce diagnostic a identifié les spécificités et les enjeux bourguignons sous l'angle des politiques européennes mais également nationales (notamment le contrat de projets État-Région). Il a été mené par objectif thématique pour chacun des fonds (FEDER-FSE-FEADER).

Pour la période 2014-2020, le PO FEDER-FSE articulera les réponses aux besoins exposés ci-dessous et contribuera aux objectifs de la stratégie Europe 2020. Pour atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive le Programme opérationnel ciblera son action sur le renforcement de la compétitivité des entreprises et du territoire (Recherche, Innovation, TIC, PME), sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, ainsi que sur la formation et l'emploi avec une attention toute particulière portée aux jeunes.

Le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la région Bourgogne est constitué de 7 axes :

- Axe 1 : « Pour une croissance intelligente » : cet axe concentre ses interventions sur les OT1 et 3 ;
- Axe 2 : « Pour une société numérique » : cet axe prendra appui sur l'OT2 ;
- Axe 3 : « Pour une croissance durable » : cet axe est dédié aux OT4 et 6 ;
- Axe 4 : « Pour un développement urbain durable » : cet axe ciblera les OT3, 4 et 6 ;
- Axe 5 : « Pour la formation tout au long de la vie » : cet axe se concentra sur l'OT10 ;
- Axe 6 : « Assistance technique FEDER »
- Axe 7 : « Assistance technique FSE »

Axe 1 – Pour une croissance intelligente

La croissance de la Bourgogne est tirée par une grande diversité d'activités et spécialement l'industrie

La Bourgogne dispose d'atouts structurels importants qui en font une région stratégique pour contribuer au développement d'une assise industrielle forte et durable en France. Elle doit néanmoins progresser pour améliorer sa productivité et son positionnement dans la chaîne de la valeur ajoutée.

- **La onzième région industrielle**

Avec 15% de son PIB provenant du secteur industriel, la Bourgogne se situe au 11ème rang des régions les plus industrielles de la métropole, entre la Lorraine et Rhône-Alpes. Par rapport à l'objectif européen de spécialisation intelligente, la Bourgogne occupe une position médiane, moins spécialisée que la Bretagne (agroalimentaire), la Franche-Comté ou Midi-Pyrénées mais aussi moins diversifiée que les régions PACA ou Rhône-Alpes. Trois secteurs d'activité y regroupent près de la moitié des salariés de l'industrie : la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de denrées alimentaires, les produits en caoutchouc et matières plastiques.

L'activité de ces trois secteurs est stimulée par la présence de deux grands pôles de compétitivité labellisés qui concentrent des savoirs d'excellence pour la France : le pôle agroalimentaire Vitagora et le Pôle Nucléaire Bourgogne.

Depuis sa création (labellisé en juillet 2005), le pôle de compétitivité Vitagora, axé sur les thématiques du goût, de la nutrition et de la santé, a labellisé 149 projets collaboratifs de R&D représentant des investissements pour un montant de 105 millions d'euros. Le pôle Vitagora a su fédérer les acteurs des territoires de la Bourgogne et de la Franche-Comté autour de ses thématiques : il réunit un ensemble de 640 entreprises bourguignonnes, avec 54 000 emplois dont 900 en recherche et développement, qui pèsent 7,9 milliards d'euros.

Le Pôle Nucléaire Bourgogne (PNB) s'inscrit dans la continuité de l'histoire industrielle de la région Bourgogne, marquée par les métiers de la forge, de la fonderie et de la mécanique lourde, qui ont été à l'origine de la naissance de la filière nucléaire civile dans cette région dans les années 70. Il n'existe pas aujourd'hui dans le monde de rassemblement équivalent d'industries (ingénierie, chaudronnerie nucléaire, forges lourdes, tubes GV[1]) et de compétences dans le domaine nucléaire. Il s'est constitué autour d'acteurs clés de la construction de centrales nucléaires : AREVA, SFARSTEL, VALINOX. Le PNB a su fédérer des établissements de recherche et d'enseignement supérieur : centre du Commissariat aux Etudes Atomiques (CEA) à Valduc, Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers à Cluny, Université de Bourgogne. Il représente près de 9000 emplois en Bourgogne.

A ces pôles, s'ajoutent quatre grappes d'entreprises – ou clusters – constitués sur des secteurs émergents et innovants (agro matériaux, éolien, engins mobiles, véhicule propre): les clusters Magny-Cours, AgroComposite, éolien et Mecateam.

D'autres clusters émergent dans des secteurs d'activité dynamiques tels que le bâtiment (10 000 entreprises), la plasturgie (5% de l'industrie régionale avec 161 établissements en Bourgogne), la fabrication d'équipements électriques et l'agroalimentaire.

- **Une Bourgogne européenne et ouverte vers les marchés internationaux**

La plupart des entreprises bourguignonnes, notamment celles de moyenne et grande tailles, appartiennent à des groupes nationaux ou étrangers dont dépendent 69 % des emplois salariés industriels. Ces centres de décisions sont majoritairement bourguignons ou français. Face à des marchés qui s'internationalisent de plus en plus, l'appartenance à un groupe peut dynamiser les établissements de la région, en offrant un soutien commercial plus fort et un réseau de débouchés plus importants susceptibles de stimuler les exportations.

C'est d'ailleurs un des facteurs expliquant que la Bourgogne est plus exportatrice que la moyenne nationale : en 2010, les exportations représentaient 24,4 % du PIB bourguignon (contre une moyenne nationale à 20,8 % du PIB national). Le bassin d'export est principalement centré en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or.

Les exportations se composent à 44% de produits industriels (essentiellement produits métalliques et chimiques) ; à 18% des industries agroalimentaires et à 4% de produits agricoles et sylvicoles. Le poids des exportations avec d'autres pays de l'Union européenne est plus lourd pour la Bourgogne (64,7%) que pour l'ensemble de la France (62%).

La Bourgogne réalise également des performances supérieures à la moyenne sur les grands marchés porteurs : qu'il s'agisse de la Chine (2,77% des exportations bourguignonnes contre 2,4% pour l'ensemble de la France), de l'Inde (1,3% contre 0,7%), de la Corée (1,2% contre 0,8%) ou bien encore du Japon (2,65% contre 1,4%).

- **La création et la reprise d'entreprises en Bourgogne**

Le nombre d'entreprises créées dans des secteurs porteurs reste faible au regard des atouts et du potentiel de la région Bourgogne. En 2008, le taux de création d'entreprises en Bourgogne se situe en deçà de la moyenne nationale (9.7 % contre 10.8 % au niveau national. La Région se classe ainsi au 17ème rang des 22 régions métropolitaines. La dynamique de création d'entreprises demande donc à être soutenue par la diffusion de l'esprit d'entreprendre auprès des publics potentiellement créateurs, ou pour le moins à destination de ceux manifestant une volonté d'entreprendre, pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises pérennes. De plus, cette pérennité dépend de la présence d'un écosystème offrant un environnement favorable aux nouveaux créateurs.

Les taux de création-reprise en Bourgogne se situent en deçà de la moyenne nationale (la région se situe au 20ème rang des 22 régions métropolitaines). Par ailleurs, et compte tenu de la pyramide des âges, de nombreux chefs d'entreprise et cadres dirigeants vont bientôt atteindre l'âge de la retraite et un grand nombre d'entreprises industrielles, commerciales et artisanales risquent de ne pas trouver de repreneur. L'enjeu de la création-reprise d'entreprises est donc essentiel en région Bourgogne et des actions doivent être mises en œuvre afin d'anticiper d'éventuelles difficultés économiques dans les années à venir.

Une recherche innovante et performante dans certains domaines mais qui doit se diversifier

La recherche-développement et l'innovation jouent un rôle essentiel tant à la fois pour le développement des entreprises que pour la croissance et la compétitivité des territoires.

- **Le potentiel de recherche bourguignon**

S'agissant de la recherche, la Bourgogne se situe dans la moyenne basse française en termes d'effectifs (4788 personnels de recherche dont 2414 chercheurs). Parmi ces chercheurs, 45 % œuvrent dans la recherche publique et 55 % relèvent du secteur privé.

Concernant la recherche publique, outre son université pluridisciplinaire, qui regroupe trois IUT[2] et trois écoles d'ingénieurs (Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux et InfoTronique, Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports, Institut des Techniques de l'Ingénieur de l'Industrie), la Bourgogne comporte plusieurs établissements d'enseignement supérieur (AGROSUP[3], Arts et Métiers Cluny, ESC Dijon[4], Sciences Po, Ecole des Beaux-Arts) reconnus pour la qualité de leur enseignement.

L'un des atouts de la région Bourgogne est également de disposer sur son territoire d'organismes nationaux de recherche de réputation internationale, notamment l'INRA[5], le CEA[6], ainsi que le CNRS[7], l'INSERM[8]. En outre, elle compte des laboratoires de recherche publique de très bonne qualité, reconnus par les instances nationales d'évaluation.

En Bourgogne, la recherche publique se concentre essentiellement à l'Université de Bourgogne (un peu plus de 1000 enseignants-chercheurs) et se structure autour de 4 grands secteurs : les sciences des matériaux, l'agroalimentaire, biologie-santé-sport, les sciences humaines et cognitives. L'Université de Bourgogne, dès le début 2013, en lien avec les acteurs du Grand Campus, a poursuivi la réflexion sur la structuration de la recherche bourguignonne.

La recherche privée comptabilise quant à elle 1322 chercheurs. Elle se concentre sur la pharmacie-chimie (Laboratoire Vendôme, Crossject, Solvay), les transports et biens d'équipement, les secteurs de la mécanique et de la métallurgie (Arcelor-Mittal, Areva)

En 2006, la part nationale de la production scientifique et technologique de la Bourgogne s'élevait à 1,4% et la part de la dépense intérieure de R&D dans le PIB s'élevait à 0.92 % contre plus de 2% en France[9] ce qui n'empêche pas la Bourgogne de posséder plusieurs compétences d'excellence reconnues au niveau international notamment dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, la métallurgie, la plasturgie, l'automobile ou bien encore la santé.

- **Le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) en Bourgogne**

L'Etat a initié, en 2009, le programme des investissements d'avenir destiné à faire face à une insuffisante capacité à innover, à renforcer le lien recherche-entreprise et à favoriser les nouvelles technologies et les énergies décarbonées.

Une enveloppe de 35 milliards d'euros a été mobilisée sur 5 axes stratégiques: l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et PME, le développement durable, l'économie numérique-infrastructures et usages.

Les appels à projets découlant de ce programme, ont produit en Bourgogne des résultats très encourageants pour l'avenir de certains secteurs et en particulier :

- L'agroalimentaire, agro-écologie, alimentation (la plateforme OPEN FOOD SYSTEM du pôle Vitagora, le projet de biotechnologies et bio-ressources PEAMUST et l'initiative de formation innovante ECOTROPHELIA).
- Le domaine santé - Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) est également à souligner, avec le Labex LIPSTIC (lipoprotéines dans les maladies inflammatoires et le cancer) et l'Equipex IMAPPI d'imagerie nucléaire, la participation du CHU et du centre Georges François Leclerc (centre de lutte contre le cancer) à 5 des 10 cohortes nationales lauréates. Le projet Stream (usages du numérique pour la santé) porté par la société Fovea est également soutenu par le programme.
- Le secteur matériaux et procédés : le Labex ACTION mobilise 2 laboratoires de l'Université de Bourgogne, la plateforme d'innovation Xyloforest dont une partie sera implantée à Arts et Métiers ParisTech Cluny.
- Le domaine innovation non technologique: l'IDEFI TalentCampus propose des formations de « savoir-être » intergénérationnelles tout au long de la vie et s'adresse à un public très large, dont l'objectif est la détection et le développement de talents.
- Enfin, les sociétés CEOLE (énergie) et EXAGON (automobile/transport) ont reçu un soutien important dans le cadre du soutien des PME et les prêts verts ont pu être mobilisés pour le soutien à de nombreuses PME.

Dans le cadre du PIA, la création d'une SATT[10] Grand Est (Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, Université de Lorraine, Université de technologie de Troyes, CNRS, INSERM) a été retenue en novembre 2012. Le projet porté par la filière de valorisation de l'Université de Bourgogne, a été créé fin 2013.

• **L'innovation dans les PME bourguignonnes**

Sur le plan de l'innovation, la Bourgogne est mieux placée au niveau national que dans la recherche puisqu'elle occupe la 8ème place des régions françaises avec 275M€ de dépenses intérieures de Recherche et Développement des Entreprises en 2009 (DIRDE).

La région se caractérise par un tissu de petites et moyennes entreprises très important et un faible nombre d'établissements de grande taille. Sur plus de 40 000 établissements privés dans les secteurs marchands hors agriculture plus de 80 % d'entre eux comptent moins de 10 salariés.

L'enquête réalisée en 2009 auprès de 273 PME bourguignonnes a permis de mettre en évidence quelques points clés de leurs pratiques d'innovation. Les deux tiers des entreprises interrogées ont mené de 1 à 3 projets d'innovation au cours des 3 années

précédentes. Ces projets sont nouveaux pour l'entreprise bien que les produits ou procédés développés aient des équivalents sur le marché.

Le marché de référence des entreprises interrogées est principalement le marché national. Le marché sur lequel elles interviennent se caractérise par un niveau « moyen » d'innovation, ce qui conduit les entreprises bourguignonnes à se juger aussi innovantes que la moyenne du marché.

L'importance des activités d'« innovation » est en correspondance avec l'âge de l'entreprise. Plus l'entreprise est jeune, plus la part du chiffre d'affaire (CA) issue des activités d'innovation est importante : les entreprises qui ont moins de cinq ans réalisent plus de 50% de leur CA avec des produits ou services innovants. A l'inverse, les deux tiers des entreprises de plus de 10 ans réalisent moins de 20% de leur CA avec des produits ou services innovants.

La dynamique d'innovation actuellement basée sur les activités high-tech portées par des start-up et des spin-off issues de la recherche publique ainsi que par des PME innovantes doit être amplifiée en exploitant le potentiel d'innovation « dormant » au sein des entreprises, notamment en renforçant les relations avec les centres de compétences (établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche). L'objectif est de faire émerger et de consolider les partenariats entre recherche et entreprises pour stimuler l'émergence de projets innovants et ainsi augmenter la part des investissements privés dans la R&D.

Avec ses deux pôles de compétences labellisés, Pharm'image ainsi que le pôle de compétences AGRALE[11], la région Bourgogne joue clairement la carte de l'innovation aussi bien auprès de l'Université que des entreprises.

Cette dynamique d'innovation se doit d'être poursuivie et amplifiée par une attention soutenue à l'accompagnement des projets d'innovation des entreprises et par un appui financier depuis l'émergence du projet jusqu'à la commercialisation des produits.

De 2003 à 2009, 53 entreprises accompagnées par les incubateurs publics ont été créées. Sur la même période, 12 entreprises lauréates du concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes ont été créées en Bourgogne.

En 2010, 349 établissements ont bénéficié du crédit impôt recherche dont 237 entreprises.

Enfin, les activités de recherche souffrent d'un déficit de valorisation si l'on en juge par la diminution du nombre de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets qui enregistre une diminution de -27 % entre 2004 et 2009. Les grandes entreprises demeurent des acteurs majeurs de la protection intellectuelle puisqu'elles sont à l'origine de près de la moitié des demandes de brevets. Toutefois, les PME bourguignonnes jouent également un rôle important en la matière puisqu'elles sont à l'origine de 2371 demandes de brevets publiés en 2010 soit près de 35 % des demandes de brevets déposés.

Au cœur de l'écosystème régional et de « Novarea » (ERIE), la structure technopolitaine sera le support de la politique de développement économique de la Région par l'innovation. Conçue comme un outil de management territorial de l'innovation, elle

fédérera et mettra en réseau et en interaction l'ensemble des acteurs de cet écosystème pour assurer les missions d'animation et mise en réseau des acteurs et des compétences et d'accompagnement et ingénierie des projets innovants en lien avec le réseau des acteurs de l'innovation.

- **La stratégie de spécialisation intelligente de la région Bourgogne**

La spécialisation intelligente qui fait partie intégrante de la nouvelle stratégie de l'Union européenne Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive incite à une concentration des financements notamment sur la recherche-développement-innovation et à une optimisation des crédits européens investis. En réponse à cette exigence, la région Bourgogne a engagé avec l'Etat une démarche visant à enrichir et à faire évoluer la stratégie régionale de l'innovation de la Bourgogne (2010), pour atteindre une stratégie de spécialisation intelligente dite RIS 3.

Les réflexions menées en Bourgogne avec l'ensemble des acteurs de l'innovation ont permis à la région Bourgogne d'établir deux types de priorités : d'une part des priorités transversales identifiées dans des axes transversaux (AT) qui sont au nombre de 3 et d'autre part des domaines stratégiques (DS) au nombre de 5 qui portent les priorités thématiques régionales.

Les axes transversaux sont communs à tous les domaines stratégiques : il s'agit des TIC, des technologies génériques, de la diffusion de la culture d'entreprendre et de la culture scientifique. Ils ont été définis dans la SRI 2010 : mobilisation des compétences nouvelles, lien recherche-entreprises. Ils sont fondamentaux dans le cadre des changements socio-économiques en cours : transition énergétique, nouvelles économies, nouveaux comportements et nouveau contexte.

- *AT1 : Nouveaux comportements, nouvelles économies*

- l'économie sociale et solidaire représente un mode d'entreprise fondé sur une gouvernance collective et démocratique. Elle vise à allier performance économique et intérêt général.
- l'économie de proximité recouvre les notions d'économie présentielle, centrée sur la satisfaction des besoins vitaux des populations et une économie locale à dominante productive, fondée sur la rencontre entre activités économiques d'un même territoire
- l'économie numérique et les usages qui en découlent modifient les façons d'agir et de penser des consommateurs. Aussi, il est indispensable d'anticiper des nouveaux comportements et méthodes de consommation et d'inventer des produits en adéquation à ces besoins
- la prise en compte du phénomène du vieillissement de la population qui peut constituer une opportunité de développement de l'économie domestique
- la prise en compte de la problématique du changement climatique et de l'épuisement des ressources dans le processus d'innovation

- *AT2 : Développement et mise en réseau des compétences au service de la compétitivité*

- inciter, susciter et accompagner les partenariats pour l'innovation par le biais de l'interdisciplinarité entre les pôles de recherche et la coopération interrégionale avec les régions voisines

- développer des projets de recherche publique-privée

- améliorer les relations entre la recherche et les centres de transfert et les plateformes de services technologiques

- *AT3 : Diffusion des technologies clés, des ingénieries numériques, de la culture de l'entrepreneuriat et de la culture scientifique, technique et industrielle*

- Capitaliser sur les compétences spécifiques relatives à l'ingénierie numérique reconnues dans des domaines diversifiés : santé, industrie, transports, agriculture, patrimoine...

- Diffuser les technologies clés génériques

- Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

- Inciter les équipes de recherche et les entreprises à intégrer ou poursuivre leur implication dans des programmes internationaux

- Renforcer l'accompagnement individuel des projets d'innovation dans les PME régionales depuis l'amorçage jusqu'à la phase d'industrialisation de l'innovation

- Création d'un environnement propice à l'émergence et à l'implantation de l'entrepreneuriat et des valeurs entrepreneuriales ainsi qu'à la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs à leur territoire

Les 5 domaines stratégiques (DS) constituent les priorités thématiques régionales choisies en concertation avec les partenaires de l'innovation en Bourgogne.

DS1 : Qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation au service du bien-être des consommateurs

Ce domaine stratégique bénéficie depuis longtemps de forces significatives en termes de recherche et d'entreprises comme en atteste l'existence du pôle de compétitivité Vitagora, de la filière Vigne et Vin de Bourgogne et le dynamisme des industries agroalimentaires. A ce titre le FEDER soutient les projets collaboratifs du pôle Vitagora (VITALIMSENIOR, QUALIVIAN et F-PARIS...) et la filière agroalimentaire (perception sensorielle imagerie cellulaire...).

L'enjeu majeur du DS1 est celui de l'alimentation durable qui doit tout à la fois préserver le plaisir gustatif, le capital santé et l'environnement.

Le DS1 comporte deux défis à relever :

Défi 1 : assurer la compétitivité du secteur agro-alimentaire notamment par l'acquisition d'une taille critique, permettant aux entreprises de se déployer à l'international.

Défi 2 : l'innovation afin de permettre aux entreprises de rester compétitives sur les marchés mondiaux.

DS 2 : Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées

Dans ce domaine il convient de mieux utiliser le potentiel des entreprises pour générer de la croissance, en particulier dans le domaine du contrôle non destructif. Les entreprises « historiques » du secteur de la métallurgie doivent s'approprier les nouvelles technologies notamment pour ce qui concerne les procédés de fabrication fiabilisés. La double question de la reprise d'entreprises et de leur évolution technologique, cruciale dans ce domaine, doit être adressée.

Sept défis majeurs ont été identifiés par la commission thématique. Chaque défi concerne à la fois le matériau, le procédé d'élaboration, et/ou le procédé de fabrication du produit final.

Défi 1 : Matériaux sécurisés ou à durabilité certifiée (métallurgie appliquée : maîtrise du vieillissement des structures et maîtrise des risques)

Défi 2 : Matériaux à fonctionnalité contrôlée (fonctionnalisations ciblées de matériaux déjà éprouvés ou émergents, chimie moléculaire)

Défi 3 : Matériaux durables ou matériaux pour une écoconception (recyclage ou préservation des ressources naturelles)

Défi 4 : Procédés innovants d'élaboration de matériaux ou de fabrication de pièces (Procédés d'élaboration de poudres et de matériaux frittés, procédés avancés d'assemblage, procédés propres)

Défi 5 : Contrôle non destructif et capteurs pour l'activité industrielle (développement de moyens de contrôle sophistiqués)

Défi 6 : Nanomatériaux et nanotechnologies appliqués à la médecine (capteurs au niveau de la méthode de diagnostic)

Défi 7 : Photonique & Systèmes Intelligents Intégrés dans la Matière (programmes de recherche visant au développement de fonctions photoniques avancées et développement et nouvelles fonctions optiques)

DS3 : Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique

La dynamique de ce secteur est double : il s'agit de poursuivre la recherche de très haut niveau, reconnue au niveau national et international, et de soutenir les entreprises pour améliorer leur compétitivité à la fois dans le domaine de la biologie pour la santé, et des biotechnologies.

Ce secteur a été soutenu au titre du FEDER notamment dans la recherche contre le cancer et les maladies cardio-vasculaires, pour encourager la recherche clinique au sein du CHU de Dijon et pour acquérir des équipements visant par exemple à analyser des échantillons sanguins, cellulaires ou tissulaires issus de modèles expérimentaux ou patients.

Les 2 défis proposés s'inscrivent dans ceux de l'agenda stratégique France-Europe 2020 :

Défi 1 : Santé, évolution démographique et bien-être (prévention plus efficace des maladies par une meilleure compréhension des bases scientifiques et des mécanismes normaux et pathologiques, la détection, le diagnostic et le traitement des principales maladies, meilleure prise en charge des patients...)

Défi 2 : Mise en place de sociétés innovantes, intégratives et adaptatives (vise à mobiliser les ressources cognitives humaines pour améliorer la prise en charge thérapeutique et la capacitation des patients)

DS 4 : Ecoconception- écoconstruction- matériaux biosourcés

Ce domaine stratégique dispose de compétences techniques et scientifiques multiples et diffuses au sein de l'écosystème.

L'objectif ici est de promouvoir l'usage des ressources naturelles et de les valoriser en premier lieu dans la filière bâtiment, et de soutenir sa diffusion dans d'autres secteurs d'application.

Trois défis ont été identifiés :

Défi 1 : Elaboration et mise en œuvre de matériaux biosourcés, actifs, intelligents pour de nouveaux produits (ces matériaux sont à leur début mais le potentiel est très important notamment au regard de leurs propriétés techniques et mécaniques)

Défi 2 : Durable et intelligent (réduction des impacts environnementaux, entretien, recyclage, réhabilitation, gestion des ambiances (domotique...) et usages, mesures et suivi des performances (capteurs, et processus de mesures), qualité de l'air intérieur, conception des bâtiments, systèmes constructifs innovants (bois, bio-ressources, pierre ...), processus de réhabilitation automatisé, réduction des coûts de réhabilitation, solutions technologiques, stockage de l'énergie

Défi 3 : Production et économie d'énergie (écoconception, tissu industriel diffus, photovoltaïque - gestion globalisée, smart grids, énergie éolienne, gestion locale de

l'énergie, méthanisation, chaufferie bio masse, réseaux locaux d'énergie, réseau de chauffage urbain, hydraulique, récupération de chaleur)

DS 5 : Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport

La région Bourgogne possède des atouts uniques sur le plan mondial au niveau du développement de véhicules innovants (terrestres ou aériens). Au-delà des secteurs automobile, ferroviaire ou poids lourd déjà présents sur le territoire, les secteurs matériaux et énergie pourraient être spécialisés aussi autour de l'innovation en solutions de mobilité intégrant le volet durable sur toute la filière véhicule.

L'enjeu est de renforcer la position stratégique, l'excellence de ces domaines stratégiques au niveau national et international, mais aussi d'initier l'émergence de nouveaux domaines d'excellence et l'émergence de nouvelles niches.

6 défis devront être relevés :

Défi 1 : Démonstration de solutions technologiques pour le transport (conception et fabrication de moteurs, de châssis, de composants électroniques)

Défi 2 : Allègement des structures (par le recours aux matériaux composites moins lourds que l'acier)

Défi 3 : Efficacité énergétique de la propulsion (l'amélioration du rendement énergétique des groupes motopropulseurs)

Défi 4 : Maintenance des engins (nécessité d'une véritable politique de long terme de maintenance et d'entretien du patrimoine)

Défi 5 : Communication et Contrôle commande à distance (utiliser des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour une meilleure assistance au conducteur, une communication pertinente entre véhicules et entre véhicules et infrastructures)

Défi 6 : Réduction du bruit, sécurité confort et pollution (développement de systèmes de transport silencieux, développement de techniques de mesure et de méthodes prédictives permettant d'intégrer au plus tôt dans la conception les contraintes liées au confort mais aussi à la sécurité)

Un des objectifs de la stratégie de spécialisation intelligente est d'identifier et de faire émerger des nouveaux domaines de spécialisation, disposant d'une masse critique ou d'un savoir-faire à la croisée des compétences scientifiques développées dans la recherche publique et de compétences techniques et scientifiques développées dans l'entreprise.

Afin de mettre en place les conditions de cette émergence les pouvoirs publics doivent initier une démarche simple et peu coûteuse, pérenne, systématique et évolutive à la fois pour les entreprises et pour les chercheurs.

Des interrogations relatives à la gouvernance du système régional de l'innovation ont été soulevées au cours des travaux de définition de la stratégie régionale d'innovation.

La gouvernance constitue un enjeu central de la SRI-SI. Elle prend une dimension cruciale compte tenu du contexte économique difficile et du changement profond apporté par la spécialisation intelligente des régions.

Une des conditions de réussite de la gouvernance régionale de l'innovation réside dans la relation forte à construire entre la technopole et la SATT.

Le dispositif de gouvernance actuel qui repose sur 3 instances (le Comité Régional Stratégique de l'Innovation, le Comité de pilotage opérationnel et les commissions thématiques) doit évoluer afin d'assurer le pilotage et le suivi des domaines stratégiques.

Les enjeux de l'axe 1

Bien que la région Bourgogne dispose d'un potentiel de recherche de très haute qualité, elle reste assez mal positionnée en France en matière de recherche puisque sa position dans la recherche régionale oscille entre la 14ème et la 17ème place sur les 28 régions françaises. Sa position moyenne-basse s'explique notamment par une recherche insuffisamment diversifiée qu'il conviendra d'élargir à d'autres champs en cohérence avec la RIS 3. Les projets de recherche publique-privée au profit de l'innovation devront également être amplifiés. La stratégie de croissance intelligente de la Bourgogne sera également axée sur le renforcement du potentiel de la compétitivité des PME, y compris le nombre d'entreprises implantées dans les thématiques de la RIS3, et des filières en anticipant le processus des mutations économiques et sociétales.

En matière économique, la Bourgogne doit répondre aux enjeux économiques suivants : un plus grand nombre d'ETI et un tissu de PME structuré pour accéder à une taille critique leur permettant de mener des projets d'innovation et de se positionner durablement sur des marchés porteurs, un décloisonnement de l'innovation sociale et de l'innovation technologique pour replacer l'humain au cœur du système économique et faire émerger de nouveaux modèles économiques, la progression de la capacité exportatrice des PME/ETI pour qu'elles puissent accéder à de nouveaux marchés de niches ou à fort potentiel. De plus, il s'agit de mettre les PME /PMI en capacité notamment de se grouper pour échanger et mutualiser les compétences et les investissements... afin de faire émerger et structurer, plus rapidement, de nouveaux secteurs et nouvelles technologies pour un accès renforcé aux marchés à fort potentiel, et de s'approprier rapidement les technologies clés de leur secteur et de les intégrer dans leurs produits, procédés, services, notamment le numérique et les technologies liées au développement durable, pour leur permettre de pénétrer plus rapidement de nouveaux marchés à l'export.

Quelle Bourgogne en 2020 ?

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 permettra :

- d'accroître le rayonnement de la recherche publique et privée bourguignonne
- une diversification de la recherche publique en cohérence avec la RIS 3
- une meilleure valorisation des résultats de la recherche publique
- une meilleure coopération recherche publique- privée au profit de l'innovation
- un renforcement du potentiel de compétitivité des PME et des filières en anticipant le processus des mutations économiques et sociétales
- une amplification de la dynamique de création d'entreprises

Axe 2 – Pour une société numérique

En Bourgogne, le haut débit (2 Mbit/s) couvre 84%[12] de la population bourguignonne. Moins de la moitié de la population dispose du triple-play (téléphone, internet, télévision). Avec la multiplication des usages, l'Internet haut débit ne suffit plus pour les entreprises bourguignonnes disséminées sur le territoire rural. Conscients de la nécessité de développer un réseau internet à très haut débit, l'État et les Collectivités territoriales ont élaboré, en 2012, une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN), en lien avec les schémas des départements, afin de faire de l'accès au très haut débit pour tous une priorité.

Compte-tenu de la présence de zones rurales enclavées ainsi que d'une très faible densité (52 hab/km²), la couverture de la région en matière de TIC est à la fois insuffisante et marquée par de fortes disparités. Rapporté à la prise, le coût de raccordement en fibre optique de l'abonné varie fortement selon sa localisation. Le coût à la prise est compris entre 1000 et 8000 € en fonction de la localisation et de la distance au point de mutualisation. On peut donc estimer un coût moyen de 2000 € qui pourrait descendre si in fine les prises les plus chères n'étaient pas réalisées.

[Cartographie zones ADSL Bourgogne en 2010 – annexe du PO]

Les usages d'Internet et de l'ordinateur sont très variés : en 2010, 23% des habitants de la région ont cherché des offres d'emploi sur Internet au cours de l'année, la proportion grimpe à 75% chez les chômeurs, 42% ont cherché des informations sur les sites des administrations, 23% ont déclaré leurs revenus par Internet, 45% ont effectué des achats sur la Toile, 45% ont consulté des sites d'information.

Les enjeux en termes de développement des services numériques touchent de nombreux domaines comme l'éducation, la santé, les services publics, la formation professionnelle,

la culture, etc. Au-delà des expérimentations qui ont déjà vu le jour en Bourgogne (par exemple : la plateforme régionale des services dématérialisés e-Bourgogne), la généralisation de ces services reste un enjeu majeur pour le développement régional.

Les enjeux de l'axe 2

Dans le cadre de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire bourguignon (SCORAN), l'accès au très haut débit pour tous est considéré comme une priorité avec un déploiement permettant un accès de 50% de la population au moins en 2017 contre une moyenne actuelle de 35%. De même les objectifs de 70% de la population couverte en très haut débit à l'horizon 2020 et 100% en 2025 devront être atteints.

L'utilisation des TIC devra également être confortée pour améliorer les services à la population (développement de la télémédecine par exemple) et proposer de nouveaux services aux citoyens et aux administrations.

Quelle Bourgogne en 2020 ?

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 permettra :

- une couverture de 70 % du territoire bourguignon en THD à l'horizon 2020
- un développement et une amélioration de nouveaux usages numériques au profit des particuliers, des entreprises, des administrations.

Axe 3 – Pour une croissance durable

La Bourgogne, une terre riche de biodiversité

La Bourgogne est également riche du point de vue de la biodiversité car elle se situe à un carrefour biologique, géographique et climatique. La richesse et l'abondance des espèces et des habitats font de la Bourgogne une région à forte biodiversité, du fait notamment de sa position biogéographique. De nombreuses espèces sauvages, dont certaines rares voire endémiques, sont présentes sur le territoire. La Bourgogne comptabilise 65 sites Natura 2000 qui couvrent presque 12,5 % de la surface régionale. Près de 0.3% du territoire régional bénéficie actuellement de protections réglementaires fortes (parcs nationaux, réserves naturelles régionales ou nationales, réserves biologiques)

Selon le territoire, la tendance est à la régression plus ou moins forte de la biodiversité en raison de la pression directe sur les espèces (destruction des individus et de leur habitat, urbanisation, aménagement et artificialisation des cours d'eau et des zones humides...). Aussi, la préservation de la biodiversité représente un défi majeur pour la Bourgogne.

A noter aussi les ressources diversifiées de la Bourgogne, notamment en eau et en sol, qui sont à l'origine de pressions importantes sur le milieu, et, n'étant pas infinies, leur

exploitation non maîtrisée peut faire peser un risque sur leur pérennité même. La ressource en eau fait l'objet de préoccupations importantes d'un point de vue qualitatif (gestion des intrants et réduction des polluants), mais également quantitatif (tensions sur la ressource en eau, y compris eau potable dans certains secteurs) et ce dans un contexte d'évolution climatique globale.

Sur le plan environnemental, la Bourgogne a identifié deux enjeux majeurs :

- la préservation et la restauration de la trame bleue qui matérialise la continuité écologique des milieux aquatiques (cours d'eau et milieux humides associés). Cet enjeu ne pourra être atteint qu'au travers de la mise en œuvre de programmes d'actions globaux et concertés à l'échelle des bassins versants cohérents.
- la préservation et la restauration de la trame verte par le passage d'une stratégie de protection des sites remarquables à la préservation et la restauration d'une infrastructure écologique verte régionale.

Réduire la dépendance énergétique de la Bourgogne

La Bourgogne présente un taux de dépendance énergétique forte. Sa production d'énergie est 8 fois moins élevée que sa consommation finale qui est en augmentation de 15 % depuis 1990. Toutes énergies confondues 4,5 millions de Tonnes équivalent pétrole (MTeq) ont été consommées en 2007 sur le territoire bourguignon soit 2,8 tonnes/habitant/an ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 2,6 %. Les bâtiments représentent 46 % de l'énergie consommée, les transports 36%, l'industrie 16% et l'agriculture 3%.

On note toutefois une tendance à la baisse amorcée depuis 2003 et une augmentation de la production d'énergie renouvelable.

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire est supérieure à la moyenne nationale (7,9% en 2007 contre 6,6 % pour la France).

S'agissant de la production d'énergies renouvelables, elle s'élève à 4354 GWh en 2010[14] ce qui représente 2% de la consommation d'électricité de la Bourgogne en 2010. A cela s'ajoute une production d'agro-carburants de 155 GWh soit une production totale de 4509 GWh : 90 % sous forme de chaleur, 7% sous forme d'électricité et 3 % sous forme d'agro-carburants.

Pour les années à venir, la Bourgogne sera confrontée à l'enjeu de réduire encore plus ses consommations d'énergie et ses émissions de GES et devra intensifier le développement des énergies renouvelables (bois-énergie, biogaz...), conformément au schéma régional climat air énergie adopté en 2012 promouvant un mix énergétique régional à l'horizon 2020.

Pour une plus grande mobilité durable des Bourguignons

La Bourgogne dispose d'un réseau routier structurant de premier plan avec toutefois des portions restant à aménager.

En raison de l'hétérogénéité et de la grande superficie de la région, les Bourguignons font partie des Français qui effectuent les plus longs trajets domicile-travail ou domicile-études : ils parcourent en moyenne 21 km par jour[15]. Cette spécificité bourguignonne tient à la dispersion de la population sur un territoire vaste alors que les emplois et établissements de formation sont concentrés. Les déplacements domicile-travail et domicile-études des 675 000 actifs bourguignons génèrent 70 kg de CO₂ par habitant de plus que la moyenne nationale qui se situe à 630 kg de CO₂ par an et par habitant.

Le taux de 7 % de « navetteurs »[16] utilisant un transport en commun, est à comparer à la moyenne affichée de 9 % en province et 17 % en France métropolitaine. Plus de 3/4 des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture. En 2005, avec 1600 kteq de CO₂, la mobilité quotidienne représentait 12% des émissions de GES de la région Bourgogne, la voiture individuelle étant responsable à 90 % de ces émissions.

Enfin, le tonnage global est de 50 millions de tonnes de marchandises échangées, 5% sont transportées par voie d'eau, 7% par la voie ferrée et 88% par la route.

Le réseau ferroviaire est organisé autour de lignes principales structurantes : Ligne à Grande Vitesse, ligne Paris-Lyon-Méditerranée, ligne de Bresse, Paris Clermont, V. Le service TER est également relativement dense. L'exploitation de la navigation fluviale est néanmoins peu moderne pour le transport et peu dynamique pour le tourisme. L'absence de grandes infrastructures transversales isole une partie du territoire (Morvan, Ouest de la Saône-et-Loire)

Après avoir réalisé diverses infrastructures en faveur de l'intermodalité dans le domaine du transport des voyageurs, les efforts doivent désormais s'orienter sur le changement de comportement en matière de déplacements notamment en favorisant l'intermodalité et le rabattement vers les points multimodaux. L'enjeu consiste à réduire la part de la voiture individuelle au profit des transports collectifs, des modes actifs et des nouvelles formes de mobilité afin de diminuer l'émission quotidienne de CO₂.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti bourguignon

Sur l'ensemble du territoire national, les bâtiments sont responsables de 20 % des émissions de GES. En Bourgogne, les bâtiments représentent 46 % des énergies consommées ce qui en fait le premier secteur de consommation. L'énergie est consommée aux 7/10ème par les logements et aux 3/10ème par le secteur tertiaire.

Le parc du bâti bourguignon est l'un des plus énergivores de France : 40 % des logements ont été construits avant 1949 (contre une moyenne nationale de 30,4%) et 66 % des logements ont été construits avant 1975, année de la première réglementation thermique (contre 5,6 % en France). Sur la base des modélisations actuelles seuls 7 % des logements actuels peuvent être qualifiés de performants et le nombre de logements qualifiés d'indignes est estimé entre 24 000 et 36 000.

Avec l'augmentation régulière du coût de l'énergie, le poste énergie au sein du budget des ménages a pris de plus en plus une part prépondérante au point d'accroître l'augmentation des impayés et les situations de précarité énergétique. En Bourgogne, la précarité énergétique concerne près d'un Bourguignon sur 8.

La réduction de la consommation énergétique des bâtiments requiert la mise en œuvre d'actions ciblées en faveur de l'efficacité énergétique des logements : d'une part les logements sociaux mais aussi les logements et immeubles anciens via le programme « Habiter mieux » de l'ANAH qui permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes de pouvoir réaliser des économies d'énergie dans leur logement.

Les enjeux de l'axe 3

Le programme opérationnel 2014-2020 accompagnera la transition énergétique et écologique de la Bourgogne, sous l'impulsion des objectifs d'une croissance durable de la Stratégie UE 2020.

La Bourgogne s'est dotée de plusieurs schémas régionaux pour assurer la protection de son patrimoine et la transition écologique de ses territoires (schéma régional climat air énergie, schéma régional éolien, schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, stratégie régionale pour la biodiversité et schéma régional de cohérence écologique qui est en cours d'élaboration).

La stratégie de croissance durable du territoire bourguignon est déclinée autour des objectifs suivants :

- relever le défi climatique et énergétique par l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs productifs, en priorité le secteur résidentiel et par la diversification du mix énergétique renouvelable ;
- réduire la dépendance énergétique de la Bourgogne et augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie ;
- améliorer la protection de l'environnement et valoriser l'atout environnemental de la Bourgogne par une gestion durable des ressources naturelles ;
- préserver la biodiversité avec deux actions phares : l'aménagement de corridors écologiques (trames vertes et bleues) et la préservation de la continuité écologique des cours d'eau sur la base du schéma régional de cohérence écologique.

Quelle Bourgogne en 2020 ?

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 permettra :

- d'atteindre l'objectif des 3x20 en Bourgogne à savoir : la réduction de 20% des émissions de GES par rapport à 1990, la réduction de 20% de la consommation

d'énergie, et porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (passer de 8% à 23 %) ;

- de préserver et de valoriser le patrimoine environnemental de la Bourgogne.

Axe 4 – Pour un développement urbain durable

La Bourgogne apparaît comme une région hétérogène, à l'espace morcelé, avec une coupure particulièrement nette entre l'est et l'ouest, et des logiques d'appartenance très fortes qui mettent en évidence une opposition culturelle encore vive entre les populations urbaines et rurales.

Avec un taux d'urbanisation de 55,7%, très inférieur à la moyenne métropolitaine (77,5%), la Bourgogne se classe parmi les régions les moins urbanisées du territoire national avec la Basse-Normandie, le Limousin et la région Poitou-Charentes.

Ainsi, la superficie des espaces urbains est limitée en Bourgogne : les 71 unités urbaines représentent 9 % du territoire régional, contre 25 % à l'échelle de la France métropolitaine. Avec 55,7 % de la population vivant en ville, la région est également l'une des moins urbanisées de France.

Seule la ville de Dijon dépasse le seuil des 100 000 habitants, mais l'agglomération dijonnaise ne représente que 15 % de la population régionale, avec un poids démographique relativement faible en comparaison avec d'autres capitales régionales.

Ce maillage est complété par 7 agglomérations de plus de 30 000 habitants (Chalon-sur-Saône, Nevers, Mâcon, Auxerre, Montceau-les-Mines, Sens et Le Creusot), et par 62 petites villes (étude INSEE) qui tissent l'ensemble du territoire, de manière assez dense bien que non homogène.

L'axe 4 concernera les 8 agglomérations de plus de 30 000 habitants qui comptabilisent à elles seules 737 000 habitants soit 46 % de la population régionale (Dijon : 251 000 habitants, Chalon-sur-Saône : 109 000 habitants, Nevers : 67 000 habitants, Auxerre : 62 000 habitants, Beaune : 55 000 habitants, Sens : 40 000 habitants, Creusot-Montceau : 94 000 habitants, Mâcon : 59 000 habitants).

[Carte du zonage des aires urbaines 2010 en Bourgogne - annexe du PO]

Ces aires urbaines souffrent d'une grande présence de friches industrielles, militaires et hospitalières en zone urbaine qui engendrent des pollutions et rendent parfois difficiles un réaménagement. Ces friches soumises à de fortes pressions foncières constituent pourtant d'importantes réserves qui doivent permettre de travailler à la densification de l'urbanisme et de lutter ainsi contre l'étalement urbain.

Le FEDER permettra la requalification de ces friches qui présentent un potentiel de revitalisation économique et concourent à l'attractivité des zones urbaines économiques. Sont visées les zones porteuses d'emplois qui nécessitent pour leur pérennisation et/ou l'amélioration de leur attractivité, une remise à niveau qualitative. Il s'agit de favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques créatrices d'emploi en leur offrant des

sites d'accueil appropriés, préservant voire améliorant l'environnement, condition nécessaire d'un développement durable. Cette action doit permettre une réutilisation des zones et bâtiments délaissés pour un nouvel usage économique. De plus, il s'agit d'inciter les investissements des collectivités désireuses de se doter d'un outil immobilier dédié à la création d'entreprises. Il permettra la requalification des structures existantes selon un plan d'action co-construit avec les territoires, pour les faire monter en compétences et harmoniser l'offre d'accueil de jeunes entreprises sur l'ensemble du territoire. Seront plus particulièrement encouragés les projets tournés vers l'innovation en raison, soit des offres de services proposés aux entreprises, par exemple en matière d'infrastructures et de services TIC ou de services partagés innovants, soit de la nature innovante des structures économiques accueillies.

Les villes constituant le moteur de l'économie européenne, les différentes problématiques de la vie en ville qu'elles soient environnementales, économiques, sociales ou culturelles sont liées entre elles et doivent être appréhendées dans une approche qualifiée d'intégrée. L'articulation des problématiques urbaines avec celles du secteur rural sera prise en compte.

Les enjeux de l'axe 4

Le FEDER soutiendra le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines tout en tenant en compte des interactions entre les milieux urbains et ruraux.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti représente le premier défi écologique d'envergure auquel la Bourgogne est confrontée puisqu'elle compte une part importante d'habitats anciens et de logements qui consomment énormément d'énergie (46%) et qui sont responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre. La transition énergétique de la Bourgogne devra être complétée par le développement d'approches innovantes en matière de logistique urbaine (plateforme de distribution de marchandises).

En outre, il conviendra de soutenir la création de nouveaux services mutualisés spécialisés au sein des pépinières thématiques en création ou existantes afin d'aider les PME à conquérir de nouveaux marchés ou obtenir de nouveaux produits. Enfin, la réhabilitation et la décontamination des friches industrielles, militaires et hospitalières (y compris les zones en reconversion) sont envisagées afin de les convertir en zone d'activités économiques.

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 permettra :

- la transition énergétique de 8 communautés urbaines et d'agglomérations
- une limitation de l'étalement urbain et une revitalisation des centres villes et de leurs fonctionnalités

- [1] Générateurs vapeur
- [2] Institut universitaire de technologie
- [3] Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement
- [4] Ecole supérieure de commerce de Dijon
- [5] Institut national de la recherche agronomique
- [6] Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- [7] Centre national de la recherche scientifique
- [8] Institut national de la santé et de la recherche médicale
- [9] Source : indicateurs régionaux de la recherche et de l'innovation : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche- Document de travail janvier 2009.
- [10] Société d'accélération de transfert de technologie (SATT)
- [11] Agriculture, alimentation et Environnement
- [12] v. annexe : Carte des zones blanches en Bourgogne
- [13] SCORAN
- [14] Rapport Alterre BOURGOGNE octobre 2012 « Etat des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne³
- [15] Référence : Étude n° 175 de l'INSEE, Bourgogne Dimension, « Pour aller travailler ou étudier, les Bourguignons émettent 474 000 tonnes de CO₂ par an », publiée en janvier 2012
- [16] Pour reprendre la terminologie de l'INSEE : un navetteur est un actif qui réalise un déplacement domicile-travail ou domicile-étude.

Axe 5 – Pour la formation tout au long de la vie

Un taux de scolarisation dans le supérieur des 16/24 ans inférieur au niveau national

Le taux de scolarisation des jeunes résidant en Bourgogne varie selon les tranches d'âge. Alors qu'il est très élevé et supérieur au taux national pour les 16/19 ans (83,4 % contre

82,4 % pour la France), ce taux chute largement pour les 20/24 ans (27,9% contre 32,5% en France) et fait chuter le taux global sur la tranche d'âge 16-24 ans.

Trois raisons expliquent ce constat : les jeunes s'orientent plus volontiers vers les filières courtes que les filières longues, ce qui est conforté par le poids des formations par apprentissage de niveaux IV et V ; ils sont également plus nombreux à quitter leur cursus avant l'obtention de leur diplôme. Enfin, nombre d'entre eux quittent la Bourgogne pour aller étudier dans d'autres régions.

La Bourgogne voit partir plus de jeunes âgés de 20 à 29 ans qu'elle n'en accueille. Entre 1999 et 2004, elle a connu 38 000 départs de jeunes contre seulement 27 000 arrivées. Ce taux de départ est particulièrement marqué en Bourgogne et en particulier chez les plus diplômés en raison de la très grande superficie de la région, de son caractère rural marqué et du positionnement excentré de la capitale régionale où se trouve l'essentiel des cursus de l'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche.

Les jeunes bourguignons sont plus nombreux à quitter leur cursus avant l'obtention de leur diplôme ce qui fait du décrochage scolaire un phénomène préoccupant en Bourgogne. En effet le taux de décrochage scolaire atteint 7.8% en 2012[1] (11.6% pour la France) et se décompose de la manière suivante : 3,9% des élèves âgés de 15 à 17 ans n'étaient plus scolarisés et 3,1 % des jeunes sont sortis sans diplôme[2]. Les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en stage (NEET) seraient de l'ordre de 15 000 en Bourgogne selon la DARES[3].

Un niveau de formation globalement faible

La Bourgogne se caractérise par un taux de poursuite d'études des bacheliers inférieur au niveau national. A la rentrée 2009-2010, seulement 72% des bacheliers bourguignons poursuivaient leurs études dans l'enseignement supérieur, contre 78% en France. En Bourgogne, les jeunes s'orientent davantage sur des filières professionnelles et technologiques par rapport à la moyenne nationale. Ils sont donc moins nombreux dans les filières générales qui favorisent les poursuites d'études dans le supérieur. Le taux de qualification des jeunes est inférieur en Bourgogne à la moyenne nationale notamment pour les niveaux supérieurs à IV (- 10%).

Avec un poids des apprentis parmi les jeunes de 16/25 ans de 6.4% en 2008 (5.1% en moyenne pour la France), la Bourgogne fait partie des régions où le poids de l'apprentissage est très important. En revanche, la Bourgogne connaît un faible taux de diplômés dans le supérieur en apprentissage (14% de niveaux 1 à 3 en Bourgogne contre 24% au niveau national).

Si le niveau de formation globale de la population régionale est plus faible qu'au niveau national, la Bourgogne a néanmoins connu une élévation générale de son niveau de formation. La part des non-diplômés tend à se réduire pour atteindre le niveau national. Tous métiers confondus, la tendance est à l'élévation générale du niveau de diplôme : parmi les actifs entrés depuis moins de 11 ans sur le marché du travail, 65 % possèdent un diplôme de niveau bac ou plus, contre 35 % des plus anciens. Le point de vigilance concerne cependant la part des actifs diplômés de l'enseignement supérieur, qui demeure faible.

Une structure de l'emploi tournée vers le tertiaire, l'industrie et l'agriculture

La Bourgogne comptait près de 653 000 emplois au 31/12/2010, soit 2.5% de l'emploi métropolitain. Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie restent d'avantage représentés en région qu'au niveau national. A eux deux, en 2010, ils comptabilisaient 20.4% de l'emploi total en Bourgogne, contre seulement 15.4% en France métropolitaine. En 2011, le secteur industriel regroupait plus de 96 00 salariés permanents soit près du quart des effectifs salariés permanents du secteur marchand (hors agriculture) contre 18% au niveau national. Certaines industries sont historiquement très présentes en Bourgogne (métallurgie, plasturgie, fabrication de machines d'équipements...). Le secteur marchand est de loin le plus important employeur de la région (72.8% en Bourgogne, 77.9% en France métropolitaine en 2010).

La Bourgogne, parmi les régions les plus touchées par la crise économique

A partir de 2005, la Bourgogne a enregistré une hausse quasi continue du chômage, plus forte que la moyenne nationale[4] et la crise économique et financière qui a frappé la plupart des régions industrielles en 2008 est venue bouleverser le tissu économique régional. Elle s'est traduite dès le second semestre 2008 par de lourdes pertes d'emplois, les deux années suivantes ont confirmé ce fléchissement.

La Bourgogne a perdu 24 700 emplois sur la période de la crise économique (premier trimestre 2008 – quatrième trimestre 2012). La région se classe parmi les 6 régions françaises où l'emploi chute le plus (Lorraine, Picardie, Franche-Comté, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne) : un effondrement plus brutal en Bourgogne par rapport à l'échelle nationale (- 6.6% contre -2.9%). Plus de la moitié de ces suppressions (13 800) relèvent de l'industrie. A compter de la fin 2011 et jusqu'au 4ème trimestre 2012, le décrochage est plus net en Bourgogne qu'en France métropolitaine : une évolution de l'emploi marchand en Bourgogne de - 1.6% contre -0.8% en France métropolitaine. Ce nouveau décrochage se traduit par une progression de 16% du nombre de demandeurs d'emplois ; les seniors sont davantage touchés (augmentation de 26% des inscriptions des 50 ans et plus à Pôle Emploi)

Fin 2012, 113 100 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C étaient inscrits à Pôle Emploi, soit 9 200 chômeurs supplémentaires sur un an. Plus de la moitié (54 %) étaient des hommes. Les jeunes représentaient 21 % des demandeurs d'emploi et 17 % des demandeurs d'emploi étaient âgés de plus de 50 ans.

Après trois décrochages successifs de la crise économique entre 2008 et 2012, les jeunes sans qualification, les femmes et l'ensemble des seniors se trouvent confrontés à une sélectivité accrue du marché du travail et à une raréfaction des opportunités d'embauches.

En 2012, la Bourgogne a enregistré un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale puisque ce taux était de 9.3 % contre 10.4 % pour la France. Cependant, ce taux évolue parallèlement au taux national sauf en période de crise où la différence s'amenuise.

Les enjeux de l'axe 5

Dans un contexte économique difficile, responsable de la baisse des effectifs dans l'industrie de 20% depuis 2008, la Bourgogne, également confrontée à l'exode toujours trop important des jeunes diplômés vers d'autres régions, entend poursuivre ses efforts en matière de croissance inclusive, de lutte contre le décrochage scolaire, de dynamisation de l'apprentissage, d'évolution et de qualification professionnelle.

Cette stratégie de croissance inclusive s'articule autour des objectifs suivants:

- améliorer la qualité de l'apprentissage pour réduire les taux de rupture en cours de parcours en en revalorisant l'image auprès des jeunes et leurs familles, des enseignants, conseillers en orientation et employeurs, et en dynamisant notamment cette filière de formation dans l'enseignement supérieur via l'alternance,
- élever le niveau de qualification tout au long de la vie pour sécuriser les parcours grâce à des actions de formation et de qualification des demandeurs d'emploi, et en particulier les seniors, jeunes en particulier en grandes difficulté d'insertion et adultes par la création et l'animation d'un service régional d'orientation tout au long de la vie.

L'axe 5, par la mobilisation de l'objectif thématique 10, s'inscrit dans la recommandation n°2 du Conseil : « prendre des mesures en vue d'augmenter la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie ».

Dans le cadre du FSE, la région Bourgogne portera une attention particulière aux jeunes sans emploi et sans qualification par le biais d'actions appropriées. Des actions d'accompagnement des jeunes vers le retour en formation et la qualification ainsi que l'insertion seront au cœur de ses actions. En outre, l'apprentissage comme voie d'insertion professionnelle durable des jeunes constitue un enjeu fort pour la Bourgogne et sera développé.

Quelle Bourgogne en 2020 ?

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 permettra :

- d'améliorer l'insertion professionnelle des Bourguignons par la formation tout au long de la vie
- de permettre de meilleures formations et qualifications des Bourguignons pour accéder à un emploi pérenne
- d'accroître l'efficacité du système d'orientation et de formation par une amélioration de la qualité du service rendu, en particulier par une attention plus grande apportée aux besoins en compétence des entreprises

Complémentarités avec le Programme opérationnel national FSE

En France, le FSE sera mobilisé au travers d'un PO national et des PO régionaux. Le premier ciblera ses interventions, au regard des éléments de diagnostic de la Bourgogne, sur l'inclusion et la lutte contre la pauvreté, la formation des salariés, l'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi.

[1] EUROSTAT

[2] Source CEREQ

[3] Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

[4] Source : Insee Bourgogne, Bourgogne Dimensions, Un premier bilan de l'année 2006 en Bourgogne, Chômage, emploi, construction, créations d'entreprises : l'amélioration se confirme, décembre 2006.

1.1.2 A justification for the choice of thematic objectives and corresponding investment priorities having regard to the partnership agreement, based on an identification of regional and, where appropriate, national needs including the need to address the challenges identified in relevant country-specific recommendations adopted in accordance with Article 121(2) TFEU and the relevant Council recommendations adopted in accordance with Article 148(4) TFEU, taking into account the ex-ante evaluation.

Table 1: Justification for the selection of thematic objectives and investment priorities

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
-----------------------------	------------------------------	-----------------------------

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
01 - Strengthening research, technological development and innovation	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest	Initiative phare « Union pour l’Innovation » Objectif Stratégie UE2020/Dépenses en R&D : 3% du PIB à l’horizon 2020 SRI-SI SRDEI (schéma régional de développement économique et d’innovation) Les dépenses de recherche ne représentent que 1% du PIB Bourgogne. DIRDA Bourgogne en 2010 : 0.4% - faiblesse en Bourgogne, liens entre la recherche publique et le tissu économique est à renforcer. La recherche publique Bourguignonne est très disciplinaire et peu différenciée. L’enjeu est de renforcer l’excellence de la recherche publique dans les 5 domaines stratégiques identifiés de la RIS 3 en s’appuyant notamment sur cette excellence, dans l’optique d’accroître la notoriété scientifique et technologique bourguignonne mais aussi son attractivité et sa compétitivité. Cohérence avec l’Accord de partenariat

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
01 - Strengthening research, technological development and innovation	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies	Objectif Stratégie UE2020/Dépenses en R&D : 3% du PIB à l'horizon 2020 SRI-SI SRDEI (schéma régional de développement économique et d'innovation) Les dépenses de recherche ne représentent que 1% du PIB Bourgogne. DIRDE Bourgogne en 2010 : 0.6% - faiblesse en Bourgogne Le tissu économique bourguignon est constitué de petites entreprises avec une capacité de R&D et d'innovation (RDI) faible. L'enjeu consiste à faciliter et encourager tous les rapprochements afin de susciter l'émergence de nouveaux champs d'innovation. Cohérence avec le Position paper et l'Accord de partenariat

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy	Stratégie numérique pour l'Europe Plan France THD – 2013 (100% de la population couverte dans les 10 ans dont 70% en 2020) SCORAN – 50% de couverture régionale en THD d'ici 2022, soit un déploiement de 150 000 prises SDTAND Investissements limités des opérateurs privés dans le THD (35% de la population) Fracture numérique : 200 000 lignes offrant un débit < 2Mbps Cohérence avec l'Accord de Partenariat

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health	Stratégie numérique pour l'Europe Plan France THD 25 % de la population bourguignonne est dite utilitariste c'est-à-dire utilise internet pour gérer ses activités courantes (achat en ligne, consultation sites d'informations, démarches administratives) alors que 44 % de la population qualifiée « d'exclus » a un usage extrêmement limité des TIC. Pourtant les services numériques constituent une réponse efficace à l'éloignement de certains territoires pour permettre l'accès aux services publics (santé et télémedecine, administration et e-administration, pôles de ressources numériques, formation et contenu e-Education) Il s'agira de proposer des actions diffusant l'appropriation des TIC auprès des citoyens via la mise en place de nouveaux e-services répondant à leurs attentes ainsi que le développement de nouveaux supports basés sur les évolutions technologiques récentes (tablettes, smartphones...) Cohérence avec l'Accord de Partenariat.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes	SRDEI SRI-SI La Bourgogne comporte un tissu de PME majoritairement de petite taille et un trop petit nombre d'entreprises. (80% des entreprises comptent moins de 10 salariés, 136 entreprises comptent plus de 250 salariés en 2010) A l'heure actuelle un grand nombre de TPE/PME bourguignonnes ne sont pas en mesure d'anticiper les problématiques liées à leur croissance ce qui conduit à leur disparition. Il s'agit d'aider les TPE/PME à franchir des caps décisifs pour leur développement dans le cadre de contrats de croissance. Cohérence avec le Position paper et l'Accord de partenariat

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources	Objectif UE2020 : 20% ENR A l'échelle nationale, 23% Schéma régional Air-Energie-Climat - Bourgogne : porter de 8 à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie En Bourgogne, seuls 8% de l'énergie consommée est produite sur le territoire Niveau de dépendance énergétique élevé Bourgogne : fort potentiel bois-énergie (déjà principale source avec 87% de la production, et à fort potentiel de développement lié au taux de boisement régional de 32%) et biogaz Cohérence avec le Position paper et l'Accord de partenariat

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector	Objectif UE2020 : augmenter de 20% l'efficacité énergétique et réduction de 20% des GES Schéma régional Air-Energie-Climat Bourgogne : le parc bâti génère 30% du rejet de CO₂, 43% de la consommation finale d'énergie. Parc du bâti vieillissant. Risque de fracture énergétique. Cohérence avec le Position paper et l'Accord de partenariat
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures	Le renfort de l'accès à l'information multimodale et la promotion de la mobilité électrique réduiront l'impact de l'usage quotidien de la voiture (97% de la consommation actuelle liée aux transports est liée aux hydrocarbures). Le FEDER soutiendra des expérimentations de logistique urbaine, afin d'évoluer vers des solutions économes, vertueuses (émergence de nouvelles organisations, réimplantation en milieu urbain de fonctions logistiques). Cohérence avec le Position paper et l'Accord de partenariat

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure	« infrastructure verte et bleue » au sens de la communication de la Commission Européenne du 6 mai 2013 (COM(2013) - 249). Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Région à forte biodiversité (2926 espèces de plantes recensées soit 48% de la flore française ; protection de 400 espèces animales et végétales (habitats et pontes) avec 65 sites Natura 2000 qui couvrent 12,5% du territoire Bourgogne : richesse de la biodiversité (plus du 1/3 des espèces présentes en France métropolitaine). Pressions similaires à celles rencontrées au niveau national Sensibilité particulière aux impacts du changement climatique du fait de sa situation au carrefour des climats méditerranéen (sud Saône- et-Loire), continental (Côte d'Or) et atlantique (Nièvre et Yonne) Cohérence avec le Position paper et l'accord de partenariat (objectifs de préservation du patrimoine naturel et paysager)

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures	Face à au déclin démographique qui touche les centres villes et qui n'épargne pas les centres villes bourguignons, face au phénomène grandissant de périurbanisation et d'étalement urbain, il convient de renforcer la centralité et l'attractivité des centres ville en proposant aux habitants de nouveaux services, équipements et plus largement une nouvelle qualité de vie. Le FEDER participera à l'élaboration d'une conception nouvelle des villes tendant vers un développement urbain durable. Bourgogne : grande présence de friches industrielles, militaires et hospitalières en zone urbaine qui engendrent des pollutions rendant parfois difficile son réaménagement. Fortes pressions foncières, importantes réserves foncières qui doivent permettre de travailler la densification de l'urbanisme et ainsi de lutter contre l'étalement urbain. Cohérence avec le position paper – enjeux/sobriété énergétique

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences	Objectifs UE2020 : porter à 75% le taux d'emploi des 20-64 ans CPRDFP Position paper : augmenter la participation des adultes à la FTLV, améliorer l'accès au marché du travail pour les jeunes PNR : développer une main d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail Bourgogne : niveau global de formation peu élevé (le taux de qualification des jeunes est inférieur en Bourgogne à la moyenne nationale notamment pour les niveaux supérieurs à IV (- 10%). Bourgogne : 15 000 jeunes NEET Taux de chômage et de sous-emploi élevés. Cohérence avec l'Accord de partenariat

1.2 Justification for the financial allocation

Justification for the financial allocation (Union support) to each thematic objective and, where appropriate, investment priority, in accordance with the thematic concentration requirements, taking into account the ex-ante evaluation.

La répartition financière FEDER-FSE proposée contribuera à mettre en œuvre les grandes stratégies régionales répondant aux enjeux de la politique UE2020, et en cohérence avec les priorités de l'Accord de partenariat.

Les dotations financières par objectif thématique ont été élaborées conformément aux objectifs de concentration thématiques applicables aux régions les plus développées (article 4 du Règlement UE n°1301/2013).

Enveloppe FEDER :

Le PO Bourgogne présente une concentration thématique supérieure aux exigences réglementaires avec **91% de l'enveloppe FEDER** (hors assistance technique) fléchés sur les OT 1, 2, 3 et 4.

Les objectifs thématiques 1 et 3 représentent plus de 39.4% hors AT. La faiblesse de la Bourgogne en terme de recherche, de liens entre les PME et le monde de la recherche, de création des entreprises, de dynamique d'entreprise sur des nouveaux produits-nouveaux marchés, justifient de poursuivre la concentration d'une part importante des crédits sur ces 2 objectifs thématiques.

L'objectif thématique 2 est doté de 37M€ de FEDER, soit 19.98% de la dotation globale. Ceci s'explique par la nécessité de continuer à résorber la fracture numérique dans l'accès au THD, permettant ainsi d'accompagner une dynamique essentielle sur les nouveaux services numériques contribuant ainsi à la cohésion territoriale dans les domaines économiques, éducatifs, sociaux et culturels.

Sur l'objectif thématique 4, 30.63% (hors AT) sont déployés pour atteindre les objectifs nationaux et européens en matière de transition énergétique. Les enjeux pour le territoire bourguignon sont importants en termes de réduction des gaz à effet de serre, d'amélioration énergétique des bâtiments.

9.4% (hors AT) sont consacrés à l'OT6. La préservation des continuités écologiques et la connaissance de la biodiversité de la région constituent une priorité du partenariat régional.

Enveloppe FSE :

Le PO FEDER-FSE Bourgogne a concentré la dotation financière FSE sur une priorité d'investissement relevant de l'OT10, soit la PI10.3 relative à la formation tout au long de la vie, afin de contribuer aux objectifs UE2020. Dans le contexte économique actuel, et en prenant en compte les défis de la Bourgogne issus du diagnostic, il convient principalement de poursuivre les interventions en direction des demandeurs d'emploi pour un retour durable à l'emploi.

Table 2: Overview of the investment strategy of the operational programme

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
1	ERDF	68 000 000,00	30.41%	▼ 01 - Strengthening research, technological development and innovation ▼ 1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest ▼ 1.1 - renforcer la recherche publique en cohérence avec la RIS3 ▼ 1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies ▼ 1.2 - Accroître le nombre de projets de maturation et d'incubation issus de la recherche publique en cohérence avec la RIS3 ▼ 1.3 - Augmenter le nombre d'entreprises dans les projets de recherche et développement partenariale ▼ 03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF) ▼ 3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes ▼ OS1.4 - Renforcer le potentiel et la compétitivité des PME ▼ OS1.5 - Augmenter l'intégration et l'implication des entreprises dans des démarches collectives et collaboratives	[IR14, IR15, IR13, IR1, IR2, IR3]
2	ERDF	37 000 000,00	16.55%	▼ 02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies ▼ 2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy ▼ OS2.1 - Assurer la couverture en très haut débit à 50% des Bourguignons d'ici 2020	[IR5, IR4]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
				▼ 2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health ▼ OS2.2 - Mettre les TIC au service des citoyens	
3	ERDF	45 200 000,00	20.21%	▼ 04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors ▼ 4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources ▼ OS3.1 - Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale ▼ 4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector ▼ OS3.2 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments ▼ 4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures ▼ OS3.3 - Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, Les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique ▼ 06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency ▼ 6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure ▼ OS3.4 - Préserver et restaurer la trame verte et bleue	[IR7, IR6, IR8, IR12]
4	ERDF	30 000 000,00	13.42%	▼ 04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors ▼ 4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector ▼ OS4.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments (logements sociaux et bâtiments publics les plus fréquentés) ▼ 4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures ▼ OS4.2 - Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises	[IR16, IR17, IR9, IR10, IR11]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
				▼ OS4.3 - Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes ▼ 06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency ▼ 6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures ▼ OS4.4 - Assurer la conversion des friches industrielles, militaires et hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques	
5	ESF	37 056 000,00	16.57%	▼ 10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning ▼ 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences ▼ OS5.1 - Augmenter le taux de qualification des jeunes par l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle ▼ OS5.2 - Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bourguignons ▼ OS5.3 - Mettre à disposition des citoyens un dispositif régional d'orientation de qualité	[CR02, CR03, CR04, CR06]
6	ERDF	5 000 000,00	2.24%	6.1 - Soutenir un système efficace de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme opérationnel 6.2 - Valoriser l'action du Programme opérationnel auprès des citoyens	[]
7	ESF	1 344 000,00	0.60%	7.1 - Soutenir un système efficace de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme opérationnel	[]

2. PRIORITY AXES

2.A DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES OTHER THAN TECHNICAL ASSISTANCE

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	1
Title of the priority axis	pour une croissance intelligente

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	1a
-------------------------------	----

ID of the investment priority	1a
Title of the investment priority	Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1.1
Title of the specific objective	renforcer la recherche publique en cohérence avec la RIS3
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Il s'agit, en renforçant l'excellence de recherche publique bourguignonne, de conforter le positionnement stratégique des 5 domaines stratégiques de la RIS3 au niveau national et international, mais aussi d'initier l'émergence de nouveaux domaines d'excellence. La recherche publique est la toute première étape en amont qu'il convient de renforcer / accompagner dans la démarche de spécialisation intelligente. Les laboratoires publics seront incités à développer une recherche dont l'excellence se nourrit de problématiques émanant des entreprises et des institutions-agences dans les domaines de la RIS3. Par ailleurs, les équipes de recherche publique doivent amplifier la diffusion des avancées auprès de la population notamment, en vue d'une appropriation des enjeux de la science et de la technologie pour la société. Cette approche pourra également répondre à terme à des besoins d'entreprises bourguignonnes en main d'œuvre qualifiée dans les secteurs de la RIS3. Seront donc accompagnés les projets de recherche publique et leur diffusion, ainsi que les infrastructures et équipements nécessaires à l'atteinte de cet objectif spécifique. Une attention particulière doit être portée sur les projets émergents susceptibles de s'inscrire en tant que future spécialité (niches). <i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i> La recherche en Bourgogne se situe dans la moyenne basse française en terme d'effectifs (4 788 personnels de recherche dont

2 414 chercheurs) et de Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) Civile (421 M€ en 2009, dont 146M€ de DIRDA).

La recherche publique rassemble, en 2009, 1 092 chercheurs (Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche : Université, Ecoles) dont 307 relèvent des organismes (INSERM, INRA, CNRS), ce qui la place au 16ème rang des régions françaises. La DIRDA est de 146 M€ en 2009. Caractérisée par sa pluridisciplinarité, la recherche publique peine à trouver une dimension internationale dans certains domaines. Le dépôt de brevets européens issus des résultats de la recherche publique situe la Bourgogne au 17ème rang français. Par ailleurs, la participation des équipes de recherche bourguignonnes au programme cadre de recherche et développement (PCRD) de l'Union européenne est modeste et concentrée sur quelques laboratoires (participation au 7ème PCRD : 22 projets pour l'Université de Bourgogne, 7 pour le Centre INRA et 1 pour le CHU).

Depuis quelques années, on peut observer un effort significatif de structuration de la recherche publique ayant débouché notamment sur la constitution d'Unités Mixtes de Recherche (UMR), dont des Très Grandes Unités (TGU). Par conséquent, l'enjeu est donc de renforcer l'excellence de la recherche publique dans les domaines stratégiques de la RIS3, en s'appuyant notamment sur cette excellence, dans l'optique d'accroître la notoriété scientifique et technologique bourguignonne, mais aussi son attractivité et sa compétitivité, tant sur le territoire bourguignon qu'en dehors.

L'excellence de la recherche s'est traduite au travers d'une reconnaissance par des pairs au plan national et européen. L'outil de mesure privilégié met en évidence le capital humain, c'est-à-dire les prix et distinctions prestigieux obtenus par des chercheurs bourguignons, en particulier les scientifiques juniors prometteurs, tels les European starting research grant (ERC).

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		1.1 - renforcer la recherche publique en cohérence avec la RIS3						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR1	Prix et distinctions scientifiques reçus par els chercheurs et ingénieurs soutenus (en cumul)	NB	More developed	44,00	2103	52,00	Minsitère de la Recherche, CORDIS	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
Le FEDER sera mobilisé pour financer : - les projets de recherche publique collaboratifs : il s'agit de soutenir une recherche d'excellence tant technologique que non technologique reconnue à l'international et à fort potentiel de valorisation et d'innovation. Cela contribue à amener les équipes impliquées à accroître leur rayonnement et leur attractivité, tous les deux facteurs de compétitivité territoriale, et à attirer au sein de leurs projets des chercheurs et ingénieurs de haut niveau. Les aspects portant sur l'interdisciplinarité et/ou la collaboration avec les autres régions seront favorisés, en particulier avec la Franche-Comté, <i>via</i> des critères de priorisation, compte-tenu de la structuration de la communauté d'universités et d'établissements Bourgogne Franche-Comté qui sera constituée dès 2014, et de la SATT Grand-Est créée fin 2013. - les infrastructures et équipements de recherche : il s'agit de soutenir le développement de la recherche, son potentiel et sa visibilité nationale et internationale en la dotant d'infrastructures (par exemple, construction – réhabilitation) et d'équipements scientifiques à la pointe de la technologie. - Les actions de formation/information liées aux projets de recherche principaux groupes cibles : établissements public de recherche et d'enseignement supérieur, organismes de recherche, laboratoires territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité.	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
types de bénéficiaires : par exemple, université, établissement public...	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
Critère d'éligibilité : projets de recherche publique s'inscrivant dans la contractualisation pluriannuelle Région-Etat, dans les domaines stratégiques de la SRI-SI bourguignonne. Critères de sélection : collaboration inter-équipes/inter-laboratoires/inter-établissement, cofinancements existants. Principales dépenses exclues : les frais de fonctionnement des structures, les frais de gestion ainsi que les salaires et toutes autres dépenses non directement rattachées au projet	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO24	Research, innovation: Number of new researchers in supported entities	Full time equivalents	ERDF	More developed			82,00	SYNERGIE	1/an

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	1b
Title of the investment priority	Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1.2
Title of the specific objective	Accroître le nombre de projets de maturation et d'incubation issus de la recherche publique en cohérence avec la RIS3
Results that the Member States seek to achieve with Union support	L'objectif <i>in fine</i> est d'augmenter d'une part le nombre de brevets/licences issus des travaux de recherche dans les laboratoires publics, et d'autre part le nombre de créations d'entreprises innovantes en cohérence avec la RIS3. Il s'agit ici de renforcer la valorisation économique de la recherche publique en : • intégrant le réflexe « valorisation » dans la stratégie des laboratoires • favorisant la détection et l'émergence de projets à potentiel de valorisation • accompagnant les projets de recherche innovants dans leur phase de pré-maturation et de maturation : finalisation des aspects techniques (preuve de concept), juridiques, commerciaux, ... • stimulant la création d'entreprises innovantes, ainsi que l'esprit d'entreprendre. <i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i> Au travers de la filiale de valorisation de l'Université de Bourgogne uB-Filiale qui vient d'évoluer vers une SATT, des structures de transfert des organismes et de certaines écoles, ainsi que du réseau de diffusion technologique, la communauté

	scientifique bourguignonne dispose des outils nécessaires aux activités de valorisation économique. Les expertises liées au transfert des technologies et des connaissances et à la valorisation de la recherche publique ont été fédérées au sein d'uB-Filiale, filiale de l'Université de Bourgogne, et organisée en deux grandes fonctions : • Synerjinov (2006-2012), programme de détection et de maturation de projets innovants, essentiellement basé sur les laboratoires de recherche publics et qui va trouver son prolongement dans la SATT Grand-Est créée en novembre 2013. • Welience, marque déposée, qui concentre l'activité de recherche partenariale (contrats de recherche publique-privée, propriété intellectuelle). Pour appuyer cette activité, uB Filiale dispose et gère trois centres de ressources technologiques et trois plateformes technologiques, labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Welience fait partie intégrante de la SATT Grand-Est. Par ailleurs, la Bourgogne dispose d'un incubateur académique, PREMICE, labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui permet d'accompagner les projets d'incubation et de créations d'entreprises innovantes issus du monde académique. La Bourgogne propose un 3ème outil dédié au renforcement de la capacité d'innovation des laboratoires et au rapprochement avec le monde de l'entreprise : le dispositif Jeunes Chercheurs Entrepreneurs (JCE) dont le but est d'encourager et d'accompagner des jeunes chercheurs souhaitant conduire un projet professionnel à haut potentiel innovant et de les inciter à créer une entreprise en Bourgogne. Malgré tout, l'écosystème régional de l'innovation publique est encore mal connu et relativement peu approprié par les laboratoires, ce qui rend difficile le travail de détection des projets de recherche à fort potentiel de valorisation. La communauté scientifique doit ainsi mieux intégrer le réflexe de la valorisation, dans l'optique d'accroître le nombre de brevets, d'entreprises innovantes issues de la recherche, et d'entreprises de haute technologie (dans l'industrie ou les services).
ID of the specific objective	1.3
Title of the specific objective	Augmenter le nombre d'entreprises dans les projets de recherche et développement partenariale

Results that the Member States seek to achieve with Union support

Depuis quelques années, on observe une réorientation de la recherche publique vers les besoins en innovation des entreprises (via les conventions de recherche avec les entreprises ou la participation aux projets des pôles de compétitivité). Ces relations recherche académique/entreprises commencent à rencontrer un écho favorable au-delà des laboratoires déjà très impliqués dans le processus. La structuration de la recherche bourguignonne a permis de créer des synergies interdisciplinaires avec le secteur économique. Le programme des investissements d'avenir, destiné à faire face à une capacité insuffisante à innover ainsi qu'à renforcer le lien recherche-entreprise, a produit en Bourgogne des résultats très encourageants pour l'avenir avec 7 projets retenus.

La fertilisation croisée constitue le lieu de l'innovation, en particulier dans les PME, sachant que l'innovation joue un rôle essentiel pour le développement, la croissance et donc la compétitivité des entreprises. Or les coopérations public-privé et entre PME et/ou ETI sont encore insuffisantes, notamment dans les secteurs à fort potentiel de développement socio-économique.

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

Les investissements des entreprises dédiés aux activités d'innovation sont peu élevés, à l'exception des jeunes start-up innovantes dont l'activité est essentiellement basée sur des innovations technologiques (DIRDE, 2009 : 275M€).

Le nombre d'établissements bénéficiaires du Crédit Impôt Recherche (CIR) est de 349 en 2010 (237 entreprises) et situe la région Bourgogne à la 12ème place des régions françaises. Les montants du CIR concernés (environ 25,6 M€), comparativement aux autres régions françaises, la situent dans la moyenne basse (15ème rang pour le montant de CIR en 2010). Le Crédit d'impôt recherche est le reflet de l'investissement des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille, dans une activité de recherche et développement. Le CIR est une mesure générique française, de soutien aux activités de R&D des entreprises. Les entreprises engagant des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions. Le taux du CIR varie selon le montant des investissements.

Il s'agit donc de faire émerger et de consolider les partenariats entre recherche et entreprises pour stimuler l'émergence de

projets innovants et ainsi augmenter la part des investissements privés dans la R&D. Les projets de RDI (Recherche, Développement, Innovation) collaboratifs public-privé ou entre entreprises, quel que soit leur échelle (régionale, nationale ou internationale) seront soutenus, en particulier dans les domaines de la RIS3, afin de renforcer le positionnement stratégique de la Bourgogne sur ses domaines de spécialisation.

L'objectif poursuivi ici vient en complémentarité des actions soutenues au titre de l'OS1.5 axé sur l'intégration des compétences scientifiques, technologiques et non technologiques dans les PME. Il est de démultiplier : les projets de RDI partenariaux public-privé entre les laboratoires de recherche publique et les entreprises, et les projets de RDI partenariaux conduits par des PME et des ETI qui débouchent sur de nouveaux produits, services ou procédés technologiques.

L'enjeu est de stimuler l'émergence de projets innovants bénéficiant aux PME et à fort potentiel de débouchés sur le marché.

Not validated

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		1.2 - Accroître le nombre de projets de maturation et d'incubation issus de la recherche publique en cohérence avec la RIS3						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR2	Brevets déposés/licences issus de la SATT	NB	More developed	44,00	2013	122,00	SATT	annuel
Specific objective		1.3 - Augmenter le nombre d'entreprises dans les projets de recherche et développement partenariale						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR3	Nombre d'entreprises bourguignonnes bénéficiant du CIR Bourgogne	NB	More developed	300,00	2013	1 000,00	INSEE/DRRT	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Objectif spécifique 1.2 Le FEDER soutiendra : - le dispositif régional de détection, émergence, pré-maturation et maturation des projets de recherche publique à fort potentiel de développement socio-économique (SATT), au travers d'actions : • de sensibilisation et information des entreprises régionales, • d'identification du potentiel de valorisation et de transfert, • de partage des moyens et des compétences entre les entreprises et la recherche publique, • de soutien à la pré-maturation (conseil en valorisation à l'attention des laboratoires), • de financement de la phase de maturation (juridique, scientifique, technologique et commerciale). - les projets de l'incubateur régional d'entreprises de technologies innovantes - l'accompagnement des projets des jeunes chercheurs entrepreneurs (thèse et formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat)	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
principaux groupes cibles : établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, chercheurs, entreprises... territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : à titre d'exemple, SATT, incubateur académique régional PREMICE, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche Objectif spécifique 1.3 L'accompagnement concerne un appui aux projets collaboratifs de RDI, du montage à la réalisation : • Abondement de projets soutenus aux plans national (ANR, FUI, PIA, Appels à projets filières...) et européen (Horizon 2020...) • Projets coopératifs et partenariaux issus de l'enseignement supérieur, de la recherche et des PME/ETI à divers niveaux : entre établissements, laboratoires, structures de transfert de technologies, PME/ETI • Appui aux projets de mutualisation des savoirs et technologies entre les laboratoires et les entreprises permettant une meilleure diffusion de la recherche publique vers les entreprises principaux groupes cibles : établissements de recherche, entreprises...	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, établissements publics, structures de transfert de technologies, PME/ETI, PREMICE (CEEI)[1] [1] CEEI : Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
<i>Objectif spécifique 1.2</i> Critère d'éligibilité : • pour PREMICE et la SATT, mise en place d'un comité de sélection associant les financeurs • pour la SATT et JCE, inscription des projets dans la contractualisation pluriannuelle Région-Etat, dans les domaines stratégiques de la SRI-SI bourguignonne Critères de sélection : collaboration avec une entreprises ou institution - agence bourguignonne Principales dépenses exclues : les frais de fonctionnement des structures, les frais de gestion ainsi que les salaires et toutes autres dépenses non	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
----------------------------	--

directement rattachées au projet

Objectif spécifique 1.3

Critère d'éligibilité :

1. inscription dans la logique de spécialisation intelligente en cohérence avec la SRI-SI, la SRDEI, le futur PARI et dans la politique des pôles de compétitivité
2. pour les projets publics-privés, apport d'un cofinancement privé (seul critère d'éligibilité de la VF actuelle)
3. les projets entre entreprises doivent contenir une proposition de démarche méthodologique, collaborative à mettre en œuvre (dans le domaine et avec pour fondement l'intelligence économique, avec une étude prospective produit / marché).
4. le projet doit proposer des critères d'évaluation et de suivi

Principales dépenses exclues : les frais de fonctionnement des structures, les frais de gestion ainsi que les salaires et toutes autres dépenses non directement rattachées au projet

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
----------------------------	--

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		

Investment priority		1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO1	Nombre de projets incubés	NB	ERDF	More developed			81,00	SYNERGIE	1/an
BO13	Nombre de projets collaboratifs associant des laboratoires et des entreprises	NB	ERDF	More developed			30,00	SYNERGIE	1/an

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	3d
Title of the investment priority	Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS1.4
Title of the specific objective	Renforcer le potentiel et la compétitivité des PME
Results that the Member States seek to achieve with Union support	<i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i> Trop peu d'ETI et un tissu de PME majoritairement de petite taille. Des entreprises qui peinent à se développer, notamment à l'export et un trop petit nombre d'entreprises ; un usage des TICs trop faible.

Le besoin essentiel est de moderniser notre tissu économique en s'appuyant sur les différents leviers que sont : le renforcement de la création et l'implantation de nouvelles entreprises, le renforcement de la structure économique de nos entreprises, l'intégration quasi systématique des TIC dans les usages, la diffusion de la dynamique de l'innovation et la réduction des GES.

Le nombre d'entreprises créées dans des secteurs porteurs reste faible au regard des atouts et du potentiel de la région Bourgogne. En 2008, le taux de création d'entreprises en Bourgogne se situe en deçà de la moyenne nationale (9.7 % contre 10.8 % au niveau national – 17ème rang). Les taux de création-reprise en Bourgogne se situent en deçà de ceux la moyenne nationale (la région se situe au 20ème rang des 22 régions métropolitaines). Par ailleurs, et compte tenu de la pyramide des âges, de nombreux chefs d'entreprise et cadres dirigeants vont bientôt atteindre l'âge de la retraite et un grand nombre d'entreprises industrielles, commerciales et artisanales risquent de ne pas trouver de repreneur. En ce qui concerne la création /reprise d'entreprise, Il s'agit de démystifier la prise de risque et ainsi réduire l'aversion aux risques, notamment par l'acceptation de l'échec éventuel, pour susciter l'envie de créer des entreprises.

Un grand nombre de TPE/PME bourguignonnes ne sont pas aujourd'hui en capacité d'anticiper les problématiques liées à leur croissance, et parfois cela conduit à leur disparition. Il s'agit donc d'aider les entreprises à franchir ces caps décisifs pour leur développement dans le cadre de contrats de croissance (jeunes entreprises, TPE/PME en développement).

Par ailleurs, l'usage intensif du numérique dans les fonctions quotidiennes comme dans le pilotage de projets de croissances (« digital entrepreneurship ») est un puissant levier de performance économique.

Les entreprises libèrent encore trop de Gaz à effet de Serres (GES) dans l'atmosphère. Pour atteindre l'objectif global bourguignon de 23% d'énergie produite à partir de sources renouvelables, dans la consommation régionale d'énergie finale et réduire de 20% la consommation énergétique en 2020, des actions doivent être menées auprès des acteurs publics et des entreprises. L'objectif est de massifier de façon significative le nombre des entreprises impliquées et l'impact des actions engagées.

De plus, l'ensemble des études portant sur la structure économique des entreprises conclut à la nécessité de les accompagner financièrement sur le moyen et long terme, par la mise en place de dotation et/ou souscription d'outils d'ingénierie financière régionaux et interrégionaux visant à soutenir les différentes phases de la vie de l'entreprise.

	Le changement attendu est : • d'amplifier la dynamique de création d'entreprises liée aux Domaines Stratégiques (DS identifiés par la RIS3) régionaux, en s'appuyant sur une augmentation du nombre de projets de maturation et d'incubation issus de la recherche privée. • une reprise/transmission facilitée et accompagnée des TPE et PME • des entreprises en croissance en capacité d'être visibles sur les marchés internationaux.
ID of the specific objective	OS1.5
Title of the specific objective	Augmenter l'intégration et l'implication des entreprises dans des démarches collectives et collaboratives
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Le tissu économique bourguignon est essentiellement composé de PME de très petite taille qui peine à se développer et sont souvent peu spécialisées et isolées. L'objectif est donc d'inciter les PME à s'associer sous la forme de partenariat : entre elles, afin de réfléchir en collectif et échanger des bonnes pratiques et des services pour avancer plus rapidement ; ainsi qu'avec des centres de recherches et des centres techniques pour créer une dynamique collaborative. Ces partenariats visant à développer des produits d'avenir pour attaquer, à plusieurs, des marchés à forts potentiels. Le chef d'entreprise, notamment innovante, doit trouver, pour l'accompagner efficacement dans le développement de son projet, un écosystème favorable pour l'accueillir et lui permettre de prendre son essor ; qu'il s'agisse de pépinières spécialisées ou de la structure technopolitaine régionale. Ces structures ont pour objectifs de proposer des services collectifs à haute valeur ajoutée pour aider les entreprises à se consolider et ainsi être pérennes. Elles s'inscrivent dans le continuum recherche - innovation – transfert technologique – compétitivité – produit - marché.

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

Une Bourgogne pluridisciplinaires, non thématisée ; Un tissu d'entreprises très dispersé sur le territoire. Une Forte proportion de sous-traitants avec des centres de décision extérieurs à la Bourgogne et une faible autonomie.

Trop peu de partenariats et de groupements d'intérêts ; un réseau d'acteurs pas assez coordonné ; un niveau d'acculturation aux TICs trop faible.

Des groupements existent déjà en région Bourgogne : 2 pôles de compétitivité, 4 grappes d'entreprises et une dizaine de clusters en maturation, 7 filières ayant signé des contrats d'objectifs. Il convient donc de professionnaliser ces groupements d'entreprises (pôles, grappes clusters et filières), pour qu'ils élaborent des stratégies collectives à long terme reposant sur une forte implication des PME, en lien avec la spécialisation pour la croissance compétitive.

De telles structures sont par ailleurs une condition d'attractivité du territoire tant pour les responsables d'entreprise que des créateurs d'entreprise. Elles concourent également à un modèle de travail collaboratif et mutualisé entre les équipes dirigeantes d'entreprise pour une saine émulation. Le but est aussi de faire émerger de nouvelles « pépites » technologiques pour une optimisation du couple produit à forte valeur ajoutée / marché à fort potentiel.

Le changement attendu est :

- la professionnalisation des acteurs des structures soutien aux entreprises,
- un pilotage méthodologique et stratégique des projets collectifs/ collaboratifs, comme puissant levier de performance économique collective
- une augmentation de la création d'entreprises innovantes issues de la R&D privée et du milieu entrepreneurial (essaimage, création d'entreprises appuyées par des entreprises)
- la mise en œuvre de lieux adaptés à l'accompagnement humain et stratégique des porteurs de projet de création d'entreprises innovantes

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• la mise en œuvre de services aux entreprises à très haute valeur ajoutée• la diffusion des technologies clefs et matures au plus grand nombre d'entreprises• la mise en place d'une image attractive de la région |
|--|---|
- Not validated

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS1.4 - Renforcer le potentiel et la compétitivité des PME						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR14	Moyenne du nombre d'emplois créés par entreprises aidées	%	More developed			10,00	SYNERGIE	tous les 3 ans de recul après la fin du dossier
IR15	% moyen de chiffre d'affaires gagén pour l'ensemble des entreprises aidées	%	More developed			15,00	Région Bourgogne	tous les 3 ans de recul après la fin du dossier
Specific objective		OS1.5 - Augmenter l'intégration et l'implication des entreprises dans des démarches collectives et collaboratives						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR13	Nombre d'adhésion dans les pôles, grappes, clusters...	NB	More developed	500,00	2013	750,00	Région Bourgogne	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Objectif spécifique 1.4	
Le FEDER soutiendra :	
Action 1 - Accompagnement de l'intégration de briques technologiques dans les produits et process développés par les TPE/PME/ETI : missions d'études et/ou d'investissement (notamment dans le domaine des technologies numériques pour le développement des TIC dans l'entreprise, et sur toutes les technologies pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'éco-conception des entreprises).	
Action 2 - La mise en place d'un environnement favorable à l'intégration dans l'entreprise de nouveaux produits-nouveaux marchés (exemple : conseils aux démarche de montée en compétence des entreprises, démarches stratégiques et anticipatives, innovation organisationnelle, diffusion des bonnes pratiques managériales et organisationnelles).	
Action 3 – Les investissements immatériels et matériels pour le développement de la PME en appui de projets sur l'innovation, les marchés à l'export, le développement durable (l'OS 3.2 s'attachera à mobiliser le FEDER sur l'adaptation de l'appareil de production) (Exemples : l'investissement productif s'inscrivant dans un plan de développement d'un nouveau produit, d'un nouveau marché issu de l'innovation, ou de marchés à l'export).	
Action 4 : Soutenir le renforcement de la structure financière des entreprises en création, en transmission ou en développement. Abondement et mise en œuvre de dispositifs d'ingénierie financière. (Exemple : financer la création et les projets de développement des entreprises, notamment en lien avec l'innovation).	
contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : augmenter le nombre d'entreprises créées ou reprises, renforcer la pérennité des entreprises créées et, pour les jeunes entreprises à potentiel, accroître leur rythme de développement. Ces actions seront prioritairement à l'intention des	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
entreprises de production, de services aux entreprises et des entreprises innovantes. principaux groupes cibles : TPE, PME, PMI territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, structures intermédiaires (consulaires, associations, cabinets, organismes professionnels, ...) PME/ETI /PME , acteurs publics/privés Objectif spécifique 1.5 Le FEDER soutiendra : Action 1 – Mise en œuvre d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et à la création : • Les incubateurs / Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) : incubation, accompagnement et hébergement à destination des projets de création issus de la R&D privée et entrepreneuriale ; Priorité sera donnée aux entreprises innovantes ou en lien avec les domaines stratégiques définis dans la SRI-SI. • les Pépinières : Première étape : Un diagnostic régional de l'offre actuelle en matière de pépinière qui devra aboutir à un cahier des charges, à la définition de la notion de services communs, mutualisés et à valeur ajoutée. Seconde étape : le développement des services à haute valeur ajoutées spécialisés et mutualisés, en direction des entreprises, au sein de pépinières thématiques existantes ou en création et d'incubateurs • La structure technopolitaine : tête de pont régionale, elle propose des services collectifs à destination des entreprises (journées techniques, colloques, informations spécifiques, documentation, recherche de partenariats européens) Action 2 - Déployer des actions et des services spécialisés aux entreprises :	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
	- intégration des TIC et diminution des GES dans les entreprises : aides au réseau des partenaires de l'action publique pour des missions de sensibilisation, d'accompagnement, de veille et pour le développement d'outils destinés à l'usage des entreprises. - information et sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la création / reprise d'entreprises à destination de publics mixtes (étudiants, salariés, d'origine diverses (marketing, ingénieur, chef d'entreprises, parrainage..)) ; - inciter à l'innovation sociale et managériale (aider les entreprises à se structurer pour la conquête des nouveaux marchés, développer de nouveaux modèles d'activité, développer les démarches anticipatives) - favoriser l'implantation de nouvelles entreprises (exemple : réalisation d'analyses prospectives pointues sur des marchés/niches économiques à fort potentiels) Action 3 - Développer les groupements (filiales/pôles/clusters) : - un accompagnement pour une montée en compétence ... (exemple : favoriser l'approche collective des réflexions stratégiques et prospectives, stratégie au long terme du groupement, bonnes pratiques, déclinaison par rapport aux PME, veille, communication, accès aux labellisations spécifiques), - développer les démarches anticipatives (prospectives, veille technologique et économique) - construire les démarches de diffusion des technologies clefs au sein des groupements et des filiales et l'appropriation des technologies matures par les PME - repositionner les filiales, (exemple : soutien à l'émergence et changement du lien Grand Donneur d'Ordre – fournisseurs, approche collective,) Action 4 - Soutenir les projets collaboratifs visant : - à favoriser la production commune de produits, procédés et services inter filiales , dérivés de la R&D partenariale - un marché à fort potentiel et si possible à l'international Action 5- Soutenir les actions de promotion collective et mise en réseaux des entreprises :

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
• organiser le partenariat des acteurs de l'innovation • favoriser les partenariats économiques et commerciaux interentreprises, nationaux et internationaux • inciter au rapprochement des dynamiques territoriales • promouvoir les savoir-faire des entreprises bourguignonnes, • proposer une politique offensive de promotion et de prospection, notamment dans les secteurs de croissance ayant un lien avec l'économie régionale principaux groupes cibles : PME, territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, pôles de compétitivité / grappes / groupements d'entreprises, établissements publics, collectivités locales, associations, organismes professionnels, structure technopolitaine régionale...	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Objectif spécifique 1.4 Critères d'éligibilité (priorisés) : Critère 1 : le projet doit contenir la proposition de démarches méthodologiques et collaboratives à mettre en œuvre (dans le domaine et avec pour fondement l'intelligence économique, avec une étude prospective produit/marché, spécialement pour les projets des démarches collectives et de l'OS 1.3)	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Critère 2 : le projet doit contenir une démarche à visée internationale (conquête de nouveaux marchés ou déploiement) à court et moyen termes Critère 3 : les projets soutenus devront développer une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et RH Cette aide doit être mise en œuvre après une évaluation détaillée du projet, par des experts en tant que de besoin. En particulier, il sera nécessaire d'être attentif à ce que le projet précise : • une stratégie de long terme • un business plan détaillé avec une réelle analyse de marché prospective Objectif spécifique 1.5 Les projets éligibles seront ceux qui s'inscriront soit dans des structurations existantes soit qui en proposeront de nouvelles, en particulier dans le cadre de démarches de spécialisation intelligente. Critères d'éligibilité (priorisés) : Critère 1 : le projet doit contenir la proposition de démarches méthodologiques et collaboratives à mettre en œuvre (dans le domaine et avec pour fondement l'intelligence économique, avec une étude prospective produit/marché). Critère 2 : le projet doit contenir une démarche à visée internationale (conquête de nouveaux marchés ou déploiement) à court et moyen termes Critère 3 : les projets soutenus devront développer une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et RH Cette aide doit être mise en œuvre après une évaluation détaillée du projet, par des experts en tant que de besoin. En particulier, il sera nécessaire d'être attentif à ce que le projet précise :	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
• une stratégie de long terme • un plan de financement avec des partenaires privés • un business plan détaillé avec une réelle analyse de marché prospective, accompagnée d'une feuille de route	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Cette priorité d'investissement pourrait être en partie mise en œuvre grâce aux instruments financiers au sens de l'article 37 du règlement (UE) N°1303/2013. Les modalités seront précisées sur la base de l'analyse ex ante.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO14	Nombre d'entreprises créées par an	NB	ERDF	More developed			280,00	SYNERGIE	1/an
BO15	Nombre de projets en matière d'innovation, d'aide à l'exploration, d'aide au développement durable, par an	NB	ERDF	More developed			5,00	SYNERGIE	1/an
BO16	Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche collective ou collaborative	NB	ERDF	More developed			1 000,00	SYNERGIE	1/an
BO17	NB de nouveaux services à haute valeur ajoutée créés dans les pépinières	NB	ERDF	More developed			0,00	selon étude en cours sur les pépinières et les services associés	1/an

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	1 - pour une croissance intelligente

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis			1 - pour une croissance intelligente										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO24	O	Research, Innovation: Number of new researchers in supported entities	3233172	ERDF	More developed			27			82,00	SYNERGIE	
IF2	F	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844	ERDF	More developed			48355319			186 000 000,00	SYNERGIE	Au 31.12.2018, 2 tranches annuelles seront déclarées. Aussi, la valeur intermédiaire correspond-elle aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserve de performance.

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		1 - pour une croissance intelligente	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	056. Investment in infrastructure, capacities and equipment in SMEs directly linked to research and innovation activities	31 000 000,00
ERDF	More developed	062. Technology transfer and university-enterprise cooperation primarily benefiting SMEs	12 000 000,00
ERDF	More developed	066. Advanced support services for SMEs and groups of SMEs (including management, marketing and design services)	6 500 000,00
ERDF	More developed	067. SME business development, support to entrepreneurship and incubation (including support to spin offs and spin outs)	13 000 000,00
ERDF	More developed	069. Support to environmentally-friendly production processes and resource efficiency in SMEs	3 000 000,00
ERDF	More developed	082. ICT Services and applications for SMEs (including e-Commerce, e-Business, networked business processes), living labs, web entrepreneurs, ICT start-ups, etc.)	2 500 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		1 - pour une croissance intelligente	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	62 000 000,00
ERDF	More developed	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	6 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		1 - pour une croissance intelligente	
Fund	Category of region	Code	€ amount

Priority axis		1 - pour une croissance intelligente	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	68 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		1 - pour une croissance intelligente	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	68 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		1 - pour une croissance intelligente	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	1 - pour une croissance intelligente

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	2
Title of the priority axis	Pour une société numérique

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	2a
Title of the investment priority	Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS2.1
Title of the specific objective	Assurer la couverture en très haut débit à 50% des Bourguignons d'ici 2020
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Le déploiement du très haut débit dans les 10 à 15 prochaines années en Bourgogne doit répondre à deux enjeux majeurs : • assurer l'attractivité des territoires bourguignons et éviter une fracture numérique territoriale, plus particulièrement pour les entreprises pour lesquelles les enjeux de connexion au très haut sont un levier de croissance ; • proposer un accès très haut débit équitable et à coût abordable à l'ensemble des Bourguignons et éviter une fracture numérique sociale. <i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i> Le haut débit fixe en Bourgogne est principalement délivré à partir de 2 technologies : l'ADSL et le Wimax. Les autres technologies, Wifi et satellite, sont présentes de manière plus marginale sur les territoires bourguignons. Selon les chiffres d'éligibilité des lignes téléphoniques fournis par Orange, il ressort que 2% des lignes téléphoniques de Bourgogne sont inéligibles à l'ADSL, et que 18% des lignes téléphoniques offrent un débit inférieur à 2Mbps. En cumulé, l'ensemble de ces lignes représente un total de près de 200 000 lignes. Le haut débit filaire (> 2Mbps) concerne plus de 90% de la population en Bourgogne, dont la moitié peut prétendre à un niveau de service « triple play ». Ces chiffres placent la Bourgogne en dessous de la moyenne nationale et soulignent la persistance de la fracture numérique sur une partie du territoire bourguignon (près d'une centaine de communes directement affectées). L'attractivité d'un territoire, vis-à-vis de l'accueil d'actifs : étudiants, porteurs de projet individuels, entreprises (qu'elles soient une PME ou la filiale d'un groupe) passe aujourd'hui par une couverture très haut débit (THD).

Les intentions de déploiement du très haut débit des opérateurs privés sur les zones dites conventionnées (suite à l'appel à manifestation d'intérêt national - 2010) permettront de raccorder 35% des foyers en fibre optique à horizon 2020. Ces projets sont ciblés sur les huit principales aires urbaines de Bourgogne.

L'ensemble des partenaires a pour objectif de dépasser les intentions des opérateurs privés et de mobiliser les fonds publics, FEDER inclus, sur les zones non couvertes (cf carte), en complémentarité avec les travaux à engager par les opérateurs privés. Il s'agira d'accroître de manière significative, sur la durée du programme, le taux de couverture en THD via la fibre optique des foyers bourguignons de 35% à 50% de population couverte au niveau régional (soit un déploiement de 145 000 prises).

Le coût net du déploiement du THD (soit investissement total – recettes générées par la commercialisation) est estimé à 800M€ d'ici 2025. L'objectif 2020 est une réalisation à 50 % (dont 35 % par les opérateurs privés) et coutera 250 millions d'euros d'investissement publics (plus 50 millions de montée en débit).

Les crédits FEDER seront mobilisés sur la première phase de déploiement (2014-2020) avec un niveau d'intervention de l'ordre 30% du coût total éligible.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS2.1 - Assurer la couverture en très haut débit à 50% des Bourguignons d'ici 2020						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR4	Taux de population couverte en THD hors zones conventionnées	%	More developed	0,00	2013	15,00	Région Bourgogne	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
Il s'agira de soutenir les projets de réalisation de réseaux d'initiative publique FTTH, d'un débit minimal de 30Mbits/s, desservant la totalité des habitants et entreprises du territoire concerné. La priorité sera donnée aux plaques couvrant les zones d'activité économique et les gros sites industriels, centres de recherche, hôpitaux..., où les investissements cofinancés permettront un débit sécurisé (FTTO) ainsi qu'une attractivité résidentielle propre à retenir les actifs sur ce territoire. Seuls les projets ayant une envergure départementale c'est-à-dire réalisés par les collectivités départementales ou les syndicats mixtes départementaux pourront prétendre au soutien des crédits européens. principaux groupes cibles : entreprises à travers les zones d'activités, sites publics (collectivités territoriales, hôpitaux, centre de recherche...), résidentiel territoires spécifiques ciblés : inéligibilité des zones réservées par l'appel à manifestation d'intention d'investissement d'initiative privée, dite zones conventionnées types de bénéficiaires : par exemple, collectivités locales et établissements publics à échelle départementale au minimum contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : Le THD pour la population et les entreprises est un outil indispensable d'amélioration de la compétitivité de l'économie bourguignonne. Le déploiement de la fibre sur le territoire est un préalable indispensable au développement de produits et usages numériques, et contribue à une meilleure appropriation des TIC par tous les usagers (particuliers, enseignement, santé, professionnels...)	

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
----------------------------	---

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
Les projets retenus, de portée départementale au minimum, devront être en cohérence avec les schémas stratégiques établis par les territoires concernant le déploiement du THD (à savoir SCORAN, et SDANT des 4 départements). Les infrastructures devront être pérennes, ouvertes à tous les opérateurs et de grande capacité. L'assiette éligible est la partie optique du réseau conforme au schéma d'ingénierie FTTH État-Région. Seuls les projets soutenus par le Fonds pour la société numérique (FSN) feront l'objet d'un cofinancement du FEDER. Le financement FEDER interviendra selon les règles de l'encadrement communautaire en vigueur au moment de la programmation du dossier.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO2	Nombre de prises optiques du RIP délivrant un accès à large bande d'au moins 30Mbps	NB	ERDF	More developed			145 000,00	SYNERGIE	1/an

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	2c
Title of the investment priority	Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS2.2
Title of the specific objective	Mettre les TIC au service des citoyens
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Tous les territoires de la Bourgogne et les citoyens ne sont pas égaux face à l'utilisation des TIC alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans la croissance économique et constitue un levier fort dans l'accès aux services, à la culture ou à la formation. En outre, l'usage TIC est un vecteur de valorisation du territoire. <i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i> Le diagnostic sur l'usage des TIC par les Bourguignons (juillet 2010) montre peu de différence entre la Bourgogne et l'ensemble du territoire métropolitain. Certaines pratiques sont plus fréquentes en Bourgogne, d'autres le sont moins qu'ailleurs. On constate que 25% de la population est dite "utilitariste", c'est-à-dire utilisant Internet pour gérer au mieux ses activités courantes (achat en ligne, consultation des sites d'information, démarches administratives...) alors que 44% de la population qualifiée "d'exclus" ont un usage extrêmement limité des TIC. L'objectif est donc de diffuser l'appropriation des TIC auprès des citoyens via la mise en place de nouveaux e-services répondant à leur attente (accès, simplification, rapidité...) et le développement de nouveaux supports basés sur les évolutions technologiques les plus récentes (tablettes, smartphones, technologie sans contact (NFC), réalité augmentée...). Le changement attendu est l'augmentation de la population "utilitariste" qui sera évaluée via une mise à jour de l'étude précitée en 2014 puis en 2020. L'objectif est d'atteindre un taux de 45%. Compte tenu de la nature transversale du numérique, son champ de mobilisation peut concerner un nombre important de domaines. Afin de créer une réelle plus-value du FEDER au changement attendu, le choix régional s'est concentré sur 2 domaines, en tenant compte des priorités européennes, nationales et régionales, et de l'existence d'une dynamique et d'acteurs

régionaux identifiés, à savoir : le numérique comme outil d'accès aux services publics pour garantir l'attractivité du territoire, et le développement des supports mobiles et sans contact et des contenus afférents en matière culturelle, touristique et patrimoniale.

La Bourgogne est une région peu peuplée, essentiellement rurale, et dont la population est très inégalement répartie sur un territoire vaste et difficile d'accès. L'enclavement vécu par les habitants des territoires isolés peut être en partie compensé par la bonne exploitation des nouvelles technologies.

Les types d'actions proposées ont pour but de réduire, autant que possible, cette inégalité d'offres de services par l'encouragement de l'usage des TIC et constituent une réponse efficace à l'éloignement de certains territoires pour l'accès aux services publics.

Par ailleurs, la Bourgogne bénéficie d'une forte image de marque au niveau européen dans les domaines culturels et touristiques (17 millions de touristes préparent leur séjour en ligne, 6.3% du PIB, 27 000 emplois). Le secteur touristique bourguignon, dans un objectif européen de conservation du leadership mondial, doit s'appuyer sur les technologies récentes pour asseoir sa compétitivité et structurer une offre touristique large.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS2.2 - Mettre les TIC au service des citoyens						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR5	taux d'utilisation des applications TIC par public cible	%	More developed		2014	0,00	en fonction des résultats de l'enquête en cours	tous les 3 ans

Not validated

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Action 1 - Le numérique comme outil d'accès aux services publics pour garantir l'attractivité du territoire - Projets de télémédecine La Bourgogne souffre d'un déficit de professionnels de santé inégalement répartis sur le territoire. La présente action a pour objet la mise en place de solutions innovantes de téléconsultation, de télé-expertise, de télésurveillance médicale ou de téléassistance. Priorité sera donnée aux projets destinés à la médecine de 1er recours exercée par les médecins en regroupement. - Solutions d'e-administration L'e-administration est une réponse technologique de proximité aux besoins des habitants isolés et en grande difficulté et un moyen pour simplifier les démarches administratives des citoyens. Plusieurs e-services (GIP e-Bourgogne, Géobourgogne...) ont vu le jour et la Bourgogne a développé une culture d'e-administration auprès des acteurs publics de son territoire. L'objectif poursuivi est de renforcer ces actions par le développement d'une dizaine de nouveaux services auprès des citoyens, des collectivités et des entreprises, en élargissant le périmètre géographique des acteurs publics (exemples : bibliothèques numériques, finalisation du programme de dématérialisation à 100% des échanges administratifs) et en augmentant le nombre d'acteurs publics utilisateurs de la plateforme d'ici 2020. Il conviendra aussi de soutenir les projets de sensibilisation des institutions à l'évolution des systèmes d'information vers une informatique « en nuage » (cloud computing)	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Les acteurs publics seront également accompagnés à mettre en place des bornes interactives d'accès à distance aux services publics. - Pôles de ressources numériques et datacenters Soutien des projets de réalisation de pôles de ressources numériques présentant un haut niveau de services polyvalents, et une large portée territoriale. Ils compléteront utilement le réseau de tiers lieux ou correspondront à une montée en gamme de certains d'entre eux. Une composante télétravail/formation devra être présente dans le projet. Actions d'incitation ou de soutien à l'implantation d'infrastructures spécialisées d'hébergement (datacenters) en Bourgogne en cohérence avec la Stratégie régionale numérique. Le soutien portera sur l'environnement technique et les conditions d'implantation de ces infrastructures (ex : adductions électriques, double raccordement FFTO...) - E-éducation, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur Le FEDER soutiendra une nouvelle forme d'enseignement s'appuyant sur des pratiques et des ressources variées : présentiel, en ligne, ressources wiki, forums, tutorat à distance... Un tel enseignement implique de la pédagogie et de l'ingénierie adaptées et nécessite une formation des formateurs. Le FEDER soutiendra cette nouvelle forme d'enseignement à distance, notamment dans des domaines de compétences rares, via le développement de contenus d'e-learning, l'objectif étant de proposer de nouvelles Formations Ouvertes et A Distance (FOAD) et d'augmenter le nombre d'apprenants qualifiés via cette nouvelle forme d'enseignement. Action 2 - Le développement des supports mobiles et sans contact et des contenus afférents Sur cette action, la cible est prioritairement l'accès localisé aux contenus culturels, touristiques et patrimoniaux pour conforter la destination Bourgogne.	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
- Généralisation de l'utilisation des services de type NFC Accompagnement des projets structurants des collectivités publiques mutualisant au maximum leurs moyens de gestion unique d'accès et de paiement par supports sans contacts : cartes spécifiques ou téléphones mobiles de type NFC. Sont visés la mobilité des visiteurs et l'accès aux diverses ressources patrimoniales, culturelles et touristiques. - Développement des contenus de e-tourisme et de m-tourisme bourguignons Il s'agit d'accompagner la mise en place d'outils numériques (ex : écrans de réalité augmentée pour la scénographie, applications smartphone de mobilité, technologies embarquées...) favorisant la découverte, la promotion et la mise en marché des grandes thématiques touristiques de la Bourgogne : les vins (climats de Bourgogne) - , la gastronomie – (projet de Cité de la gastronomie à Dijon) – et l'itinérance touristique (les routes des vins, la Bourgogne à vélo, les voies navigables et patrimoine naturel...). L'objectif est d'attirer de nouveaux touristes pour des séjours plus longs et personnalisés. L'ensemble de ces contenus seront de deux natures : *culturels et patrimoniaux : développement de nouveaux outils de numérisation, modélisation numérique, visite virtuelle, immersion 3D (voire « 4D »), réalité augmentée, via la migration au format numérique d'ensembles documentaires patrimoniaux dont les collectivités et l'Etat sont dépositaires. Les crédits FEDER soutiendront les prestations permettant la reproduction, le traitement éditorial, l'acquisition et le stockage des contenus ainsi que leur diffusion via des circuits touristiques exploités. *services marchands locaux : ils seront proposés au visiteur de façon intégrée aux outils de visualisation des contenus numériques (par exemple grâce à la réalité augmentée couplée à la géolocalisation des offreurs). Ici encore, le smartphone sera le moyen privilégié de consultation des services disponibles (dégustations, boutiques, restaurants, chambres d'hôtes, hôtels) et de réservation immédiate, voire de pré-paiement. principaux groupes cibles : administrés, chefs d'entreprises et administrations, patients et professionnels de santé, étudiants, touristes	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité. types de bénéficiaires : par exemple, collectivités locales, établissements publics, associations... contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : • une plus grande autonomie de tous les publics dans l'usage du numérique • une meilleure égalité d'accès à des services publics de qualité (accès aux biens, services et à la connaissance) • une augmentation de la fréquentation des sites touristiques et patrimoniaux de la Bourgogne • une diversification des méthodes d'enseignement et de formation par un meilleur accès aux ressources en lignes et aux outils numériques, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Les projets de télémédecine Ces projets devront être conformes au décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine et devront avoir obtenu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS). Les projets devront répondre aux exigences du plan régional de télémédecine dont la mise en œuvre se fera en partie via des appels à projets organisés par l'ARS. Un comité de pilotage régional et institutionnel sera mis en place. Les projets d'administration électronique	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Les projets d'administration électronique devront avoir une portée au minimum départementale, l'objectif étant la mutualisation des moyens et un certain niveau d'équité dans l'accessibilité des nouveaux e-services mis en place. Les projets les plus innovants et les plus structurants portant sur la numérisation de contenus culturels Ces projets seront sélectionnés en fonction de : - leur degré de rareté (ex. documents inédits ou inexploités) - leur état physique (ex. documents jusqu'alors inaccessibles au public du fait de leur fragilité) - leur statut juridique (ex. documents appartenant à la collectivité publique et libres de droit) - leur appartenance à des ensembles intellectuels répartis à travers les collections de plusieurs bibliothèques, services d'archives ou musées de Bourgogne (ex. départements, communes, groupements de communes, association) Les projets devront être conformes au plan régional de numérisation qui sera adopté courant 2014. Les projets portant sur l'utilisation des TIC pour la valorisation patrimoniale Ces projets seront sélectionnés en fonction de : - l'intérêt de la collection, du monument ou du site - l'innovation dans la technologie utilisée - la cohérence du programme d'actions culturelles	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
- le lien avec le développement touristique Les projets relatifs à l'unification des modes d'accès et de paiement sans contacts devront avoir une portée régionale. Les projets relatifs à l'e-tourisme et au m-tourisme devront avoir une portée régionale et concerner les parcours et sites touristiques d'importance régionale. Les pôles ressources numériques Les projets devront répondre aux conditions suivantes : - large portée territoriale (à minima à l'échelle EPCI – implantation dans une ville moyenne constituant déjà un pôle de services) - offrant un haut niveau de service - offrant des services innovants ou pilotes, avec un bouquet minimal à destination des entreprises et des professionnels - être prévus dans un schéma local préalable de déploiement et d'animation des tiers-lieux (schéma départemental ou de pays). Principales dépenses exclues sont les suivantes :	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
• les dépenses de fonctionnement, de maintenance, d'hébergement et de gestion • le financement d'emplois permanents • l'équipement en matériel informatique non directement lié à l'opération.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO3	Nombre de e-services créés	NB	ERDF	Outermost or northern sparsely populated			50,00	SYNERGIE	1/an

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	2 - Pour une société numérique

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis			2 - Pour une société numérique										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
IF2	F	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844	ERDF	More developed			30673772			118 000 000,00	SYNERGIE	Au 31.12.2018, 2 tranches annuelles seront déclarées. Aussi, la valeur intermédiaire correspond-elle aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserv

													de performance.
BO2	O	Nombre de prises optiques du RIP délivrant un accès à large bande d'au moins 30Mbps	NB3463844	ERDF	More developed			60000			145 000,00	SYNERGIE	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		2 - Pour une société numérique	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	046. ICT: High-speed broadband network (access/local loop; >= 30 Mbps)	30 000 000,00
ERDF	More developed	078. e-Government services and applications (including e-Procurement, ICT measures supporting the reform of public administration, cyber-security, trust and privacy measures, e-Justice and e-Democracy)	3 000 000,00
ERDF	More developed	079. Access to public sector information (including open data, e-Culture, digital libraries, e-Content and e-Tourism)	2 000 000,00
ERDF	More developed	081. ICT solutions addressing the healthy active ageing challenge and e-Health services and applications (including e-Care and ambient assisted living)	2 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		2 - Pour une société numérique	
Fund	Category of region	Code	€ amount

Priority axis		2 - Pour une société numérique	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	37 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		2 - Pour une société numérique	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF		07. Not applicable	37 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		2 - Pour une société numérique	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	37 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		2 - Pour une société numérique	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	2 - Pour une société numérique
Sans objet	

Not validated

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	3
Title of the priority axis	pour une croissance durable

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

Cet axe prioritaire concentre 2 objectifs thématiques qui visent à soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et préserver les ressources et la biodiversité en Bourgogne :

- OT4 : soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

Cet objectif thématique constitue l'objectif prioritaire de l'axe 3. Eu égard à la forte dépendance énergétique de la Bourgogne, et malgré le développement de la production d'énergie renouvelable, le soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, en cohérence avec le SRCAE, est primordial pour la Bourgogne.

- OT6 : protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

La protection de l'environnement et de la biodiversité sont intimement liées à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, du fait des services éco-systémiques rendus par l'environnement. En Bourgogne, il existe d'importants besoins relatifs à la connaissance, à l'éducation, à la préservation, à la restauration, à la gestion du patrimoine naturel et de la continuité écologique de type trame verte et bleue.

L'axe 3 est construit autour de la volonté de la Bourgogne de s'engager vers une transition écologique qui implique un nouveau modèle économique et social : changer nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre (OT4) et veiller à ce que notre environnement garde une forte résilience face aux changements à venir (OT6).

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4a
Title of the investment priority	Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS3.1
Title of the specific objective	Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale
Results that the Member States seek to achieve with Union support	L'objectif est de renforcer les politiques de déploiement des énergies renouvelables (bois-énergie, méthanisation, réseaux de chaleur, éolien, hydro-électricité, etc...) en s'appuyant sur les ressources et potentiels des territoires. Le développement des énergies renouvelables constitue : une opportunité pour la Bourgogne de réduire sa dépendance énergétique, en rapprochant la production d'énergies renouvelables des lieux de consommation

- un gisement d'activités et d'emplois non délocalisables
- un facteur clef dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre par la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

La Bourgogne produit moins de 8% (année 2007) de l'énergie qu'elle consomme et présente donc un niveau de dépendance énergétique élevé. En 2009, 4 244 GWh ont été produits à partir de sources renouvelables dans la région (93% sous forme de chaleur et 7% sous forme d'électricité). Avec 87% de cette production, le bois-énergie est la principale source d'énergie renouvelable à l'heure actuelle.

La période 2007-2013 a concentré des moyens importants pour augmenter la part du renouvelable dans le « mix-énergétique » mais les efforts sont à poursuivre pour atteindre l'objectif de 23 % d'énergie renouvelable en 2020.

La région Bourgogne dispose d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables avec notamment un taux de boisement de 32% et des prélèvements inférieurs à la productivité biologique, un territoire rural avec une agriculture d'élevage.

Dans le SRCAE, adopté en juin 2012, l'objectif retenu est de porter à 23% la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale. En 2009, la production renouvelable pèse 7,6%, en Bourgogne, dans la consommation d'énergie renouvelable régionale. Aussi, selon les hypothèses du SRCAE, atteindre cet objectif se traduit-il par une production d'environ 10 000 GWh d'origine renouvelable à l'horizon 2020 avec une hypothèse de maîtrise des consommations énergétiques de 20%. Cela représente une production supplémentaire d'environ 6 000 GWh d'énergie renouvelable par rapport à 2009 (3 000 GWh étant attendus pour l'éolien).

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS3.1 - Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR6	production régional d'ENR	GWh	More developed	4 000,00	2009	10 000,00	Observatoire régionale de l'Energie	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Action 1 – soutien à l’investissement pour la production d’énergies renouvelables	
Il s'agira de soutenir les énergies renouvelables suivantes :	
• le bois – énergie, au travers de l'installation de chaufferies-bois et les investissements liés à la mobilisation de la ressource (notamment les équipements de production – broyeurs et de stockage de plaquette bois) • le biogaz, au travers des installations d'unités de méthanisation hormis celles portées par les entreprises agricoles et forestières • les réseaux de chaleur, dont la chaleur est issue des énergies bois ou biogaz	
Action 2 - études	
Il s'agira de soutenir les études prospectives et stratégiques sur les ressources et leur mobilisation, les actions d'évaluation des dispositifs mis en œuvre par les partenaires publics. Cette action concernera l'ensemble des différentes énergies renouvelables.	
Action 3 - animation	
Il s’agira de soutenir des postes de chargés de mission pour le développement des énergies renouvelables à une échelle régionale ou départementale, ainsi	

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
que par exception dans le Parc Naturel Régional du Morvan (compte-tenu de ses spécificités). Action 4 – actions d’accompagnement Il s'agira de soutenir des actions externalisées de communication et de sensibilisation des donneurs d'ordres (politiques, professionnels, institutionnels...) notamment, l’observatoire régional de l’énergie, l’accompagnement de l'acceptabilité locale des projets, et les projets pédagogiques autour de l'ensemble des différentes énergies renouvelables. principaux groupes cibles : acteurs publics/privés territoires spécifiques ciblés : Il n’est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité. types de bénéficiaires : par exemple, collectivités locales, établissements publics, opérateurs de logement social, associations, entreprises (les entreprise agricoles et forestières sont exclues) contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : L’ensemble des actions prévues contribue à l’atteinte de l’objectif du SRCAE de 23% de part d’énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d’énergie finale de la région. L'ambition régionale en matière de développement du bois-énergie est importante. L'analyse du potentiel conduit à privilégier une ressource locale, issue prioritairement des produits ou des sous-produits de la forêt. Avec un taux de boisement de 30% et une filière bois importante (2 800 établissements avec 19 000 actifs), le potentiel bourguignon le plus substantiel reste le bois-énergie qui permet, au-delà des enjeux énergétiques, de valoriser une ressource locale et de créer des emplois durables. Le développement de réseaux de chaleur est un moyen de mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelable, dont la biomasse et le biogaz. Ils permettent de « centraliser » les différents besoins en chaleur pour mieux les traiter, de mutualiser les coûts d'investissement. Les études et actions d’accompagnement doivent renforcer l’acceptabilité de ces EnR et contribuer à leur développement.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Sont exclus les investissements dont la production bénéficie d'un tarif d'achat réglementé. Sont exclus les projets de biogaz portés par les entreprises agricoles et forestières, ces projets étant financés par le FEADER Le FEDER sera concentré sur les projets ne relevant pas du Fonds Chaleur, géré par l'ADEME. <i>Pour tous les projets de production d'ENR, les conditions d'éligibilités sont les suivantes :</i> • cohérence avec les objectifs du SRCAE • priorité aux projets impliquant les acteurs locaux • priorité aux projets limitant les impacts environnementaux et les conflits d'usage <i>Boirs-énergie</i> : les projets devront être alimentés par la plaquette bois forestière ou des sous-produits brut (déchets verts, exploitations bocages...). Limitation à 100 TEP max (1163MWh) de production d'énergie renouvelable par investissement soutenu. <i>Biogaz</i> : la production maximale des projets soutenus sera de 5 500 m3 de biogaz par jour. En matière d'approvisionnement, seulement les matières organiques, seules ou en mélange, issues de l'agriculture, d'industries agro-alimentaire ou de collectivités. Les déchets ménagers et assimilés ne devront pas dépasser 50% du poids des matières entrantes et devront subir un tri à la source. Le rayon d'approvisionnement est de l'ordre de 50 km max autour du site de l'installation de méthanisation. Valorisation chaleur : 50% mini de l'énergie thermique disponible en substitution de consommations d'énergie existantes pour les installations biogaz en cogénération. <i>Réseaux de chaleur</i> : la chaleur devra être issue des énergies bois ou biogaz.	

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO30	Renewables: Additional	Households	ERDF	More developed			15,00	SYNERGIE	1/an

Investment priority		4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	capacity of renewable energy production								
CO34	GHG reduction: Estimated annual decrease of GHG	Tonnes of CO2eq	ERDF	More developed			6 300,00	SYNERGIE	1/an

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4c
Title of the investment priority	Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS3.2
Title of the specific objective	Réduire la consommation énergétique des bâtiments
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Le bâtiment avec 43% des consommations énergétiques finales de la région est le premier secteur consommateur. Il constitue un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. L'augmentation continue des énergies fossiles impacte parallèlement et durablement les ménages, ainsi que tous les secteurs de la société. 13% de la population bourguignonne est aujourd'hui touchée par la précarité énergétique. Le développement de bâtiments à basse et très basse consommation d'énergie (neuf et en rénovation) constitue un important défi pour répondre à ces enjeux. Il doit s'accompagner d'une diminution globale des charges, d'une amélioration de confort de vie, et s'inscrire dans une démarche globale de développement durable.

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

Les consommations d'énergie dans le bâtiment ont progressé de 8% entre 1990 et aujourd'hui pour représenter en Bourgogne :

- 43% des consommations finales, dont logements 30% et bâtiments tertiaires (bureaux, écoles, hôpitaux, commerces,...) 13%
- 23% des émissions de gaz et effet de serre.

En 2012, la Bourgogne compte 943 430 logements ; 65% du parc des résidences principales sont des maisons individuelles (10 points de plus que la moyenne nationale). L'habitat bourguignon est particulièrement ancien (65% des logements construits avant 1975, soit 10 points de plus que la moyenne nationale), et 70% des résidences principales sont chauffées par des énergies fossiles non renouvelables (principalement le gaz naturel). La qualité thermique des logements en Bourgogne est particulièrement mauvaise : seuls 7% des logements peuvent être qualifiés de « performants » (étiquette C ou mieux) ; 69% des logements sont « énergivores » (étiquette E, F ou G).

Le taux de renouvellement du parc résidentiel et tertiaire étant faible, de l'ordre de 0,7% par an, la réhabilitation des bâtiments existants est l'enjeu majeur des prochaines décennies dans le bâtiment dans un triple objectif : la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration du confort, la réduction des consommations d'énergies et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la création de valeurs pour les territoires (emplois, montée en compétences, recherche et développement...) avec pour finalité de contribuer à la transition énergétique et économique de la région.

La mobilisation du FEDER doit prioritairement porter sur :

- la mise en œuvre d'un environnement favorable à la massification de la rénovation des bâtiments (connaissance, expérimentation, animation, sensibilisation)

- le soutien à la réhabilitation thermique du logement social, y compris étudiant, et du patrimoine de l'Université, sous conditions de niveau de performance énergétique élevé
- le soutien à la rénovation du bâti privé à travers un instrument d'ingénierie financière

Elle permettra de limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur l'occupant et d'intégrer une prise en compte du confort d'été dans un contexte de réchauffement climatique.

Le Schéma Climat Air Energie (SRCAE), adopté en juin 2012 par l'Etat et le Conseil régional, a pour objectif une réduction de la consommation d'énergie primaire de 25% et une diminution des gaz à effet de serre de 44% d'ici 2020 par rapport à 2005. L'atteinte de tels objectifs correspond globalement à la réhabilitation performante de 20 000 logements et de 25 000 bâtiments tertiaires par an.

Not Validated

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS3.2 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR7	consommation énergétique du secteur du bâtiment	GWh	More developed	35 469,00	2005	32 000,00	Observatoire régionale de l'énergie	annuel

Not validated

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Action 1 – renforcer et capitaliser les connaissances	
Il s'agira de soutenir les projets concourant :	
• à la capitalisation des solutions techniques et à la diffusion de ce savoir (centre de ressource) • à l'amélioration de la connaissance du parc régional et de ses spécificités (observatoire) • à la diffusion de nouveaux outils (aide à la décision, aide à la mise en œuvre, solutions techniques de référence...) pour les acteurs de la construction	
principaux groupes cibles : administrations publiques, professionnels du bâtiment, ...	
territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité.	
types de bénéficiaires : par exemple, collectivités territoriales, établissements publics, associations, organisations professionnelles	
Action 2 – expérimenter de nouvelles solutions techniques	
Il s'agira de développer de nouvelles solutions techniques (développement d'outils numériques, réalisation d'étude de caractérisation techniques et architecturales, avis techniques, développement de groupements, clusters,...) et favoriser l'appropriation de ces techniques par les acteurs de la	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
construction. Elles pourront être expérimentées sur des bâtiments démonstrateurs. principaux groupes cibles : tous types de bâtiments (collectivités, particuliers, administrations publiques,...) territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, collectivités locales, établissements publics, associations Action 3 – soutenir l'animation auprès des porteurs de projets Il s'agira de soutenir des postes de chargés de mission pour l'efficacité énergétique à une échelle régionale et départementale. Des postes de conseiller en énergie partagée à l'échelle des agglomérations et des communautés urbaines seront, le cas échéant, soutenus par le FEDER au titre de l'axe 4. Le FEDER sera également mobilisé pour accompagner les expérimentations de mise en œuvre des plateformes de rénovation du bâti privé (étude préalable, financement de postes) à l'initiative des porteurs de projets. principaux groupes cibles : collectivités, professionnels, particuliers territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, collectivités locales, établissements publics, associations Action 4 – accompagner les projets de rénovation énergétique	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
L'accompagnement des projets de rénovation prendra une forme différente selon les cibles : 1/ Cet objectif spécifique contribuera à la mise en œuvre des travaux de rénovation des logements sociaux hors agglomération, en complémentarité des dispositions prévues dans l'axe développement urbain durable. L'aide sera conditionnée à l'obtention d'un haut niveau de performance énergétique, gage d'une action durable 2/ Le FEDER sera mobilisé sur la rénovation énergétique du patrimoine de l'Université de Bourgogne et de logements étudiants. L'aide sera conditionnée à l'obtention d'un haut niveau de performance énergétique, gage d'une action durable. 3/ En ce qui concerne le patrimoine public des collectivités locales, le FEDER sera mobilisé sur l'accompagnement en amont des porteurs de projet dans le cadre d'une stratégie à l'échelle d'un territoire, notamment les campagnes de pré-diagnostic en lien avec des approches territorialisées (existence de PCET¹, démarche TEPOS²) ou pour des communes de moins de 500 habitants présentant des demandes groupées. 4/ Concernant le logement privé, les aides directes aux travaux des particuliers sont exclues. Cependant, compte tenu de l'enjeu dans ce secteur, le FEDER pourra abonder un instrument d'ingénierie financière à destination des particuliers, en cohérence et complémentarité avec les aides de l'ANAH³ et du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat national de juillet 2013. Une étude de définition est lancée pour permettre de définir le type et la cible de cet instrument d'ingénierie financière. Enfin, le FEDER interviendra sur les actions, sous portage public et de portée a minima intercommunale, contribuant à la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de travaux de rénovation des logements individuels des propriétaires occupants (exemples : actions de sensibilisation démonstrative, développement des groupements d'entreprises et des d'outils simplifiant l'accès aux professionnels....) principaux groupes cibles : particuliers sous conditions de ressources, administrations publiques, professionnels du bâtiment, territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, bailleurs sociaux, société financière (IIF)	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
contributions escomptées de l'ensemble des actions aux objectifs spécifiques correspondant : les actions contribueront aux objectifs régionaux de maîtrise des consommations énergétiques, à la diminution des GES. Sur le bâti, il s'agira d'améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe. De plus, les actions d'amélioration des connaissances et d'accompagnement concourront à la mutualisation des données, pour ainsi permettre notamment une connaissance thématique et/ou géographique, une évaluation- suivi des actions menées, de l'état de l'art sur une période donnée et une diffusion des bonnes pratiques en vue de leur généralisation. 1 Plan Climat Energie Territorial 2 Territoires à énergie positive 3 Agence nationale de l'habitat	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Compte tenu du caractère expérimental et démonstrateur recherché dans l'action « expérimenter de nouvelles solutions techniques », elle sera mise en œuvre via des appels à projet, garantissant d'une part l'émergence de tel projet, et d'autre part une sélection de projet les plus remarquables. L'appel à projet permettra de sélectionner les projets selon :	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
- leur capacité à expérimenter des solutions techniques innovantes moins consommatrices en ressources énergétiques non renouvelables. - le caractère exemplaire des projets (caractère facilitateur et de sensibilisation de la démarche – solutions techniques, matériaux, participation des habitants, accompagnement à l'usage et suivi après travaux, caractère exemplaire et reproductible, recours à des professionnels qualifiés et formés, impact favorable sur l'emploi, implication du territoire et des citoyens dans le développement et la réalisation des projets – participation à l'investissement par exemple) Pour ce qui est de l'action « accompagner les projets de rénovation énergétique » : les projets retenus pour le logement social, le patrimoine de l'Université et le logement étudiant seront conditionnés à l'atteinte d'un haut niveau de performance énergétique. Les modalités d'accompagnement des travaux de rénovation des particuliers seront cadrées par l'étude de définition de l'instrument d'ingénierie financière.	

2.A.6.3 *Planned use of financial instruments*

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Si les méthodes classiques d'intervention publique au travers des subventions demeurent pertinentes pour encourager l'expérimentation, l'accompagnement et l'animation de réseaux d'acteurs, elles se révèlent parfois insuffisantes pour accompagner le développement d'investissements de rénovation thermique avec un rythme et une ampleur à la hauteur des enjeux stratégiques. Aussi, afin de massifier la rénovation thermique dans le logement privé, et favoriser par là même le développement économique local, des instruments financiers spécifiques impliquant des partenaires bancaires pourront être mobilisés sous forme notamment d'avances remboursables, fonds de garantie, prêt	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
à taux bonifié...	
Une étude de définition de l’outil est en cours, pour permettre de définir le type et la cible de cet instrument d’ingénierie financière.	
La mobilisation d'instruments financiers doit permettre des avancées significatives :	
• en termes d'effet d'échelle (changements d'échelle significatifs dans le nombre d'opérations initiées comparativement aux dispositifs d'intervention en subvention) • en termes d'effet levier (en moyenne, au niveau national, levier de 10 comparativement avec l'effet levier moyen des subventions à l'investissement se situant autour de 3)	
Cet objectif stratégique ne sera pas en totalité mis en œuvre grâce aux instruments financiers au sens de l'article 32 du règlement n°1303/2013.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO31	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	Households	ERDF	More developed			3 500,00	SYNERGIE	1/an

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4c
Title of the investment priority	Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS3.3
Title of the specific objective	Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, Les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Cet objectif constitue : - une opportunité pour la Bourgogne de réduire les émissions de CO2 liées au transport, en favorisant la promotion des

mobilités alternatives à la voiture individuelle

- une opportunité de réduire l'ensemble des nuisances liées au transport : bruit, congestion et pollution de l'air, par la mise en place de mobilités plus durables

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

La mobilité quotidienne des Bourguignons consomme 13% (6000 GWh) de l'énergie totale consommée par la Bourgogne en 2005 et les produits pétroliers représentent plus de 99% de l'énergie consommée. La mobilité quotidienne représente 12% des émissions de gaz à effet de serre de la région, la voiture en étant responsable à 90%. Ainsi, 75% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture. Même pour les déplacements très courts (40% des déplacements domicile-travail font moins de 1 km), la voiture est fortement utilisée (59%). Pour atteindre l'objectif des 3 fois 20, la part de la voiture « solo » dans nos déplacements doit diminuer fortement au profit du transport collectif, des modes actifs et de nouvelles mobilités, moins émettrices en CO2.

Si la période 2007-2013 a consacré des moyens aux infrastructures de transport, tels que les pôles d'échanges multimodaux et les plates-formes multimodales de transport de marchandises, il est nécessaire de poursuivre ces efforts en faveur du changement de comportement en matière de déplacements.

Les citoyens doivent pouvoir disposer d'une information « sans couture » entre les différents modes, en temps réel, accessible à tous les publics, gratuitement, sur un ensemble de supports physiques ou numériques, en amont et pendant le déplacement. Il existe en Bourgogne un référentiel intégrant l'ensemble des offres de transports publics et de services de mobilité à l'échelle régionale, le système d'information multimodale Mobigo.

Ils doivent aussi accéder facilement aux différents modes de déplacement disponibles via des supports uniques qui permettent le paiement et l'hébergement des titres de transport ou des services de mobilité, voire d'y accéder. L'objectif est de faciliter le passage aux technologies sans contact et NFC (Near Field Communication) pour les réseaux de transport public et services de mobilité. Disponible notamment sur téléphones mobiles cette technologie permet d'héberger des services de nature différente

sans nécessiter la possession de supports complémentaires.

Le Schéma climat air énergie régional (SRCAE), adopté en juin 2012, préconise aussi de favoriser l'intermodalité et le rabattement vers les points multimodaux, notamment par l'amélioration des équipements favorisant l'usage du vélo combiné à un transport collectif et la création de services de mobilité alternatifs à la voiture particulière en rabattement vers ces points. A cette fin, il est proposé de soutenir la construction d'abris à vélos fermés et de soutenir la création de nouveaux services de mobilité innovants, en complément de l'offre de transport public régulière.

Il est aussi proposé de suivre la préconisation du SRCAE pour faire évoluer les parcs par des véhicules moins émetteurs de CO2 en favorisant le déploiement d'infrastructures de charge électrique.

Not validated

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS3.3 - Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, Les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR8	trajet en transport public	NB	More developed	59 170 000,00	2013	61 536 800,00	exploitants de transports publics	tous les 3 ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Action 1 – l’information multimodale Pourront être soutenus tous projets visant à : • installer des médias d'information multimodaux et à les alimenter via la base de données régionale Mobigo, notamment dans des lieux de fréquentation du grand public (centres commerciaux, sites touristiques et de loisirs par exemple) et dans les lieux propices à l’intermodalité (gares, parkings relais, aires de covoiturage). Ces systèmes pourront prendre la forme d’afficheurs, de bornes interactives et totems d’information, de systèmes d’information embarquée, de mobiliers urbains intégrant des supports d’information multimodale (abris voyageurs notamment) • réaliser des campagnes de promotion des mobilités alternatives à la voiture particulière et de l’information multimodale. L'aide concernera : • l’accompagnement des phases de réflexion et de développement des supports d’information (intégrant toutes les problématiques d’accessibilité et la sélection des lieux d’implantation) • la fourniture et l’installation des supports d’information : maîtrise d’œuvre, maîtrise d’ouvrage, pose des supports, raccordement aux systèmes d’information • la mise en œuvre de campagnes d’information (réalisation des supports et coûts de diffusion). principaux groupes cibles : citoyens, acteurs publics/privés	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, autorités organisatrices de transport, collectivités Action 2 – les supports uniques d'accès aux services de mobilité, employant les solutions sans contact et NFC (pour Near Field Communication), notamment sur téléphonie mobile, combinant l'accès à des services de mobilité, le paiement des titres et services, voire l'information voyageurs sur un territoire déterminé, mais aussi la possibilité d'intégrer d'autres services de nature diverse (loisirs, accès à des équipements publics notamment) L'aide concernera les études et le développement de ces nouvelles technologies qu'il faudra interfacer avec les services existants (interopérabilité avec la carte Mobigo). contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : faciliter le report modal de la voiture « solo » vers toutes les formes de mobilité alternatives à l'usage de la voiture particulière. principaux groupes cibles : citoyens, acteurs publics/privés territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, autorités organisatrices de transport, collectivités, entreprises de transport intelligent et exploitants de transport. Action 3 – la mise en place d'abris à vélos fermés Création d'abris ou de stations vélos fermés aux abords des pôles d'intermodalité, comme les gares et haltes ferroviaires, les gares routières, les points	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
d'arrêts de tram et bus urbains, les parkings relais notamment. L'aide concernera : • les études préalables ; • la pose des abris et la dépose des anciens matériels (abris et accroches vélos) ; • la maîtrise d'ouvrage ; • la maîtrise d'œuvre ; • le serveur gérant l'ouverture et la fermeture des stations à distance. contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : faciliter le report modal de la voiture particulière vers le vélo et les transports collectifs. principaux groupes cibles : citoyens, acteurs publics/privés territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, autorités organisatrices de transport, collectivités, exploitants de transport Action 4 – la création de services de mobilité innovant en rabattement vers les points d'intermodalité En complément des lignes de transport collectif régulières, il est préconisé de favoriser la mise en place de services de mobilité, plus sobres, moins onéreux, qui reposent notamment sur : le partage de véhicules (covoiturage, autopartage, auto stop participatif par exemple)	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
tout service innovant de mobilité, en interface avec l'offre de transport régulière. L'aide concernera : • les études visant à faciliter la mise à disposition de parcs de véhicules, existant (collectivités, associations, entreprises ou particuliers) pour des usages partagés • les études préalables à la création de nouveaux services de mobilité, en correspondance et en cohérence avec l'offre de transport public régulière • le soutien au démarrage des nouveaux services • la promotion de ces nouveaux services auprès des bénéficiaires potentiels contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : faciliter le report modal de la voiture « solo » vers les services de mobilité alternatifs. principaux groupes cibles : citoyens, acteurs publics/privés territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, autorités organisatrices de transport, associations, collectivités, administrations, établissements publics, exploitants de transport, entreprises Action 5 – le déploiement de bornes de charge Afin d'accompagner un déploiement utile, coordonné et cohérent des systèmes de recharge sur le territoire, intégrant les exigences des réseaux électriques, et interopérable, le conseil régional de Bourgogne va élaborer un schéma de cohérence régional, qui servira de cadre de référence à l'ensemble des programmes d'implantation à l'échelle du territoire régional.	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
L'aide consistera à : • réaliser le schéma de cohérence régional • dimensionner la taille du réseau • déployer des infrastructures de recharge communicantes et intelligentes sur des espaces publics et positionnés de façon cohérente sur le territoire régional Seront éligibles : le matériel, le génie civil pour les travaux d'installation, l'ingénierie et les frais de raccordement au réseau. Ne seront pas éligibles : les coûts de maintenance, les coûts d'abonnement ni les coûts liés au renforcement du réseau primaire, et l'acquisition de véhicules électriques. contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : accompagner le déploiement du parc de véhicules électriques par les acteurs publics et privés. principaux groupes cibles : acteurs publics/privés, citoyens territoires spécifiques ciblés : la territorialisation des actions de cette priorité sera inscrite dans le schéma de cohérence régionale. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, collectivités locales, établissements publics, associations	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Pour les actions relatives aux systèmes d'information : Seront éligibles les dossiers intégrant la mise en place de ces systèmes d'information dans un plan d'action global en faveur du report modal des usagers d'un territoire sur les modes alternatifs aux véhicules motorisés individuels que le bénéficiaire devra détailler. Par ailleurs, le choix des supports, leur accessibilité et des lieux d'implantation feront l'objet d'une attention particulière. Pour le déploiement des bornes de charge électrique : Les projets d'implantation de structures de recharge devront respecter le schéma de cohérence régional et : • se faire dans le respect des contraintes de gestion et de pilotage des réseaux de distribution d'électricité ; • garantir la sécurité des personnes et des biens mais aussi leur robustesse et leur fiabilité ; • favoriser dans le cadre de nouveaux services de mobilité de véhicules électriques partagés, l'accessibilité et l'interopérabilité des systèmes de rechargement électrique ; • adapter les charges publiques en fonction du temps de stationnement selon plusieurs niveaux de charge (3 kVA, 3 à 22 kVA, 43 kVA) dans le respect des standards et normes recommandés. De même, l'interopérabilité et l'adaptabilité des infrastructures de recharge devront permettre la recharge de tous types et gammes de véhicules, quel que soit l'usage des véhicules et leur constructeur (normalisation et standardisation des solutions technologiques retenues). Des points de recharge complémentaires permettant la recharge de scooters électriques et de vélos à assistance électrique pourront être intégrés.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO4	Nombre de nouveaux services de	NB	ERDF	More developed			40,00	SYNERGIE	1/an

Investment priority		4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	mobilité créés								

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	6d
Title of the investment priority	Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS3.4
Title of the specific objective	Préserver et restaurer la trame verte et bleue
Results that the Member States seek to achieve with Union support	La Bourgogne est une région dans laquelle la biodiversité est encore riche mais exposée à des pressions. Elle est d'autant plus sensible aux impacts du changement climatique qu'elle est au carrefour des climats méditerranéen (sud Saône-et-Loire), continental (Côte d'Or) et atlantique (Nièvre et Yonne - façade ouest). Concernant les milieux aquatiques, la Bourgogne porte une responsabilité supplémentaire du fait de sa situation hydrographique particulière de tête de bassin versant pour les grands fleuves Loire, Seine et Saône (important réseau hydrographique avec une multitude de petits ruisseaux de tête de bassin). Cette ressource en eau est soumise à de nombreuses pressions anthropiques engendrant des dégradations importantes de l'état des eaux. Face à ces pressions sur les milieux naturels et les biens et services qu'ils rendent, l'existence d'un réseau écologique fonctionnel est le meilleur garant de la préservation de ce capital utile pour le développement économique du territoire et

contribuant à la lutte contre le changement climatique.

la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), élaboré par la Région et l'Etat avec la collaboration de l'ensemble des acteurs bourguignons constitue un cadre de référence, de 2014 à 2020, , visant une meilleure préservation de toutes les composantes de la biodiversité terrestre et aquatique.

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

Près de 3000 espèces de plantes (soit 48% de la flore française), près de 400 espèces animales ou végétales protégées, 65 sites Natura 2000 (12.5% de la surface régionale), près de 95 000 ha sous protections réglementaires fortes (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, réserves naturelles régionales ou nationales, réserves biologiques).

Concernant les milieux aquatiques, l'enjeu de la restauration et du maintien de la fonctionnalité de la trame bleue bourguignonne ne pourra être atteint qu'au travers de la mise en œuvre de programmes d'actions globaux et concertés à l'échelle de bassins versants cohérents, de manière à enrayer efficacement les causes principales de déclassement : dégradation de l'hydromorphologie des masses d'eau superficielles (rupture de continuité - 244 ouvrages prioritaires identifiés), contamination par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides)

L'étude de la trame verte et bleue régionale (2011) a démontré les enjeux forts en matière de corridors écologiques : plus des 2/3 du territoire ont un rôle écologique dans le cycle de vie des espèces terrestres et aquatiques.

Ainsi, de par les multiples services éco-systémiques qu'elle rend, la biodiversité contribue au potentiel de développement économique et il convient de mieux la protéger et la valoriser.

L'objectif sur la période 2014-2020 sur la trame verte et bleue est de passer d'une stratégie de protection de sites remarquables à la préservation et la restauration d'une infrastructure écologique régionale fonctionnelle en s'appuyant sur 3 grandes

	catégories d'actions : • le renforcement de la connaissance et l'information-sensibilisation • la poursuite et l'extension des surfaces du territoire bourguignon couvert par une démarche de gestion globale et concertée, aux échelles d'intervention pertinentes • les actions de gestion et de préservation des espèces et de la fonctionnalité des milieux
--	--

Not validated

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS3.4 - Préserver et restaurer la trame verte et bleue						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR12	Surface du territoire couvert par une démarche opérationnelle de gestion	km2	More developed	15 000,00	2012	21 800,00	DREAL	tous les 3 ans

Not validated

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
• l'amélioration de l'information et renforcement du socle de connaissance : Dans l'objectif (inscrit dans la stratégie régionale pour la biodiversité) de constituer un Observatoire Régional de la Biodiversité, il est nécessaire de poursuivre l'acquisition des connaissances sur la biodiversité régionale terrestre et aquatique, qu'elle soit remarquable ou ordinaire. Ces données auront notamment comme objectif d'éclairer la prise de décision en matière de « déploiement » et de protection de l'infrastructure écologique verte et bleue et satisferont à des obligations de qualité technique et une logique d'intervention spatiale. L'intégration des enjeux de la biodiversité et du développement durable dans la culture quotidienne des acteurs bourguignons est également nécessaire aux changements de pratiques souhaités, au travers d'actions de communication, de sensibilisation et de soutien à la mise en réseau des acteurs (par exemple : plate-forme virtuelle, séminaires, animation). L'accompagnement et l'aide à la décision pour les politiques publiques régionales pourront être également soutenus. • la remise en bon état et la préservation des réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques Il s'agit d'actions de planification (plans et notices de gestion), de communication (sensibilisation, communication, formation) et d'intervention (acquisition, travaux de restauration et d'aménagement) portant sur une espèce, un milieu ou un site. Sont également retenues les actions d'animation nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de gestion globale de l'eau à l'échelle des bassins versants (y compris ingénierie). Les démarches de gestion constituent un travail de long terme engagé dans la période précédente. Au-delà de l'augmentation des surfaces engagées, il est nécessaire de poursuivre les démarches en cours sous peine de voir s'effondrer les efforts déjà engagés. Le soutien peut être apporté aussi bien en amont,	

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
dès les études préalables à la mise en place des démarches (diagnostics, étude état des lieux, ...) qu'au cours des phases d'élaboration et de mise en œuvre. • la remise en bon état et la préservation des corridors écologiques terrestres et aquatiques Sont concernées les actions de planification (études territoriales, déclinaisons locales du SRCE), de communication (sensibilisation, communication, formation) et d'intervention (acquisition, travaux de remise en bon état et de préservation) portant sur les corridors écologiques terrestres et aquatiques : effacement ou équipement d'ouvrages transversaux (seuils, barrages, ...), reconnexion de milieux annexes (bras morts de cours d'eau, bosquets, pelouses ...) Ces actions peuvent concerner l'interface trame verte-trame bleue. Chacun de ces trois types d'actions pourra intégrer les enjeux relatifs à la thématique des espèces invasives et à l'anticipation des effets du changement climatique sur la biodiversité régionale.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Le demandeur devra justifier qu'il possède ou fait appel à des compétences reconnues pour la connaissance et la gestion des milieux naturels. Toute action devra s'inscrire dans le cadre de la SRB et le cas échéant prendre en compte le SRCE. Elle devra démontrer sa cohérence avec les autres schémas directeurs (SRCAE, SRADDT, SAGE,...) et les démarches territoriales existantes (charte du Parc Naturel Régional du Morvan, contrats de rivière, Natura 2000...). Toutes les données acquises par le financement FEDER seront transmises à la DREAL[1] et à la Région afin d'alimenter le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), l'observatoire régional de la biodiversité et les dispositifs de suivi de la mise en œuvre de la SRB et du SRCE. Cette	

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
transmission se fera dans le respect des règles liées à la propriété des données (Convention d'Aarhus, Directive Inspire). L'acquisition des données sera réalisée selon un protocole de recueil validé scientifiquement et conforme aux référentiels du Muséum National d'Histoire Naturelle. Pour les milieux aquatiques (cours d'eau), les actions soutenues devront respecter les principes directeurs suivants : • Ingénierie : cohérence à l'échelle du bassin versant • Actions : cohérence amont – aval, fonctionnalité Cohérence avec le classement des cours d'eau [1] Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
----------------------------	---

Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO11	Taux d'approbation des démarches de gestion durable soutenue par le FEDER	%	ERDF	More developed			90,00	SYNERGIE	1/an
BO12	Nombre de projets aidés par le FEDER ayant pour objet la préservation ou la restauration des réservoirs et corridors	NB	ERDF	More developed			225,00	SYNERGIE	1/an

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	3 - pour une croissance durable
---------------	---------------------------------

Priority axis	3 - pour une croissance durable

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		3 - pour une croissance durable											
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO31	O	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	3233174	ERDF	More developed			1000			3 500,00	SYNERGIE	
IF2	F	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844	ERDF	More developed			28079185			108 000 000,00	SYNERGIE	Au 31.12.2018, 2 tranches annuelles seront déclarées. Aussi, la valeur intermédiaire correspond-elle aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserve de performance.

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		3 - pour une croissance durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	011. Renewable energy: biomass	8 000 000,00
ERDF	More developed	012. Other renewable energy (including hydroelectric, geothermal and marine energy) and renewable energy integration (Including storage, power to gas and renewable hydrogen infrastructure)	4 200 000,00
ERDF	More developed	014. Energy efficiency renovation of existing housing stock, demonstration projects and supporting measures	16 000 000,00
ERDF	More developed	043. Clean urban transport infrastructure and promotion (including equipment and rolling stock)	7 000 000,00
ERDF	More developed	085. Protection and enhancement of biodiversity, nature protection and green infrastructure	10 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		3 - pour une croissance durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	40 700 000,00
ERDF	More developed	05. Support through financial instruments: guarantee or equivalent	4 500 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		3 - pour une croissance durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	45 200 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		3 - pour une croissance durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	45 200 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		3 - pour une croissance durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	3 - pour une croissance durable

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	4
Title of the priority axis	pour un développement urbain durable

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

L'armature urbaine bourguignonne est certes peu développée mais représente 75% des consommations énergétiques. Pour atteindre les objectifs internationaux, européens et nationaux, les collectivités locales urbaines ont la responsabilité d'agir et d'inciter à leur réduction.

Par les initiatives qu'il soutient, l'axe 4 répond aux exigences :

- communautaire, qui prévoit de consacrer 5% des crédits européens aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable,
- nationale, engageant les régions à dédier 10% du PO sur des actions liées à la politique de la ville (convention ARF/Ministre de la ville du 13/12/2013).

Pour réussir la transition énergétique et garantir la progression du processus de métropolisation, l'axe 4 aide 8 communautés d'agglomérations et urbaines identifiées à mettre en œuvre des stratégies globales intégrées, cohérentes avec les stratégies élaborées à leur échelle et les autres stratégies régionales liées à la transition énergétique.

Forte implication des territoires

Les 5 objectifs spécifiques résultent d'une approche ascendante (bottom-up), après concertation des agglomérations et départements, dans un souci d'adéquation entre moyens et besoins réels identifiés des collectivités. Par leur taille, les agglomérations sont des territoires pertinents en matière de réduction d'émissions de CO₂, notamment dans l'habitat (les stratégies devant impérativement inclure un volet efficacité énergétique) et la mobilité.

La sélection des actions (s'inscrivant dans les stratégies intégrées validées par l'Autorité de gestion) relève des agglomérations.

La problématique des friches industrielles, militaires et hospitalières ainsi que des pollutions historiques représente un autre enjeu environnemental et économique. Leur requalification constitue un moteur du développement de la politique de renouvellement urbain et relève des compétences de l'établissement communautaire (économie, habitat, espace naturel, infrastructures). La revalorisation de ces espaces dégradés, identifiés comme réserves foncières à fort potentiel, doit permettre de créer de l'emploi, contribuer à la densification de l'urbanisme et limiter l'étalement urbain. En ce qui concerne le développement économique, le soutien aux pépinières d'entreprises généralistes en agglomérations (favorisant l'émergence et le développement de jeunes entreprises innovantes, préférentiellement dans les domaines RIS3) dynamise l'attractivité des centres urbains.

Liés à une conception nouvelle du paysage urbain, les projets de revitalisation sont des opportunités pour renforcer équipements et services structurants, et améliorer la qualité de vie.

Affichant des objectifs chiffrés et des indicateurs, les stratégies territoriales répondront aux objectifs spécifiques autour de 2 objectifs thématiques : OT4 (PI4c et PI4e), OT6 (PI6e)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4c
Title of the investment priority	Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS4.1
Title of the specific objective	Réduire la consommation énergétique des bâtiments (logements sociaux et bâtiments publics les plus fréquentés)
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Le bâtiment reste le premier secteur énergivore. Il convient donc de lutter contre la précarité énergétique en poursuivant la dynamique insufflée en 2009 par l'ouverture du bénéfice des fonds structurels à la réhabilitation du logement, et ce dans le cadre des stratégies globales intégrées mises en place par les territoires urbains identifiés. Le bâtiment étant par ailleurs responsable de l'émission de près d'un quart des gaz à effet de serre, cette amélioration du confort de vie, au titre de l'efficacité énergétique, doit être menée dans une logique de développement durable, indispensable pour atteindre les objectifs de Kyoto. En sus des actions pour garantir l'efficacité énergétique dans le logement social, l'effort doit également porter sur la réhabilitation des bâtiments publics. Dans le contexte de l'accord Lamy engageant les régions à consacrer un dixième des ressources communautaires allouées au développement des quartiers ciblés « politique de la ville », seront concernés les bâtiments publics situés dans les zones concernées par cet accord et affichant un fort taux de fréquentation.

Enfin, un travail récurrent de sensibilisation est indispensable pour influencer les comportements. Pour ce faire, les crédits européens participeront au financement de postes de Conseillers en Energie Partagée, pour les agglomérations compétentes dans le domaine de l'énergie.

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

La précarité énergétique concerne près d'un Bourguignon sur 8 et constitue un facteur important de l'appauvrissement de la population, plus particulièrement des résidents des logements sociaux, du fait de l'augmentation continue du coût des énergies fossiles (plus des deux tiers des logements sont énergivores, affichant au mieux des performances de classe E).

Un Bourguignon sur 7 bénéficie d'un logement HLM, dont le parc régional représente plus de 100 000 logements.

Les investissements consentis dans le logement social pendant la période de programmation précédente (2007-2013) permettent de constater que la réhabilitation énergétique des logements diminue la consommation d'énergie de 30 à 40%.

Sur un échantillon de 70 opérations représentant quelque 5000 logements réhabilités entre 2008 et 2013, l'analyse des gains de consommation d'énergie primaire démontre que la réhabilitation énergétique d'un peu plus de 6500 logement à horizon 2020 permettrait un gain annuel de 66 GWh et 12700 tonnes de CO2.

Au-delà de l'habitat, le bâtiment en général pèse plus de 50% de la consommation énergétique primaire de la région.

La mobilisation du FEDER porte sur :

- le soutien à la réhabilitation thermique du logement social, sur tout le périmètre des agglomérations ;
- l'accompagnement à la réhabilitation thermique des bâtiments publics les plus fréquentés, situés dans les zones identifiées « politique de la ville » ;
- la mise en place d'un environnement favorable par de l'animation dans les territoires urbains.

Not validated

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS4.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments (logements sociaux et bâtiments publics les plus fréquentés)						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR9	consommation du parc HLM bourguignon	Mwh/m2;an	More developed	21 632,00	2014	18 720,00	organismes HLM	tous les 3 ans

Not validated

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Action 1 – accompagnement des projets de réhabilitation énergétique Il convient de distinguer deux périmètres distincts au sein des agglomérations, selon les cibles : • l'objectif spécifique 4.1 vise la mise en place de travaux de rénovation sur l'ensemble du parc HLM des agglomérations, en complémentarité des dispositions prévues par l'objectif spécifique 3.3 de l'axe 3. L'aide du FEDER est conditionnée par la garantie du haut niveau de performance. • concernant le patrimoine bâti public, seuls sont concernés par le présent objectif spécifique les projets de rénovation énergétique des bâtiments les plus fréquentés et situés dans les quartiers relevant de la « politique de la ville ». principaux groupes cibles : foyers modestes territoires spécifiques ciblés : concernant la rénovation dans le logement social, l'objectif spécifique 4.1 est ouvert aux 6 communautés d'agglomérations (Grand Dijon, Beaune Côte et Sud, Nevers, Chalon Val de Bourgogne, Mâconnais Val de Saône et Auxerrois), la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et la Communauté de communes du Sénonais ; concernant la rénovation des bâtiments publics, seuls les quartiers ciblés « politique de la ville » de ces territoires sont concernés. Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche intégrée de territoire portée par les communautés d'agglomérations, communauté urbaine ou communauté de communes de Sens. à titre d'exemple, bailleurs sociaux, établissements publics	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
La sélection des opérations relève de la responsabilité des agglomérations. Pour être éligibles, les actions doivent s'inscrire dans une stratégie globale intégrée que chaque agglomération doit avoir déposée, en début de programme, validée par l'Autorité de gestion. La cohérence du document avec les autres stratégies régionales liées à la transition énergétique est à démontrer. La stratégie est réaliste, mature et partagée ; elle est cohérente avec la stratégie globale de la région Bourgogne et les stratégies déjà mises en œuvre à l'échelle des territoires (Plans Climat Energie Territoriaux, Programme Local de l'Habitat, Schéma Régional Climat Air Energie, etc.) ; elle fait l'objet d'un engagement fort des élus et des principaux acteurs territoriaux, et bénéficie d'une gouvernance bien identifiée à l'échelle du projet ; elle affiche des objectifs chiffrés en matière de changement, contient des indicateurs et couvre a minima 2 priorités des 5 objectifs spécifiques ciblés dans l'axe 4. Les agglomérations qui ne déposeront pas de stratégie globale intégrée en début de programmation ne pourront bénéficier de l'enveloppe dédiée à l'axe 4, et ne seront pas éligibles au titre de l'objectif spécifique 3-2 de l'axe 3. Concernant la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, l'éligibilité des opérations est conditionnée par la nature du projet : rénovation uniquement, l'atteinte d'un haut niveau de performance énergétique dans le logement social, le taux de fréquentation des bâtiments publics situés dans les quartiers prioritaires.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO31	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	Households	ERDF	More developed			2 800,00	SYNERGIE	1/an
BO5	Logements réhabilités BBC dans les zones urbaines	NB	ERDF	More developed			2 200,00	SYNERGIE	1/an

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4e
Title of the investment priority	Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS4.2
Title of the specific objective	Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises
Results that the Member States seek to achieve with Union support	L'objectif est de diminuer le nombre de véhicules de livraisons de marchandises en centre-ville, et ainsi réduire l'ensemble des nuisances liées au transport bruit, congestion et pollution de l'air - par la mise en place de mobilités plus durables et la réduction du trafic routier de marchandises, de solutions logistiques plus sobres. <i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i> Les échanges de marchandises (hors transit) représentent 12% de l'énergie totale consommée par la Bourgogne en 2005. Les produits pétroliers représentent plus de 97% de l'énergie consommée, les 3% restant issus de l'électricité, utilisée par le transport ferroviaire de marchandises. Le fret représente ainsi 10% des émissions de gaz à effet de serre. De même, le transport routier est le premier émetteur d'oxydes d'azote (NOx) avec plus de 60% des émissions régionales et est à l'origine de d'émissions importantes de composés organiques volatiles (COV) et d'Hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP). Afin de réduire les nuisances liées au transport de marchandises en ville, il est proposé, de façon expérimentale, de mettre en œuvre des solutions logistiques plus économes et vertueuses, en associant et coordonnant l'ensemble des acteurs concernés pour favoriser l'émergence de nouvelles organisations et la réimplantation en milieu urbain de fonctions logistiques.
ID of the specific objective	OS4.3

Title of the specific objective	Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes
Results that the Member States seek to achieve with Union support	<i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i> Les territoires urbains se trouvent dans une situation de fortes contraintes tant d'un point de vue foncier qu'environnemental. La déprise démographique des centres villes, le phénomène de périurbanisation et l'étalement de la ville génèrent d'important volume de gaz à effet de serre, qui contribuent notamment à aggraver la facture énergétique. Il existe également des friches industrielles et des bâtiments désaffectés ou destinés à muter (anciens hôpitaux...) L'objectif en matière de transition énergétique et environnementale en milieu urbain passe donc par une conception nouvelle des villes et un développement vers des espaces mixtes d'habitat, de services et d'activités économiques pour une vraie organisation durable de la ville. Il s'agit de renforcer les fonctionnalités (résidentielles, économiques et sociales), le rôle de centralité et l'attractivité des centres urbains, et de permettre des retombées pour la population en termes de services, d'équipements et plus largement de qualité de vie.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS4.2 - Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR10	Nombre de démarches de logistique engagées	NB	More developed	0,00	2014	1,00	Région Bourgogne	tous les 3 ans
Specific objective		OS4.3 - Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR11	densité de population dans les zones urbaines	hbt/km2	More developed	263,80	2014	270,00	Région Bourgogne	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Objectif spécifique 4.2	
Action 1 – diagnostic	
L'aide pourra concerner prioritairement une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic et la proposition des solutions logistiques envisagées et une assistance à la coordination des acteurs publics et privés porteurs du projet.	
Action 2 – investissements	
Une fois les travaux de modélisation et de coordination aboutis, et de manière limitée, le FEDER peut soutenir la mise en œuvre du modèle validé par les porteurs de projets en investissement (création de plates-formes logistiques urbaines, acquisition de véhicules propres, développement de logiciels pour optimiser l'organisation...).	
principaux groupes cibles : collectivités locales, transporteurs, citoyens...	
territoires spécifiques ciblés : les 6 communautés d'agglomérations (Grand Dijon, Beaune Côte et Sud, Nevers, Chalon Val de Bourgogne, Mâconnais Val de Saône et Auxerrois), la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et la Communauté de communes du Sénonais. Les projets doivent s'inscrire dans le	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
cadre d'une démarche intégrée de territoire portée par les communautés d'agglomérations, communauté urbaine ou communauté de communes de Sens. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, collectivités locales, établissements publics, associations, syndicats de transport, entreprises... contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : réduire la place des véhicules thermiques dans le transport de marchandises en centre-ville et les nuisances associées : congestion, bruit, pollution. Objectif spécifique 4.3 Le FEDER soutiendra : - la définition des projets urbains intégrés : étude de projet urbain, diagnostic urbain, étude relative au changement climatique, études/conseils en aménagement urbain durable (études climatiques, études environnementales, approches environnementales urbaines, diagnostic pollution, études paysagères...). - les projets de travaux environnementaux et paysagers liés à des aménagements urbains autour de friches urbaines en centre-ville ou des gares/pôles d'échanges multimodales (voiries douces, cheminement piétons, verdissement...) ; les travaux d'aménagement eux-mêmes sont exclus. - les projets expérimentaux et innovants relatifs à la mise en œuvre d'un (de) nouveau(x) modèle(s) urbain(s), intégrant les enjeux relatifs à la transition énergétique et à la réduction des émissions de carbone et de polluants atmosphériques en milieu urbain (études et travaux) - les actions de sensibilisation citoyenne	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
principaux groupes cibles : citoyens, collectivités locales, ... territoires spécifiques ciblés : les 6 communautés d'agglomérations (Grand Dijon, Beaune Côte et Sud, Nevers, Chalon Val de Bourgogne, Mâconnais Val de Saône et Auxerrois), la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et la Communauté de communes du Sénonais. Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche intégrée de territoire portée par les communautés d'agglomérations, communauté urbaine ou communauté de communes de Sens. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, collectivités locales, établissement public, association... contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : Les actions contribueront aux objectifs régionaux de maîtrise des consommations énergétiques ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En matière de rénovation thermique du bâti, il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe. L'animation doit permettre d'étendre la sensibilisation aux questions liées au développement durable pour agir sur les comportements.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Objectif spécifique 4.2 Pour être éligible, un projet devra être porté par une coordination d'acteurs publics et privés au sein d'un territoire. Seules les démarches globales pourront être éligibles, une demande portant uniquement sur le financement de véhicules propres de livraison, par exemple, ne serait pas recevable. Ces solutions devront se baser sur un diagnostic fin du transport de marchandises sur les zones concernées, les solutions pour parvenir à une logistique plus durable devront obligatoirement tenir compte des critères suivants : la réduction des flux de véhicules en milieu urbain ;	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
• l'utilisation de véhicules à faibles impacts environnemental couplée à une organisation permettant d'augmenter les taux de chargement ; • des pratiques plus durables en matière de distribution, tenant compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de process permettant le recyclage des déchets ; • l'impératif de la rentabilité de la solution à long terme afin de ne pas dépendre des fonds publics. Les modèles devront donc considérer : • le coût des solutions et leur rentabilité ; • les infrastructures existantes mobilisables ou complémentaires à prévoir ; • l'organisation de la distribution ; • la technologie des véhicules ; • les technologies de l'information et de la communication optimisant la distribution et les outils de planification du transport ; • l'inter-modalité.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
----------------------------	--

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Le recours aux instruments d'ingénierie financière n'est pas prévu au titre de cette priorité d'investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO38	Urban Development: Open space created or rehabilitated in urban areas	Square metres	ERDF	More developed			100 000,00	SYNERGIE	1/an

Investment priority		4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO6	Nombre d'amo et d'études	NB	ERDF	More developed			2,00	SYNERGIE	1/an

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	6e
Title of the investment priority	Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS4.4
Title of the specific objective	Assurer la conversion des friches industrielles, militaires et hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques
Results that the Member States seek to achieve with Union support	La Bourgogne souffre encore d'une trop grande présence de friches industrielles en zone urbaine. De plus, le manque d'attractivité des espaces en reconversion ne leur permet pas d'attirer de nouvelles entreprises. Plus particulièrement, les friches industrielles, militaires et hospitalières engendrent des pollutions rendant parfois difficiles son réaménagement. Cette situation contribue à une consommation de l'espace privilégiant des terrains vierges de toute activité passée. Les agglomérations ne disposent pas encore de suffisamment de zone de revitalisations économiques pouvant inclure des pépinières, qui permettraient de dynamiser l'attractivité des centres urbains. Pour mémoire, la pépinière d'entreprises est une structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement du porteur de projet et de la jeune entreprise. Elle permet ainsi de favoriser la réussite des nouvelles entreprises en réduisant les obstacles liés au démarrage de l'activité. Une des clefs de succès

d'une pépinière est son inscription claire dans une dynamique et une cohérence territoriale de développement.

A priori, il existe en Bourgogne 5 pépinières d'entreprises dont 2 dans l'Yonne, 2 en Saône et Loire et 1 dans la Nièvre. 4 d'entre elles sont généralistes et la dernière est une antenne de la pépinière parisienne de l'ENSAM. Cette offre bourguignonne mériterait une étude plus approfondie afin de répertorier les sites relevant de cette action et d'évaluer leur potentiel, en tant que pépinière ou hôtel d'entreprises.

Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne

Pour assurer un développement équilibré de la ville et ses quartiers, il est nécessaire d'intensifier les dynamiques foncières dans les périmètres urbains, de redonner une valeur urbaine aux espaces dégradés situés dans la ville ou à sa périphérie, et de limiter l'étalement urbain, consommateur d'espaces naturels, et ses conséquences négatives pour l'environnement (imperméabilisation des sols, usage accrue de l'automobile...).

En ce qui concerne les pépinières, aucun cahier des charges existants, des initiatives non coordonnées donnant lieu à l'établissement de lieux hébergeant des entreprises de toutes natures, ne répondant pas forcément à la définition de pépinières, notamment en terme de temps d'hébergements et d'adossement à des compétences mutualisées.

Le besoin essentiel consiste à capitaliser sur des terrains précédemment utilisé à des fonctions dédiés, et permettre une réutilisation raisonnée et optimisée de ces espaces péri-urbains, en leur donnant une vocation principalement économique. L'installation de pépinière sur ces friches contribuerait à créer un environnement favorable à la création d'entreprises en leur offrant un accompagnement, des moyens et services communs pour développer des activités économiques et attirer sur ces territoires des entreprises innovantes, en lien avec le tissu économique local.

Le changement attendu :

- la diminution des friches urbaines et leur réinvestissement en zones dédiés, une maîtrise du développement urbain,

	notamment par rapport à la conservation des espaces naturels • le renforcement de l'attractivité économique des territoires urbains/péri-urbain par la mise en œuvre de zones requalifiées et dédiées au développement économique prioritairement en capacité d'apporter de nouveaux services en direction de jeunes entreprises à potentiel, innovantes ou capable de générer de l'emploi sur le territoire
--	---

Not validated

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		OS4.4 - Assurer la conversion des friches industrielles, militaires et hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
IR16	Nombre de nouvelles entreprises implantées sur les friches réhabilitées	NB	More developed	0,00	2014	15,00	Région Bourgogne	annuel
IR17	Durée moyenne de séjour des entreprises à partir du moment où elles sont créées	an	More developed	5,00	2014	3,00	Région Bourgogne	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Le FEDER soutient les projets de réhabilitation de friches industrielles, militaires et hospitalières situées dans les agglomérations et qui répondront aux critères de zones d'activités d'intérêt régional. Les espaces portant sur des activités commerciales ou les zones d'activités commerciales sont éligibles. Concernant les pépinières, intégrées dans des friches, ne seront éligibles que les dossiers répondant au cahier des charges régional sur les pépinières Il s'agira de : • l'accompagnement du porteur de projet par un consultant pour une mission d'ingénierie visant à porter l'espace d'activités à un niveau d'intérêt régional pour les opérations dont le potentiel le justifie • les études préalables à la réhabilitation des zones • la démolition d'anciens bâtiments • les acquisitions foncières : leur coût est plafonné à 10% de l'assiette éligible • la mise en état des sols • la réalisation ou le réaménagement des voies et réseaux divers • la réalisation d'équipements spécifiques à usage collectif, notamment ceux liés à la protection de l'environnement (réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales...)	

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
• les équipements TIC • les travaux de rénovation de bâtiments industriels, militaires et hospitaliers vétustes ou de construction de bâtiments neufs à usage collectif ou abritant des services collectifs • l'insertion paysagère. Concernant les pépinières, intégrées dans des friches, il s'agit de financer : • des études de faisabilité pour les créations qui devront s'intégrer dans le réseau déjà existant • des aides à l'investissement immobilier et matériel, la construction ou réhabilitation d'un immeuble ; il sera possible de participer également ponctuellement au financement d'étude de faisabilité préalable • la mise en place de démarches collectives (exemple sur l'organisation de flux d'information visant aux transferts de technologies). • des études et des investissements qui permettront d'accompagner les pépinières à développer des services spécialisés aux entreprises, (selon le cahier des charges régional) et les investissements mutualisés • des actions d'accompagnement des porteurs/chefs d'entreprises, portées par la pépinière Sont exclus de l'assiette éligible des projets soutenus, les dépenses d'aménagements d'espaces pour lesquels les activités sont autres que des activités industrielles ou artisanales de production ou de prestation de services techniques aux entreprises. principaux groupes cibles : entreprises	

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
territoires spécifiques ciblés : les 6 communautés d'agglomérations (Grand Dijon, Beaune Côte et Sud, Nevers, Chalon Val de Bourgogne, Mâconnais Val de Saône et Auxerrois), la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et la Communauté de communes du Sénonais. Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche intégrée de territoire portée par les communautés d'agglomérations, communauté urbaine ou communauté de communes de Sens. types de bénéficiaires : à titre d'exemple, collectivités locales, établissements publics, SEM, société d'aménagement, association...	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Les projets éligibles au titre de cet objectif spécifique ne peuvent pas porter sur des zones polluées où le responsable est connu et solvable ou pour lesquels la réglementation en vigueur permet de faire porter la responsabilité financière sur le responsable de la pollution. Le projet devra justifier de sa qualité au regard des critères d'un espace d'activités d'intérêt régional. Le caractère d'intérêt régional sera apprécié au regard d'un référentiel d'indicateurs décrits dans le guide méthodologique de l'espace d'activités d'intérêt régional et portant sur les paramètres suivants : • faisabilité réglementaire et technique • portage financier et politique • inscription du projet dans la stratégie régionale • économie du projet	

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
• aménagement et infrastructures • développement durable • critères de différenciation et dimension innovante du projet • animation et commercialisation du projet Afin de permettre le bon fonctionnement des pépinières éligibles, les critères d'entrée et de sorties des jeunes entreprises devront être systématiquement indiqués ainsi que les services proposés. Les pépinières et projets retenus devront être en cohérence avec les résultats du diagnostic régional. Les pépinières éligibles devront proposer des actions d'accompagnement au développement des entreprises hébergées, ainsi que des services collectifs spécialisés ou non, répondant à un besoin identifié et non couvert par le marché. Les critères déterminant la mobilisation du FEDER sont : • les secteurs d'activité prioritaires • le caractère structurant du projet proposé pour le territoire • la prise en compte de normes environnementales (obligation de démarche d'économie d'énergie - norme Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour les locaux tertiaires (bureaux) et Très Haute Performance Energétique (THPE) pour les locaux d'activités (ateliers et entrepôts). • les services et accompagnements proposés au chef d'entreprise • la volonté de s'inscrire dans une démarche qualité. Sont inéligibles les frais d'acquisition de terrain et les frais d'acquisition de bâtiments.	

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Lors de l’instruction, le projet fera l'objet d'une évaluation, qui pourra s’appuyer sur une expertise extérieure pour mesurer le respect du cahier des charges des espaces d’activités d’intérêt régional. La part consacrée aux travaux de dépollution dans l'assiette retenue pour le calcul de la subvention sera plafonnée à 20% des dépenses éligibles.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Le recours aux instruments d’ingénierie financière n’est pas prévu au titre de cette priorité d’investissement.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
BO18	Nombre de projets soutenus à caractère économique	NB	ERDF	More developed			3,00	SYNERGIE	1/an
BO19	Nombre de pépinières nouvellement créées et/ou soutenues par an	NB	ERDF	More developed			1,00	SYNERGIE	1/an

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	4 - pour un développement urbain durable

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis	4 - pour un développement urbain durable
---------------	--

ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO31	O	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	3233174	ERDF	More developed			1000			2 800,00	SYNERGIE	
IF2	F	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844	ERDF	More developed			21188341			81 500 000,00	SYNERGIE	Au 31.12.2018, 2 tranches annuelles seront déclarées. Aussi, la valeur intermédiaire correspond-elle aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserve de performance.

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		4 - pour un développement urbain durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	013. Energy efficiency renovation of public infrastructure, demonstration projects and supporting measures	2 000 000,00
ERDF	More developed	014. Energy efficiency renovation of existing housing stock, demonstration projects and supporting measures	8 000 000,00
ERDF	More developed	023. Environmental measures aimed at reducing and / or avoiding greenhouse gas emissions (including treatment and storage of methane gas and composting)	6 000 000,00
ERDF	More developed	043. Clean urban transport infrastructure and promotion (including equipment and rolling stock)	2 000 000,00

Priority axis		4 - pour un développement urbain durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	066. Advanced support services for SMEs and groups of SMEs (including management, marketing and design services)	2 000 000,00
ERDF	More developed	089. Rehabilitation of industrial sites and contaminated land	8 000 000,00
ERDF	More developed	090. Cycle tracks and footpaths	2 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		4 - pour un développement urbain durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	30 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		4 - pour un développement urbain durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	30 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		4 - pour un développement urbain durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	02. Other integrated approaches to sustainable urban development	30 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		4 - pour un développement urbain durable	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	4 - pour un développement urbain durable

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	5
Title of the priority axis	pour la formation tout au long de la vie

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ESF	More developed	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	10iii
Title of the investment priority	Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	OS5.1
Title of the specific objective	Augmenter le taux de qualification des jeunes par l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Le développement d'un apprentissage de qualité comme voie d'insertion professionnelle durable des jeunes est un enjeu fort pour la Bourgogne. Dans une perspective de dynamisation de l'apprentissage, d'évolution de la qualification tout au long de la vie professionnelle, de sécurisation des perspectives professionnelles, l'objectif du FSE est d'agir en amont en vue de renforcer l'attractivité de l'apprentissage et pendant la formation pour améliorer la qualité de l'enseignement, réduire les taux de rupture en cours de parcours, augmenter le taux de réussite aux examens pour les plus défavorisés. Le taux de qualification des jeunes est inférieur en Bourgogne à la moyenne nationale notamment pour les niveaux supérieurs à IV (- 10%). L'objectif vise à augmenter le taux de diplômés par la voie de l'apprentissage qui offre une perspective d'insertion professionnelle très satisfaisante à plus de 70% globalement ainsi que le taux de diplômés dans le supérieur (25 % d'une classe d'âge). L'adaptation aux exigences du monde professionnel impliquera de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement et une diversification des parcours de qualification. Les cinq priorités régionales sont : • faire mieux connaître aux jeunes les formations offertes par l'apprentissage notamment dans les métiers porteurs; • poursuivre le développement de la qualité et la professionnalisation du processus de formation en organisant et en formalisant les fonctions au sein des Centres de Formation des Apprentis afin d'obtenir une véritable personnalisation du parcours ; • formaliser les fonctions d'appui au processus de formation personnalisé ; • valoriser et renforcer le rôle formateur de l'entreprise d'apprentissage ; • accompagner la mise en œuvre de cette pédagogie différenciée et l'évolution du métier de formateur dans le cadre de l'évolution des organisations pédagogiques actuelles.

	Si l'apprentissage est une voie de formation dont les vertus en termes d'insertion professionnelle sont reconnues, le risque de décrochage est loin d'être faible pour les jeunes apprentis, malgré les efforts fournis par les maîtres d'apprentissage et les formateurs dans l'accompagnement d'élèves parfois difficiles à remobiliser. Le taux de rupture est impacté par une série de facteurs extérieurs : l'évolution des politiques nationales, l'état du marché du travail, la démographie, la concurrence entre les différentes filières de formation... L'action publique doit être centrée en premier lieu sur l'orientation des jeunes et leur formation pour éviter certaines ruptures. Il s'agit également de développer une politique de sensibilisation auprès des entreprises pour améliorer les conditions de travail des apprentis, des initiatives pédagogiques pour individualiser les formations et repérer très tôt les jeunes qui risquent de décrocher. L'apprentissage souffre souvent d'une image négative. La Région Bourgogne et les différents partenaires et acteurs souhaitent mettre en place un vaste plan de promotion de l'apprentissage dans la région, pour y remédier. Par ailleurs, l'apprentissage dans le supérieur contribue à valoriser l'image de l'ensemble de cette filière de formation tant auprès des jeunes que des familles, des enseignants et des instances d'orientation. Les actions viseront donc à améliorer la place du supérieur dans l'apprentissage.
ID of the specific objective	OS5.2
Title of the specific objective	Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bourguignons
Results that the Member States seek to achieve with Union support	Pour créer les conditions nécessaires à l'accès à l'emploi, l'un des leviers est l'amélioration de la qualification des demandeurs d'emploi. Le FSE doit permettre d'accroître l'égalité d'accès à la qualification pour les publics les plus fragiles. Il s'agira par ces actions d'orienter vers les filières d'avenir, de lutter contre les discriminations, les handicaps territoriaux, les problèmes de mobilité et d'enclavement. La crise économique de 2008 a fortement touché l'économie bourguignonne : l'industrie de la Bourgogne a vu la perte d'un cinquième de ses effectifs. Les niveaux de qualification et de diplôme restent globalement inférieurs à ceux observés au niveau national. Cependant, le taux d'accès à la formation des chômeurs bourguignons est supérieur à la moyenne nationale. Ces formations

	profitent davantage aux jeunes chômeurs (15% des chômeurs bourguignons de moins de 26 ans étaient en formation – taux identique à la moyenne nationale, contre 8% pour les chômeurs de plus de 26 ans – 7% en métropole – à fin 2007). Ces résultats nécessitent de maintenir l'action du FSE à destination des jeunes. Cependant, et compte tenu de la structuration du chômage des seniors, des actions particulières et adaptées à ce public pourront être mises en œuvre grâce au FSE. Dans un contexte de fortes mutations économiques, le développement des formations et donc des compétences, est un enjeu majeur. La formation est un élément qui joue un rôle primordial dans l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi, l'évolution professionnelle, et le développement des personnes. Chaque année, de nombreux jeunes sortent du système d'enseignement traditionnel, sans diplôme et sans qualification reconnue. Or, l'échec scolaire a des conséquences négatives durables et engendre des difficultés d'insertion professionnelle et sociale fortes. Pour diminuer le taux de jeunes sans qualification, il s'agit d'agir non seulement sur les savoirs de base mais aussi sur les freins environnementaux à une insertion durable. Le recours à une pédagogie différenciée, des parcours individualisés et un fort partenariat avec l'ensemble des structures engagées dans l'accompagnement des jeunes en grandes difficultés d'insertion devront permettre d'atteindre cet objectif. Des dispositifs particuliers destinés à favoriser l'insertion des jeunes sans qualification et sans diplôme peuvent prendre le relais lorsque les mesures de prévention ne sont pas parvenues à éviter les ruptures. C'est le cas, par exemple, des Ecoles de la 2ème Chance (E2C), qui constituent une solution pour remobiliser les décrocheurs scolaires en encourageant la valorisation de l'expérience, la reconnaissance des compétences et l'orientation vers les filières qui recrutent et donc l'accès à l'emploi. Cet objectif vise l'employabilité des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés, les jeunes et les seniors, par l'adaptation de leur compétence par rapport aux besoins des entreprises, il cible les personnes les plus éloignées de la formation et qui ont un faible niveau de qualification.
ID of the specific objective	OS5.3
Title of the specific objective	Mettre à disposition des citoyens un dispositif régional d'orientation de qualité
Results that the Member States seek to achieve with Union	La qualité des systèmes d'orientation et de formation régionaux constitue un atout majeur pour l'amélioration de l'insertion

support	professionnelle. Le Position paper recommande à la France d’engager des réformes pour améliorer le conseil et l’orientation professionnelle, (...), pour perfectionner l’offre de formation au travail et de formation tout au long de la vie. En Bourgogne, de nombreuses structures travaillent sur l’orientation, l’accompagnement des publics dans la définition d’un projet professionnel ou d’une reconversion professionnelle, sans réelle capitalisation des outils élaborés par ces structures ni cohérence des actions conduites. Or, leur structuration et la mutualisation de leur travail permettraient une meilleure diversification des choix professionnels. Les entreprises bourguignonnes peinent parfois à trouver les compétences et les niveaux de qualification dont elles ont besoin. Par ailleurs, la demande sociale est forte sur des métiers dont la pérennité et les opportunités d’emplois sont très incertains. Il s’agira donc de créer en Bourgogne un service qui informe sur les métiers, les formations, les financements possibles, les cursus professionnels... et d’apporter au public le plus de lisibilité en termes d’accueil, d’information, de conseil et d’accompagnement. La mise en place du « Service public régional de l’orientation » s’inscrit dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, confiant ainsi à la Région le chef de filât de la politique d’orientation sur son territoire. Ce service public visera à la fois la communication d’information au public et l’aide à la construction d’un projet professionnel mais aussi la montée en compétences des acteurs en charge de l’AIO[1], par la professionnalisation et l’amélioration de l’organisation des missions de ces acteurs. L’amélioration de l’accueil, l’information et de l’orientation du public sont des étapes essentielles dans la construction d’un parcours de formation et d’insertion. [1] Action information Orientation
---------	--

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region)

Investment priority : 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
CR02	participants in education/training upon leaving	More developed	Number	unemployed, including long-term unemployed	2 494,00	1 579,00	4 073,00	Number	2013	7 981,00	4 362,00	12 343,00	SYNERGIE	annuel
CR03	participants gaining a qualification upon leaving	More developed	Number	inactive	7 869,00	3 816,00	11 685,00	Number	2013	22 977,00	10 787,00	33 764,00	SYNERGIE	annuel
CR04	participants in employment, including self-employment, upon leaving	More developed	Number	unemployed, including long-term unemployed	3 123,00	2 070,00	5 193,00	Number	2013	8 122,00	5 633,00	13 755,00	SYNERGIE	annuel
CR06	participants in employment, including self-employment, six months after leaving	More developed	Number	inactive			40,00	Ratio	2013			55,00	SYNERGIE	annuel

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
---------------------	---

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Objectif spécifique 5.1 <i>En amont</i> Seront soutenues avec le FSE les actions favorisant le développement de l'apprentissage. Il s'agira de soutenir les actions permettant d'agir en amont du recrutement des apprentis. Exemples d'actions : - démarche d'accueil, d'information, de promotion et d'orientation auprès des futurs apprentis et de leur famille, et des entreprises dans leur recherche d'apprentis, - améliorer l'orientation des jeunes en recherche, notamment par la découverte des différents métiers à travers des stages en entreprise afin de mieux choisir son orientation professionnelle. A titre d'exemples, le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), qui permet de s'initier aux métiers en alternance. Le DIMA permet aux collégiens, âgés de 15 ans, de « découvrir un ou plusieurs métiers par une formation en alternance tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ». Il a pour objectif d'aboutir à la signature d'un contrat d'apprentissage. <i>Pendant le parcours de formation</i> La qualité de l'apprentissage sera améliorée grâce à une meilleure gestion des relations apprenants/familles/employeurs/centre tout au long de la formation. Le soutien aux jeunes en difficultés, une adaptation de l'alternance, la mise en œuvre de mesures visant à réduire les ruptures, augmenter le taux de réussite, permettre le suivi d'un cursus seront encouragées en vue d'augmenter le taux de qualification des jeunes en Bourgogne.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
<i>L'apprentissage dans le supérieur</i> Il s'agit : - des actions favorisant le développement de l'enseignement supérieur en alternance L'apprentissage dans l'enseignement supérieur doit permettre aux entreprises de recruter non seulement des personnes qualifiées répondant aux enjeux économiques actuels, mais aussi permettre au potentiel des jeunes bourguignons de s'exprimer pendant leur présence dans l'entreprise. D'autre part, l'apprentissage constitue une opportunité pour de jeunes bourguignons de se confronter à la culture d'entreprise et à ses impératifs productifs. C'est par l'accès du plus grand nombre de jeunes parmi les moins favorisés à l'enseignement supérieur que l'on pourra répondre au déficit chronique des qualifications que présente la région Bourgogne. Le soutien à l'apprentissage dans le Supérieur est également un levier pour réduire l'exode des jeunes diplômés bourguignons vers d'autres régions et un moyen d'insertion professionnelle durable des jeunes bourguignons. Exemples d'actions : favoriser l'ouverture de sections dans le cadre de l'élaboration de la carte permettant un cursus complet (niveaux 5 à 1) dans les filières prioritaires. Accompagnement spécifique des publics ayant des difficultés d'accession au niveau supérieur, suivi social des jeunes, pédagogie spécifique à l'alternance, accompagnement du centre à la définition du poste de l'apprenti, valorisation du jeune pour l'entreprise... - des actions visant à favoriser les passerelles et à offrir un parcours de qualification aux jeunes, et des actions visant à opérer un rattrapage des connaissances de base nécessaires pour franchir un palier, le niveau attendu en bac pro ou en entrée en BTS ne permettant pas l'égal accès des jeunes à une élévation du niveau de qualification et de diplôme. principaux groupes cibles : jeunes de 16 à 30 ans territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
----------------------------	---

types de bénéficiaires : par exemple, établissements publics, associations, collectivités locales

contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : Ces dispositifs agissant sur toute la chaîne de l'apprentissage (amont/pendant la durée du contrat d'apprentissage), contribueront à diminuer le taux de rupture, renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des employeurs. Intégrer en apprentissage 7% des jeunes de la classe d'âge des 15-26 ans avec un objectif de qualification de 80% (nombre de reçus sur présents) et un taux d'insertion professionnelle de plus de 70 % dans les 7 mois après la formation.

Objectif spécifique 5.2

Seront soutenues avec le FSE les actions suivantes :

- actions de formation professionnelle et de qualification des demandeurs d'emplois, visant à favoriser l'accès et le retour à l'emploi (prioritairement les bas niveaux de qualification – niveau V et infra, les jeunes et les seniors)

exemples d'actions : projet professionnel (construction, vérification et validation), travail sur les pré-requis nécessaires à toute entrée en formation qualifiante (formations modulaires pré-qualifiantes et qualifiantes permettant d'accéder à des premiers niveaux de qualification), actions de médiations ou d'accompagnement spécifiques, développement d'actions ou de parcours de formation et de qualification à destination des demandeurs d'emplois, notamment pour les bas niveaux de qualification, ceux qui ont besoin d'une reconversion ou d'une mise à niveau de leurs compétences, et les jeunes et les plus âgés, le développement d'actions spécifiques en faveur des personnes souffrant de handicap...

- actions en faveur des personnes sous main de justice : il s'agit de favoriser le retour dans la société au travers d'actions d'accompagnement dans un objectif de favoriser le passage de la prison à la vie extérieure.

exemples d'actions : remise à niveau, qualification et préparation à la sortie pour les détenus, validation de projets professionnels et de l'expérience...

- actions de formation pour l'acquisition des savoirs de base

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
exemples d’actions : formation visant la maîtrise des savoirs de base et désirant accéder à un emploi de premier niveau de qualification, à destination en particulier des jeunes NEET... actions visant la reprise de formation des jeunes sans qualification, hors du champ scolaire exemples d’actions : les écoles de la deuxième chance, ouvertes aux jeunes de 16 à 30 ans dépourvus de qualification professionnelle ou de diplôme principaux groupes cibles : actifs (non occupés), publics sous-main de justice, jeunes adultes de 16 à 30 ans qui ne sont ni en formation, ni en études ni en stage ... territoires spécifiques ciblés : Il n’est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, collectivités locales, établissements publics, associations contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : augmenter le taux d’accès à la formation des demandeurs d’emploi (notamment les moins qualifiés, les jeunes et les seniors), augmenter la qualification des publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable Objectif spécifique 5.3 Seront soutenus avec le FSE les projets destinés à améliorer la qualité de l’orientation professionnelle et la connaissance des métiers. Une coordination et une animation permanente, régionale et territoriale sont nécessaires afin de mettre en œuvre un Service public régional de l’orientation ancré dans les pratiques avec des structures interagissant et créant une culture commune.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Il s'agit des actions de coordination des missions des professionnels de l'orientation, par : - des actions de refonte des outils de l'orientation (outils numériques, portail d'information...) pour diffuser une information plus lisible, accessible, cohérente et coordonnée ; - des actions de construction, d'utilisation et de mise à jour permanentes d'outils communs de travail (plateforme collaborative, fiches techniques...) - des actions de professionnalisation et de développement des compétences des acteurs de l'orientation (actions collectives de formation, rencontres régulières pour partager et mutualiser les informations et les expériences...) - des actions de promotion en matière d'orientation ; une attention particulière pourrait être portée à la promotion des métiers en tension... principaux groupes cibles : ensemble de la population territoires spécifiques ciblés : Il n'est pas envisagé de territorialisation de cette priorité types de bénéficiaires : par exemple, structures en charge de l'AIO, organismes contribuant à la mise en œuvre du Service public régional d'orientation et de formation contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant : la labellisation de structures sur la base d'objectifs qualitatifs et territoriaux en termes d'orientation et de formation permettra de renforcer la qualité de l'orientation, de la prescription et de l'information. La mise en place d'un portail de l'orientation et de la formation organisant les différentes données disponibles sur le territoire sera une plus-value pour les citoyens et pour les structures œuvrant dans le domaine de l'accueil, l'information l'accompagnement des citoyens et l'orientation.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Une attention particulière sera portée aux projets prenant en compte la problématique de l'égalité professionnelle femmes-hommes où les disparités restent importantes. De plus, le respect de l'égalité des chances et de non-discrimination sera également un pré requis indispensable à tout dépôt de dossier. Objectif spécifique 5.1 La sélection des opérations sera faite sur la base notamment des critères suivants : • actions s'inscrivant en cohérence avec les stratégies régionales ; • la valeur ajoutée apportée par le FSE ; • innovations pédagogiques ; • la prise en compte des priorités transversales : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, lutte contre les discriminations, vieillissement actif et développement durable ; • la capacité du porteur de projet à respecter les conditions de suivi, d'exécution et d'évaluation de l'opération telles que prescrites par les textes communautaires et nationaux. Compte tenu du caractère expérimental et démonstrateur recherché des actions de médiation et des actions en faveur de l'apprentissage dans le supérieur, elles seront mises en œuvre via un appel à projet, garantissant d'une part l'émergence de tels projets, et d'autre part une sélection des projets les plus pertinents. L'appel à projet permettra de sélectionner les projets selon leur capacité à expérimenter des solutions adaptées à la situation bourguignonne.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Objectif spécifique 5.2 La sélection des opérations sera faite sur la base notamment des critères suivants : • actions s’inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles ; • accompagnement et sécurisation des parcours d’insertion professionnelle notamment par une pédagogie active-participative ; • prise en compte des handicaps culturels, sociaux, territoriaux, lutte contre les discriminations et orientation vers les filières porteuses d’emploi notamment en lien avec la stratégie régionale de développement économique et d’innovation (SRDEI) et les stratégies de spécialisation intelligente SRI-S3. Afin de justifier la plus-value du cofinancement du FSE, les demandes de subvention comportent des éléments portant sur un ou plusieurs des axes suivants : • individualisation de la formation par une approche spécifique ; • mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au public visé consistant à ce que les bénéficiaires soient acteurs de leurs parcours ; • accompagnement individuel pour l’élaboration d’un projet professionnel ; • structuration d'un réseau d'entreprises dynamique visant à proposer des mises en situation professionnelles variées (découverte des métiers, perfectionnement...) pouvant déboucher sur des emplois durables ou des contrats en alternance.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Le positionnement sur l'un ou plusieurs de ces axes devra être explicité en présentant pour chacun : • les éléments de diagnostic et les objectifs visés • les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs visés • les résultats qualitatifs et/ou quantitatifs prévus (avec le mode de collecte et la source des données recueillies). Les modalités de sélection retenues se feront selon le type de projet : appels à propositions, appel d'offres, subventions, appels à manifestation d'intérêt...) Objectif spécifique 5.3 Les modalités de sélection retenues se feront selon le type de projet : appels à propositions, appel d'offres, subventions, appels à manifestation d'intérêt...) Une attention particulière sera portée aux projets : • intégrant de façon complémentaire tous les différents acteurs de l'AIO ; • intégrant la problématiques de l'égalité professionnelle femme-homme ; • portant sur la problématique de l'orientation et de la formation tout au long de la vie, notamment pour les publics plus âgés (évolution/reconversion) ; • prenant en compte l'équité territoriale.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	unemployed, including long-term unemployed	Number	ESF	More developed	4 338,00	4 662,00	9 000,00	SYNERGIE	1/an
CO02	long-term unemployed	Number	ESF	More developed	258,00	1 286,00	2 466,00	SYNERGIE	1/an

Investment priority		10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO03	inactive	Number	ESF	More developed	8 276,00	17 951,00	26 227,00	SYNERGIE	1/an
CO06	below 25 years of age	Number	ESF	More developed	36 033,00	18 796,00	54 829,00	SYNERGIE	1/an
CO07	above 54 years of age	Number	ESF	More developed	565,00	664,00	1 229,00	SYNERGIE	1/an
CO09	with primary (ISCED 1) or lower secondary education (ISCED 2)	Number	ESF	More developed	9 453,00	5 597,00	15 050,00	SYNERGIE	1/an
CO16	participants with disabilities	Number	ESF	More developed	1 039,00	697,00	1 736,00	SYNERGIE	1/an
BO7	Structures labellisées de l'AIO	NB	ESF	More developed			55,00	SYNERGIE	1/an

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	5 - pour la formation tout au long de la vie
Innovation sociale Dans le cadre de l'axe 5, les actions financées par le FSE sont axées sur les publics en difficultés et éloignés de l'emploi. Le recours au FSE participe à l'innovation sociale en ce qu'il contribue à l'émergence de modalités/démarches innovantes, en termes de formation ou d'orientation : solutions nouvelles et en adéquation avec les attentes et les besoins du marché. Ces actions contribuent au développement de l'innovation sociale ; une innovation recherchée	

Priority axis	5 - pour la formation tout au long de la vie
dans l'individualisation du parcours de formation. Coopération transnationale Sans objet. Objectifs thématiques conformément à l'article 9, points 1 à 7 du RPDC Les priorités FSE retenues au titre de l'axe 5 contribueront à réaliser les objectifs formulés dans les axes 1, 2, 3 et 4. En effet, favoriser le développement de la qualification de la population active régionale participe au renforcement de la compétitivité des entreprises régionales. De même, l'objectif est de promouvoir et simplifier l'accès à la formation afin de qualifier et/ou faire monter en compétences des individus en particulier dans les secteurs de la SRI-SI. Le FSE contribuera également au développement de l'axe prioritaire n°2 – TIC où une attention particulière pour le FSE sera portée aux actions de formation via les outils de e-learning et/ou de FOAD contribuant ainsi aux objectifs de l'OT2 en matière de développement d'outils numériques non-marchands. Le FSE pourra intervenir, en lien avec les priorités de l'axe 3, pour la mise en adéquation des besoins et savoir-faire dans le domaine du développement d'une économie décarbonnée, en favorisant les parcours de qualification dans les domaines de l'efficacité énergétique par exemple.	

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis			5 - pour la formation tout au long de la vie										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO01	O	unemployed, including long-term unemployed	3233194	ESF	More developed			4321			9 000,00	SYNERGIE	Prévision de réalisation par tranche annuelle, 2014 = 50%, 2015 = 100%, 2016 = 100%, 2017 = 75%, 2018 = 0%
IF2	F	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844	ESF	More developed			20932002			80 556 521,00	SYNERGIE	Au 31.12.2018, 2 tranches annuelles seront déclarées. Aussi, la valeur intermédiaire correspond-elle aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserve de performance.

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		5 - pour la formation tout au long de la vie										
Fund	Category of region		Code								€ amount	

Priority axis		5 - pour la formation tout au long de la vie	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	117. Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non-formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences	37 056 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		5 - pour la formation tout au long de la vie	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant	37 056 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		5 - pour la formation tout au long de la vie	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	07. Not applicable	37 056 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		5 - pour la formation tout au long de la vie	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	07. Not applicable	37 056 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		5 - pour la formation tout au long de la vie	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Supporting the shift to a low-carbon, resource efficient economy	3 000 000,00
ESF	More developed	02. Social innovation	4 000 000,00
ESF	More developed	06. Non-discrimination	4 000 000,00
ESF	More developed	07. Gender equality	4 000 000,00
ESF	More developed	08. Not applicable	22 056 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	5 - pour la formation tout au long de la vie

2.B DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES FOR TECHNICAL ASSISTANCE

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	6
Title of the priority axis	Assistance technique FEDER

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)

2.B.3 Fund and category of region

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
6.1	Soutenir un système efficace de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme opérationnel	Dans un contexte de forts enjeux en matière de gestion et de complexité des procédures, l'Autorité de gestion assurera une gestion efficiente des fonds, par notamment le renforcement des capacités administratives (ressources humaines et qualifications) et le développement d'outils de pilotage et d'évaluation. De plus, en vue d'établir un système de gestion efficace, l'organisation choisie par l'Autorité de gestion permettra de garantir une sécurisation des procédures. Cet objectif spécifique conduira à réduire la charge administrative des bénéficiaires, notamment par la mise en œuvre d'un

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
		système d'échange électronique des données. Enfin, l'efficacité et l'efficience du système sont complétées par un pilotage du programme en incluant l'évaluation, répondant aux nouveaux enjeux de la politique de cohésion 2014-2020. L'assistante technique est un outil au service de l'Autorité de gestion pour améliorer la qualité et la cohérence des actions et de garantir l'utilisation optimale des fonds européens. L'article 59 du Règlement n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes précise que les fonds FESI (...) peuvent soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		6.1 - Soutenir un système efficace de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme opérationnel									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
6.2	Valoriser l'action du Programme opérationnel auprès	La notoriété de l'action de l'Union européenne et des fonds européens en particulier reste encore faible

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
	des citoyens	et souffre d'un déficit d'image. L'Autorité de gestion ambitionne de mobiliser l'assistance technique pour rapprocher les citoyens de l'Europe par une communication ciblée sur les actions, réalisations et résultats du programme, et pour renforcer la transparence de l'utilisation du programme.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		6.2 - Valoriser l'action du Programme opérationnel auprès des citoyens									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique 6.1 les actions concernant le pilotage du programme : organisation et fonctionnement des différents comités, fonctionnement de l'autorité de gestion, échanges d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme, qualité des rapports d'exécution du programme, la mise en place d'un dispositif de suivi des objectifs UE2020, le déploiement d'outils informatiques pour le pilotage du programme, en complémentarité avec	

Priority axis	6 - Assistance technique FEDER
les outils développés au niveau national (interfaces, modules complémentaires, etc...) - les actions concernant la qualité des projets cofinancés : ingénierie de l'autorité de gestion pour les personnels impliqués dans la mise en œuvre du programme, y inclus l'animateur du système informatisé SYNERGIE, mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, avec une attention particulière pour les grands projets, la professionnalisation, la formation, et l'information des personnels, y compris les agents de l'autorité de certification, assistance pour une meilleure mobilisation des programmes d'actions communautaires, assistance pour le lancement et le suivi d'appels à projets - les actions concernant la qualité de l'évaluation du programme : élaboration des rapports d'évaluation de la totalité du programme ou sur des sujets spécifiques liés au FEDER, pour la révision du programme si nécessaire, formation des agents notamment à l'appropriation des indicateurs pour optimiser leur saisie dans SYNERGIE, recours à des prestations pour des études spécifiques, publication et diffusion des rapports - les actions concernant la qualité des contrôles : mise en place d'une procédure claire pour les différents types de contrôle et le respect de celle-ci, formation des agents en charge des contrôles, et chaque fois que nécessaire, externalisation du contrôle de service fait. Les actions communes au FEDER et au FSE seront financées par cet axe assistance technique FEDER. Objectif spécifique 6.2 - les actions concernant le respect des règles en termes de communication : définition et concrétisation d'un plan de communication pour assurer une meilleure visibilité de l'action de l'UE dans la région et son articulation avec les politiques nationales et communautaires, publicité et communication du programme et des projets cofinancés auprès des bénéficiaires, partenaires et grand public - les actions concernant l'utilisation efficace et efficiente des fonds pour développer et maintenir un rythme de programmation et de certification régulier : mise en place de mesures d'animation visant à favoriser l'émergence de projets en faisant connaître les opportunités de cofinancement aux bénéficiaires potentiels et en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection, la création de documents standardisés tout au long de la vie du dossier, la mise en œuvre transparente du PO notamment, par l'organisation d'appels à projets et de consultations publiques Le FEDER, au titre de cet OS, prend en charge l'ensemble des actions d'information et de communication du programme, y inclus des opérations relevant	

Priority axis	6 - Assistance technique FEDER
de l'axe FSE. De même, dans un souci de coordination de l'action des FESI, le FEDER, au titre de cet OS, soutient des actions communes au PO FEDER-FSE Bourgogne et au PDR FEADER Bourgogne. Les mesures d'assistance technique FEDER peuvent prendre en charge les actions détaillées ci-avant relevant des périodes de programmation antérieures et postérieures. <i>contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant :</i> • un système efficient et efficace pour le pilotage du programme et des projets, la mise en place d'un système d'évaluation efficace du programme et des projets cofinancés s'appuyant sur le logiciel de suivi SYNERGIE, une meilleure prise en compte des évaluations dans la mise en œuvre et l'adaptation de la stratégie régionale, • un renforcement de la notoriété de la politique de cohésion, par la dissémination de l'information sur les opportunités de cofinancement et les réalisations du programme, une sélectivité des projets permettant de démontrer la valeur ajoutée du cofinancement communautaire, le mise en place de « canaux de distribution » de l'information afin de valoriser auprès des acteurs de la Bourgogne les travaux conduits par le niveau régional et de faire remonter au niveau	

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis	6 - Assistance technique FEDER
---------------	--------------------------------

ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)			Source of data
			M	W	T	
AT1	NB d'ETP annuels financés par l'assistance technique	NB			16,00	SYNERGIE
AT2	NB de journées de formation (en cumul)	NB			28,00	rapport annuel
AT3	NB d'actions de communication (en cumul)	NB			7,00	rapport annuel

Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		6 - Assistance technique FEDER		
Fund	Category of region	Code		€ Amount
ERDF	More developed	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection		2 500 000,00
ERDF	More developed	122. Evaluation and studies		700 000,00
ERDF	More developed	123. Information and communication		1 800 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	6 - Assistance technique FEDER
---------------	--------------------------------

Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	5 000 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis		6 - Assistance technique FEDER	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	5 000 000,00

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	7
Title of the priority axis	Assistance technique FSE

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)

2.B.3 Fund and category of region

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ESF	More developed	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
----	--------------------	---

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
7.1	Soutenir un système efficace de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme opérationnel	Dans un contexte de forts enjeux en matière de gestion et de complexité des procédures, l'Autorité de gestion assurera une gestion efficiente des fonds, par notamment le renforcement des capacités administratives (ressources humaines et qualifications) et le développement d'outils de pilotage et d'évaluation. De plus, en vue d'établir un système de gestion efficace, l'organisation choisie par l'Autorité de gestion permettra de garantir une sécurisation des procédures. Cet objectif spécifique conduira à réduire la charge administrative des bénéficiaires, notamment par la mise en œuvre d'un système d'échange électronique des données. Enfin, l'efficacité et l'efficience du système sont complétées par un pilotage du programme en incluant l'évaluation, répondant aux nouveaux enjeux de la politique de cohésion 2014-2020.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		7.1 - Soutenir un système efficace de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme opérationnel									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	7 - Assistance technique FSE
---------------	------------------------------

Priority axis	7 - Assistance technique FSE
Les crédits d'assistance technique FSE sont destinés à assurer les dépenses suivantes réalisées par l'Autorité de gestion, l'Autorité de certification et d'audit, et les éventuels organismes intermédiaires, dès lors qu'elles correspondent aux missions énumérées aux articles 125, 126 et 127 du règlement n°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes : • les actions concernant le pilotage du programme sur les spécificités du FSE • les actions concernant la qualité des projets cofinancés par le FSE : ingénierie de l'autorité de gestion pour les personnels impliqués dans la mise en œuvre du programme pour le FSE, mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, avec une attention particulière pour les grands projets, la professionnalisation, la formation, et l'information des personnels, y compris les agents de l'autorité de certification, assistance pour le lancement et le suivi d'appels à projets • les actions concernant la qualité de l'évaluation du programme concernant le FSE : élaboration des rapports d'évaluation sur des sujets spécifiques liés au FSE, pour la révision du programme si nécessaire, formation des agents notamment à l'appropriation des indicateurs FSE pour optimiser leur saisie dans SYNERGIE, recours à des prestations pour des études spécifiques, publication et diffusion des rapports sur la partie FSE du PO • les actions concernant la qualité des contrôles liés aux opérations FSE : mise en place d'une procédure claire pour les différents types de contrôle et le respect de celle-ci, formation des agents en charge des contrôles, et chaque fois que nécessaire, externalisation du contrôle de service fait. Les actions communes au FEDER et au FSE seront financées par l'axe assistance technique FEDER. Les mesures d'assistance technique FSE peuvent prendre en charge les actions détaillées ci-avant relevant des périodes de programmation antérieures et postérieures. <i>contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant</i> : un système efficient et efficace pour le pilotage du programme et des projets, la mise en place d'un système d'évaluation efficace du programme et des projets cofinancés s'appuyant sur le logiciel de suivi SYNERGIE, une meilleure prise en compte des évaluations dans la mise en œuvre et l'adaptation de la stratégie régionale	

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		7 - Assistance technique FSE				
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)			Source of data
			M	W	T	
AT1	NB d'ETP annuels financés par l'assistance technique	NB			4,00	SYNERGIE
AT2	NB de journées de formation (en cumul)	NB			27,00	rapport annuel

Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		7 - Assistance technique FSE		
Fund	Category of region	Code		€ Amount
ESF	More developed	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection		1 344 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		7 - Assistance technique FSE	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant	1 344 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis		7 - Assistance technique FSE	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ESF	More developed	07. Not applicable	1 344 000,00

3. FINANCING PLAN

3.1 Financial appropriation from each fund and amounts for performance reserve

Table 17

Fund	Category of region	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	
		Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve
ERDF	More developed	23 922 535,00	1 525 262,00	24 311 267,00	1 550 048,00	24 654 807,00	1 571 951,00	24 922 431,00	1 589 015,00	25 186 177,00	1 603 831,00	25 441 010,00	1 622 079,00	25 661 453,00	1 636 134,00	174 099 680,00	11 100 320,00
Total ERDF		23 922 535,00	1 525 262,00	24 311 267,00	1 550 048,00	24 654 807,00	1 571 951,00	24 922 431,00	1 589 015,00	25 186 177,00	1 603 831,00	25 441 010,00	1 622 079,00	25 661 453,00	1 636 134,00	174 099 680,00	11 100 320,00
ESF	More developed	4 960 235,00	316 199,00	5 040 838,00	321 336,00	5 112 069,00	325 877,00	5 167 559,00	329 414,00	5 222 246,00	332 900,00	5 275 084,00	336 269,00	5 320 792,00	339 182,00	36 098 823,00	2 301 177,00
Total ESF		4 960 235,00	316 199,00	5 040 838,00	321 336,00	5 112 069,00	325 877,00	5 167 559,00	329 414,00	5 222 246,00	332 900,00	5 275 084,00	336 269,00	5 320 792,00	339 182,00	36 098 823,00	2 301 177,00
Total		28 882 770,00	1 841 461,00	29 352 105,00	1 871 384,00	29 766 876,00	1 897 828,00	30 089 990,00	1 918 429,00	30 408 423,00	1 938 731,00	30 716 094,00	1 958 348,00	30 982 245,00	1 975 316,00	210 198 503,00	13 401 497,00

3.2 Total financial appropriation by fund and national co-financing (€)

Table 18a: Financing plan

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a) / (e) (2)	EIB contributions (g)	Main allocation		Performance reserve		Performance reserve amount as proportion of total Union support
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)				Union support (h) = (a) - (j)	National Counterpart (i) = (b) - (k)	Union support (j)	National Counterpart (k) = (b) * ((j) / (a))	
1	ERDF	More developed	Total	68 000 000,00	118 000 000,00	106 000 000,00	12 000 000,00	186 000 000,00	36,56%		63 811 200,00	110 731 200,00	4 188 800,00	7 268 800,00	6,16%
2	ERDF	More developed	Total	37 000 000,00	81 000 000,00	77 000 000,00	4 000 000,00	118 000 000,00	31,36%		34 720 800,00	76 010 400,00	2 279 200,00	4 989 600,00	6,16%
3	ERDF	More developed	Total	45 200 000,00	62 800 000,00	42 000 000,00	20 800 000,00	108 000 000,00	41,85%		42 415 680,00	58 931 520,00	2 784 320,00	3 868 480,00	6,16%
4	ERDF	More developed	Total	30 000 000,00	51 500 000,00	41 500 000,00	10 000 000,00	81 500 000,00	36,81%		28 152 000,00	48 327 600,00	1 848 000,00	3 172 400,00	6,16%
5	ESF	More developed	Total	37 056 000,00	43 500 521,00	36 500 521,00	7 000 000,00	80 556 521,00	46,00%		34 754 823,00	40 799 139,35	2 301 177,00	2 701 381,65	6,21%
6	ERDF	More developed	Total	5 000 000,00	1 250 000,00	1 050 000,00	200 000,00	6 250 000,00	80,00%		5 000 000,00				
7	ESF	More developed	Total	1 344 000,00	386 000,00	236 000,00	100 000,00	1 680 000,00	80,00%		1 344 000,00				
Total	ERDF	More developed		185 200 000,00	314 550 000,00	267 550 000,00	47 000 000,00	499 750 000,00	37,06%		174 099 680,00	295 696 837,71	11 100 320,00	18 853 162,29	5,99%
Total	ESF	More developed		38 400 000,00	43 836 521,00	36 736 521,00	7 100 000,00	82 236 521,00	46,69%		36 098 823,00	41 209 552,41	2 301 177,00	2 626 968,59	5,99%
Grand total				223 600 000,00	358 386 521,00	304 286 521,00	54 100 000,00	581 986 521,00	38,42%	0,00	210 198 503,00	336 385 859,35	13 401 497,00	22 000 661,65	30,85%

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18b: Youth Employment Initiative - ESF and YEI specific allocations (where appropriate)

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a)/(e) (2)
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)		
Total				0,00	0,00	0,00	0,00		0,00%

Ratio	%
Ratio of ESF for less developed regions	0,00%
Ratio of ESF for transition regions	0,00%
Ratio of ESF for more developed regions	0,00%

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18c: Breakdown of the financial plan by priority axis, fund, category of region and thematic objective

Priority axis	Fund	Category of region	Thematic objective	Union support	National counterpart	Total funding
1	ERDF	More developed	Strengthening research, technological development and innovation	43 000 000,00	65 000 000,00	108 000 000,00
1	ERDF	More developed	Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	25 000 000,00	53 000 000,00	78 000 000,00
2	ERDF	More developed	Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	37 000 000,00	81 000 000,00	118 000 000,00
3	ERDF	More developed	Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	35 200 000,00	52 800 000,00	88 000 000,00
3	ERDF	More developed	Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	10 000 000,00	10 000 000,00	20 000 000,00
4	ERDF	More developed	Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	20 000 000,00	32 500 000,00	52 500 000,00
4	ERDF	More developed	Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	10 000 000,00	19 000 000,00	29 000 000,00
5	ESF	More developed	Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	37 056 000,00	43 500 521,00	80 556 521,00
Total				217 256 000,00	356 800 521,00	574 056 521,00

Table 19: Indicative amount of support to be used for climate change objectives

Priority axis	Indicative amount of support to be used for climate change objectives (€)	Proportion of the total allocation to the operational programme (%)
1	1 200 000,00	0,57%

Priority axis	Indicative amount of support to be used for climate change objectives (€)	Proportion of the total allocation to the operational programme (%)
3	35 000 000,00	16,65%
4	18 800 000,00	8,94%
5	3 000 000,00	1,43%
Total	58 000 000,00	27,59%

Not validated

4. INTEGRATED APPROACH TO TERRITORIAL DEVELOPMENT

Description of the integrated approach to territorial development taking into account the content and objectives of the operational programme having regard to the Partnership Agreement and showing how it the operational programme contributes to the accomplishment of the objectives of the operational programme and expected results

Le diagnostic territorial stratégique réalisé en Bourgogne fin 2012 fait état de la bonne notoriété dont bénéficie la capitale régionale. Il met l'accent sur le renforcement nécessaire de la place des agglomérations qui contribuent à l'attractivité de la région tout entière et au maintien des communautés périurbaines et rurales, en fédérant autour d'elles, des territoires de projet. Les territoires ruraux ne peuvent en effet connaître de développement, ni même de maintien de leur dynamique actuelle sans un appui et un adossement aux démarches développées par des pôles urbains.

Compte tenu du rôle important dont seront investies les collectivités dans la réalisation du Programme opérationnel FEDER-FSE (forte implication notamment dans la sélection des stratégies intégrées à mettre en place), des réunions de concertation spécifiques aux problématiques urbaines ont été organisées avec les directeurs généraux des quatre conseils généraux et des huit agglomérations (Dijon, Beaune, Nevers, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Creusot-Montceau, Auxerre, Sens).

Volontairement initiée par le Conseil régional et l'Etat, cette approche ascendante (bottom-up) a permis la création d'un outil simple à mobiliser par les territoires, qui correspond précisément aux besoins exprimés. Il concourt à répondre à l'un des principaux enjeux de la programmation 2014-2020 : articuler l'impératif de concentration thématique et la nécessité de poursuite de l'intervention publique pour assurer un développement harmonieux et solidaire des différents territoires.

C'est pourquoi la région Bourgogne a fait le choix de dédier un axe à l'approche urbaine intégrée (axe 4) intitulé « Pour un développement urbain durable ». Exclusivement ouvert aux huit agglomérations identifiées comme étant les territoires les plus pertinents en matière de réduction d'émission de CO₂, cet outil s'inscrit dans la volonté forte de réussir la transition énergétique du territoire bourguignon.

Les choix régionaux relèvent d'une approche territoriale intégrée telle que souhaitée par la Commission européenne. Ils ont notamment été guidés par la volonté de s'inscrire plus fortement en cohérence avec les autres politiques menées à l'échelle régionale, pour garantir l'efficacité des moyens mis en place, garantir un effet de levier des fonds alloués et favoriser la synergie renforcée de l'action publique.

4.1 Community-led local development (where appropriate)

The approach to the use of community-led local development instruments and the principles for identifying the areas in where they will be implemented

Dans la mesure où les instruments de développement local mené par les acteurs locaux ne seront utilisés pour mettre en œuvre le Programme opérationnel FEDER-FSE, cette section n'est pas à compléter.

4.2 Integrated actions for sustainable urban development (where appropriate)

Where appropriate the indicative amount of ERDF support for integrated actions for sustainable urban development to be implemented in accordance with the provisions under Article 7(2) of Regulation (EU) No 1301/2013 and the indicative allocation of ESF support for integrated action.

La Bourgogne souhaite engager, avec les territoires, une démarche intégrée dont le périmètre recoupe les orientations de la Commission européenne, soutenir les stratégies des territoires et garantir la cohérence et la complémentarité des fonds européens avec les financements nationaux, régionaux, infrarégionaux.

Les villes sont le moteur de l'économie européenne. Leurs problématiques environnementales, économiques, sociales et culturelles sont liées et doivent être appréhendées dans une approche intégrée. Pour intégrer les diverses dimensions d'un projet de territoire, cet axe mobilise le FEDER et couvre les trois objectifs thématiques suivants :

- OT4 (soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs) qui fait aussi l'objet de l'axe 3 du PO. Une partie de l'enveloppe financière relevant de cet OT répond aux enjeux de précarité énergétique qui se posent aux territoires urbains les plus fragiles (volonté politique nationale de consacrer 10% des moyens alloués aux quartiers relevant de la « politique de la ville »). Cet axe aide à mettre en œuvre des solutions logistiques sobres concernant le transport de marchandises en centre-ville et soutient les projets innovants de modèles urbains durables
- OT6 (préserver et protéger l'environnement, encourager une utilisation rationnelle des ressources), pour aider à la reconversion des friches industrielles, militaires et hospitalières à fort potentiel de revitalisation économique

Le ciblage de ces deux OT au sein de l'axe urbain n'est pas exclusif. Les autres axes du programme pourront être mobilisés par les territoires urbains qui seront soutenus en termes d'ingénierie pour leur permettre d'élaborer des projets et accéder à d'autres axes du PO.

La région Bourgogne veut garantir une approche structurée. Un appel à manifestation d'intérêt apportera les éléments de cadrage qui permettront aux agglomérations de soumettre, en début de programme, une stratégie globale intégrée cohérente avec les autres stratégies régionales liées à la transition énergétique. Affichant des objectifs chiffrés en matière de changement et d'indicateurs, elles couvriront a minima 2 priorités des 4 OS de l'axe 4.

Sans dépôt préalable d'une stratégie globale intégrée, les agglomérations ne seront éligibles ni à l'axe 4, ni au titre de l'OS 3-2 de l'axe 3.

Les dossiers feront état de l'engagement significatif de toutes les parties prenantes en précisant les mobilisations effectives et attendues de chacun.

Les candidats devront démontrer notamment :

- la dimension territoriale du projet
- l'existence d'une stratégie réaliste, mature et partagée
- la cohérence avec la stratégie globale de la Bourgogne et les stratégies mises en œuvre à l'échelle des territoires (Plans Climat Energie Territoriaux, Programme Local de l'Habitat, Schéma Régional Climat Air Energie, etc.)
- l'accord des élus et des acteurs territoriaux engagés dans la démarche et l'existence d'une gouvernance identifiée à l'échelle du projet.

L'agglomération sélectionnera les actions sur la base de la stratégie déposée et validée par l'Autorité de gestion et assurera le rôle de chef de file, associant partenaires et porteurs de projets. Elle peut également être maître d'ouvrage d'opérations du projet urbain.

Les opérations pourront se situer hors quartier prioritaire si elles visent au développement de celui-ci.

Table 20: Integrated actions for sustainable urban development – indicative amounts of ERDF and ESF support

Fund	ERDF and ESF support (indicative) (€)	Proportion of fund's total allocation to programme
Total ESF	0,00	0,00%
Total ERDF	30 000 000,00	17,23%
TOTAL ERDF+ESF	30 000 000,00	14,27%

4.3 Integrated Territorial Investment (ITI) (where appropriate)

The approach to the use of Integrated Territorial Investments (ITIs) (as defined in Article 36 of Regulation (EU) No 1303/2013) other than in cases covered by 4.2, and their indicative financial allocation from each priority axis.

Table 21: Indicative financial allocation to ITI other than those mentioned under point 4.2 (aggregate amount)

Priority axis	Fund	Indicative financial allocation (Union support) (€)
Total		0,00

4.4 The arrangements for interregional and transnational actions, within the operational programme, with beneficiaries located in at least one other Member State (where appropriate)

Elément couvert par l'Accord de partenariat.

4.5 Contribution of the planned actions under the programme to macro-regional and sea basin strategies, subject to the needs of the programme area as identified by the Member State (where appropriate)

(Where the Member State and regions participate in macro-regional strategies and sea basin strategies).

Le Programme opérationnel Bourgogne n'est pas concerné par ces mécanismes.

5. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS MOST AFFECTED BY POVERTY OR TARGET GROUPS AT HIGHEST RISK OF DISCRIMINATION OR SOCIAL EXCLUSION (WHERE APPROPRIATE)

5.1 Geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

5.2 Strategy to address the specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion, and where relevant, the contribution to the integrated approach set out in the Partnership Agreement

Not validated

Table 22: Actions to address specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

Target group/geographical area	Main types of planned action as part of integrated approach	Priority axis	Fund	Category of region	Investment priority
--------------------------------	---	---------------	------	--------------------	---------------------

Not validated

6. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS WHICH SUFFER FROM SEVERE AND PERMANENT NATURAL OR DEMOGRAPHIC HANDICAPS (WHERE APPROPRIATE)

Le PO FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020 n'est pas concerné par cette section.

Not validated

7. AUTHORITIES AND BODIES RESPONSIBLE FOR MANAGEMENT, CONTROL AND AUDIT AND THE ROLE OF RELEVANT PARTNERS

7.1 Relevant authorities and bodies

Table 23: Relevant authorities and bodies

Authority/body	Name of authority/body and department or unit	Head of authority/body (position or post)
Managing authority	Région Bourgogne	Monsieur le Président
Certifying authority	Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP Bourgogne)	Madame la Directrice
Audit authority	Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC)	Monsieur le Président
Body to which Commission will make payments	Région Bourgogne	Monsieur le Président

7.2 Involvement of relevant partners

7.2.1 Actions taken to involve the relevant partners in the preparation of the operational programme, and the role of those partners in the implementation, monitoring and evaluation of the programme

1. Résumé succinct du processus d'élaboration du programme opérationnel, en portant une attention particulière sur le partenariat

- *l'autorité coordonnatrice :*

La rédaction du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 en Bourgogne a été coordonnée par la Région Bourgogne. L'État, par le biais de la préfecture de la région Bourgogne, a été particulièrement associé à la rédaction.

- *les étapes clefs :*

La rédaction du programme opérationnel FEDER-FSE a suivi plusieurs étapes clefs :

a.élaboration d'un diagnostic territorial stratégique (DTS)

Sous le copilotage du Préfet de région et du Président du Conseil Régional, un diagnostic territorial stratégique a été élaboré grâce à la mobilisation d'un large partenariat de juillet

à octobre 2012. Ce diagnostic a constitué un premier examen des spécificités et des enjeux bourguignons sous l'angle des politiques européennes mais également nationales (notamment le contrat de projets État-Région). Il a été mené par objectif thématique pour chacun des fonds (FEDER-FSE-FEADER).

La première étape a consisté, après recensement des documents existants (schémas, études, évaluations...) à la rédaction d'un premier document martyr contenant des fiches-diagnostic par thème (analyse AFOM et enjeux).

Cette version a été soumise au partenariat entre août et octobre 2012. L'association du partenariat s'est faite aussi par l'organisation de 2 séries de 8 ateliers :

- septembre 2012 : l'objectif était le partage du diagnostic et des enjeux ;
- octobre 2012: élargissement du partenariat (au total 150 structures), les travaux se sont attachés à prioriser les orientations stratégiques.

Le projet de diagnostic et les comptes-rendus des différents ateliers ont été portés à la connaissance du public tout au long de la phase de construction du diagnostic sur un espace réservé du site internet « Europe en Bourgogne ».

Enfin, des contributions écrites des partenaires ont enrichi les travaux.

Le diagnostic territorial stratégique a permis la définition des principaux enjeux et orientations régionaux pour la période 2014-2020. Il a été transmis à la DATAR le 26 octobre 2012.

b.élaboration d'un premier document de concertation

Des premières orientations ont été construites par la Région et l'État, en itération avec les informations reçues des instances européennes et nationales. Ces premières orientations ont permis de rédiger un document de concertation dont l'objectif était à la fois de construire une première architecture du programme et d'inciter à la contribution en proposant une série de questions prédéfinies sur l'ensemble des thématiques retenues. Il a été présenté au partenariat le 29 avril 2013. Les échanges ont constitué la base de réflexion des partenaires.

c.élaboration des V1 et V2 du Programme opérationnel

La V1 du PO FEDER-FSE Bourgogne a été rédigée au printemps 2013 et soumise à la consultation en ligne durant l'été 2013 sur le site internet de la Région.

Présentée lors de l'Instance de concertation du 16 septembre 2013, l'enjeu de cette V1 était l'adhésion du partenariat aux premiers choix stratégiques, en l'absence de communication sur les dotations financières.

A la suite de la communication des enveloppes financières par la DATAR le 20 décembre 2013, une V2 maquetée a été rédigée et présentée à l'Instance de concertation le 24 janvier 2014. Cette Instance a validé la stratégie du Programme et la maquette financière.

- *l'implication des partenaires :*

Un double niveau de concertation avec les partenaires a été organisé :

- le partenariat élargi :

Le choix des partenaires s'est établi en veillant à une représentativité la plus complète possible des acteurs publics et privés dans les domaines couverts par les objectifs thématiques de la politique de cohésion 2014-2020. Les structures faisant partie des comités de suivi des fonds européens de la génération 2007-2013 ont également été associées. Au total, près de 230 structures, avec la CE, ont été invitées à participer à l'élaboration du Programme.

La liste, disponible en annexe, rassemble plusieurs types de parties prenantes :

- le secteur public, représenté par les services de l'État, les collectivités et leurs groupements, ainsi que les établissements publics présents sur le territoire bourguignon ;
- le monde socio-économique, représenté par les groupements d'entreprises, les représentants des chambres consulaires, les organisations syndicales ;
- le monde associatif.

Par ailleurs, la sélection des partenaires consultés traduit les grands champs d'intervention des fonds structurels pour la période 2014-2020.

Les structures du partenariat élargi ont été réunies dans l'instance régionale de concertation. Le calendrier des réunions de cette instance a été le suivant :

- instance de concertation du 29 avril 2013 : présentation des grandes orientations et enveloppes financières européennes
- instance de concertation du 16 septembre 2013 : présentation d'une première version du programme opérationnel
- instance de concertation de 24 janvier 2014 : présentation d'une seconde version du programme opérationnel avec une maquette

- la concertation avec les Départements et des Agglomérations :

La Région Bourgogne et l'État ont souhaité organiser des temps de concertation spécifiquement avec les Directeurs généraux des Départements de la Bourgogne (Côte

d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne) et des huit Agglomérations (Dijon, Beaune, Nevers, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Creusot-Montceau, Auxerre, Sens). Cette concertation spécifique s'explique par le rôle majeur que ces collectivités joueront dans la réalisation du Programme, et ce à plusieurs titres :

- ces collectivités sont compétentes dans les domaines concernés par le Programme
- elles représentent les principaux partenaires financiers, amenés à mobiliser une contrepartie nationale publique
- elles sont en première ligne s'agissant de la mise en œuvre des approches territoriales intégrées

Les Départements et les Agglomérations ont été réunis, en marge de l'instance régionale de concertation, avec la DG REGIO, selon le calendrier suivant :

18 et 19 mars 2013

28 juin 2013

16 septembre 2013

29 novembre 2013

- *la plus-value des partenaires sur les choix stratégiques :*

Les choix stratégiques opérés par la Région et l'Etat ont été conditionnés par les échanges avec les partenaires.

La SRI-SI a été largement co-construite avec les acteurs de l'innovation en région (Université et organismes d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités locales, chambres consulaires, représentants des entreprises, ...). Par l'organisation de différents ateliers, l'ensemble du partenariat a identifié les domaines de spécialisation (DS) de la Bourgogne et des axes transversaux (AT).

Concernant l'architecture de l'OT1 et les choix stratégiques retenus, la Région et l'Etat avaient initialement décidé de ne pas retenir la priorité d'investissement PI1.a. Toutefois, les contributions et remarques formulées par le partenariat ont permis de mieux appréhender et caractériser le changement attendu sur l'excellence de la recherche, définissant ainsi un nouvel objectif spécifique sur cette PI.

Concernant l'approche territoriale, les différentes remarques des territoires urbains ont permis de construire un axe dédié au développement urbain intégré, répondant alors à une logique de construction « bottom up » de l'intervention du FEDER, avec une enveloppe substantielle de FEDER. A noter que les préoccupations exprimées par les petites villes et les territoires ruraux ont aussi été intégrées dans le Programme.

Enfin, dans la cadre de la Directive européenne 2001/42/CE, une évaluation stratégique environnementale a été conduite pour la préparation du Programme. A la suite de l'avis

de l'autorité environnementale, une consultation du public a été organisée sur la période du 10 février 2014 au 10 mars 2014. Cette consultation, via un registre, a fait l'objet d'une information préalable 8 jours avant son début dans les journaux de la presse quotidienne des 4 départements de la Bourgogne, ainsi que sur le site internet de la Région.

- *les principaux résultats de la consultation des partenaires notamment les préoccupations, recommandations et commentaires majeurs émis par plusieurs partenaires :*

Depuis le lancement du processus d'élaboration des programmes, ce sont plus de 45 contributions particulièrement riches qui ont été transmises aux autorités régionales. La Région et l'Etat ont ainsi pu s'appuyer sur ces éléments pour proposer un cadre conforme aux orientations européennes et nationales en lien avec les attentes des partenaires.

Les principales préoccupations et recommandations émises par les partenaires étaient les suivantes :

- concernant le numérique, les partenaires ont souligné l'importance du développement du très haut débit sur tout le territoire, ainsi que des usages numériques, notamment dans les entreprises ;
- le maintien de l'OT6 a fait l'objet d'un plaidoyer important de la part des acteurs du territoire en matière de préservation et de valorisation du patrimoine environnemental ;
- en matière d'infrastructures de transports, les partenaires ont mis en avant l'intérêt de soutenir les projets de fret, les vélo-routes...Même si les besoins avaient été identifiés, l'OT7 n'a pas néanmoins été retenu du fait notamment de la prise en compte de ces problématiques par d'autres contractualisations et d'un effet levier du FEDER limité ;
- en matière de transition énergétique, les partenaires ont souligné l'importance du soutien des fonds européens pour les opérations relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- en matière de changement climatique et de lutte contre les risques, des enjeux divers selon les partenaires ont pu être exprimés concernant notamment la lutte contre les inondations, la ressource en eau, les déchets. Même si les besoins avaient été identifiés, l'OT5 n'a pas été retenu du fait notamment de la prise en compte de ces problématiques par d'autres contractualisations, notamment les Programmes plurirégionaux et d'un effet levier du FEDER limité ;
- les partenaires ont souligné l'intérêt de mobiliser le FEDER sur des outils d'ingénierie financière gage d'un effet levier démultiplié, aussi bien à destination des PME qu'en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments (y inclus logement) ;
- concernant le patrimoine culturel et touristique, les partenaires ont rappelé l'intérêt de la mobilisation du FEDER sur ce champ. Des besoins ont été identifiés. Cependant, l'OT6 n'a pas été retenu sur cette thématique compte tenu de la logique de concentration des fonds européens et de l'effet levier limité ;

- l'approche territoriale a également été traitée dans les contributions. Les autorités urbaines ont fait part de leur intérêt pour la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées dans un esprit de concentration ; et les territoires ruraux ont souligné l'importance d'avoir également un traitement équilibré entre les zones rurales et urbaines. De plus, les territoires ont fait remonter l'importance de soutenir l'ingénierie de projet ;
- en matière de soutien à l'innovation et aux PME, les partenaires ont souligné l'importance de mobiliser le FEDER d'abord à destination directe des entreprises, l'importance du FEDER pour soutenir la recherche y compris les infrastructures en lien avec les domaines de spécialisation de la SRI-SI.
- *actions favorisant la concertation la plus large – transparence de l'information :*

Afin de garantir un accès à l'information fiable et simple, deux sites Internet ont été mobilisés pour permettre à chacun de s'informer sur la démarche d'élaboration du programme opérationnel FEDER-FSE : celui de la Région Bourgogne (www.region-bourgogne.fr) et celui commun à la Région et à l'État (www.europe-bourgogne.fr). L'information mise à jour régulièrement concerne à la fois le PO FEDER-FSE Bourgogne et le PDR FEADER Bourgogne.

2. Description de la façon dont les partenaires concernés conformément à l'article 5 seront impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel, incluant les actions planifiées pour assurer leur participation active à la mise en œuvre des programmes, incluant les actions en termes d'accessibilité, et l'utilisation planifiée des ressources d'assistance technique.

Dans un souci de transparence, et dans la ligne droite du code de bonne conduite du partenariat de la Commission européenne, la Région assurera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme dans la plus grande transparence. Afin d'encourager la participation forte des partenaires, une attention particulière sera portée à l'accessibilité des différentes instances (par exemple : utilisation des TIC, délocalisation sur l'ensemble du territoire...).

La mise en œuvre. Afin d'assurer la complémentarité et la cohérence des interventions des différents fonds et la bonne information du partenariat, une instance unique de programmation sera mise en place : le comité régional de programmation, qui assurera la sélection des opérations et le suivi de la programmation. Il émettra, avant la décision de l'Autorité de gestion, un avis consultatif préalable sur les projets présentés.

Afin d'assurer une mobilisation sécurisée des fonds européens, différentes actions seront menées : à titre d'exemple, des réunions de lancement du Programme au niveau régional et dans les territoires, des actions d'animation auprès des bénéficiaires cibles, un

accompagnement individualisé du porteur de projet sur les phases amont et aval de la programmation du fonds européen.

Le suivi. Il est proposé que le comité régional de suivi commun aux 3 fonds soit élargi à l'ensemble du partenariat régional qui a participé à l'élaboration des programmes européens. Les différents acteurs du territoire seront ainsi représentés. Un comité de suivi unique sera mis en place pour les différents programmes afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds et identifier les synergies possibles dans leur mobilisation. Le comité de suivi s'assurera de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du Programme.

7.2.2 Global grants (for the ESF, where appropriate)

Aucune subvention globale n'est envisagée ; la gestion de l'intégralité des crédits FEDER et FSE étant assurée par l'Autorité de gestion.

7.2.3 Allocation of an amount for capacity building (for the ESF, where appropriate)

Le PO FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020 n'est pas concerné par ce point.

8. COORDINATION BETWEEN THE FUNDS, THE EAFRD, THE EMFF AND OTHER UNION AND NATIONAL FUNDING INSTRUMENTS, AND WITH THE EIB

The mechanisms to ensure coordination between the Funds, the European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD), the European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) and other Union and national funding instruments, and with the European Investment Bank (EIB), taking into account the relevant provisions laid down in the Common Strategic Framework.

Les interventions des FESI en Bourgogne seront complémentaires. La coordination entre FESI, fonds sectoriels et autres instruments de financements nationaux et européens est un objectif primordial et partagé par les acteurs du territoire.

En application de la réglementation communautaire et des principes de bonne gestion, la Région est attaché à assurer une articulation et une cohérence des interventions européennes : unicité de l'autorité de gestion entre le PO régional FEDER-FSE et le PDR FEADER, mise en place d'un comité de suivi conjoint garant d'une cohérence de la programmation, une animation renforcée visant la promotion d'une gestion intégrée des programmes européens avec les politiques régionales correspondantes. Des documents d'application viendront préciser les grands principes posés dans le PO.

1. la coordination entre le FEDER, le FSE et le FEADER

En Bourgogne, la stratégie d'intervention du PO FEDER-FSE a été établie dans le souci d'une articulation renforcée avec :

- le Programme national FSE
- le Programme de développement rural FEADER
- les programmes plurirégionaux : Massif Central, Rhône/Saône, Loire, et volet Seine du PO régional Ile de France

L'élaboration concomitante de ces programmes a permis de veiller à articuler les objectifs, les typologies d'actions et garantit une synergie de l'intervention des différents fonds. Les critères de partage porte soit sur le zonage, soit sur le type de bénéficiaire de l'aide, soit sur le type de projets/actions soutenus.

(pour mémoire, définition de la zone rural : Les communes de Bourgogne appartenant à une « grande aire urbaine » au sens de l'Insee sont exclues de la zone rurale du programme de développement rural Bourgogne 2014-2020. Au sens de l'Insee, une "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.)

Pour les axes prioritaires du PO FEDER-FSE, l'articulation entre les programmes se fait de la façon suivante :

- *axe 1 :*

Le PO FEDER-FSE interviendra pour toutes les entreprises, hors entreprises agricoles, industries agro-alimentaires produisant des produits inscrits à l'annexe 1 et les entreprises de première transformation du bois.

Le PDR sera mobilisé pour les entreprises agricoles, les industries agro-alimentaires produisant des produits inscrits à l'annexe 1 et les entreprises de première transformation du bois.

Le PO Massif Central n'apportera aucune aide individuelle, les actions collectives soutenues devront avoir un caractère inter-régional portant sur la valorisation et la promotion du bois du Massif central.

- *axe 2 :*

En matière d'infrastructures, le FEDER vise le raccordement en THD à 30Mb minimum de zones prioritaires.

Concernant les usages, le PO FEDER-FSE interviendra notamment sur le e-tourisme et le m-tourisme, à l'exclusion de la Voie Bleue qui relève du périmètre du PO Rhône/Saône.

Le PDR sera mobilisé pour les bornes wifi le long des voies navigables et des voies cyclables d'intérêt régional.

- *axe 3 :*

Le PO FEDER-FSE soutient notamment l'accompagnement des investissements réalisés dans les domaines du bois-énergie et de la méthanisation. Les bénéficiaires sont tous maîtres d'ouvrage, à l'exception des exploitations forestières et agricoles, qui seront soutenues par le PDR FEADER.

Les actions portant sur l'efficacité énergétique seront soutenues en zone rurale sur le patrimoine bâti des collectivités locales par le PDR FEADER ; le PO FEDER-FSE étant limité aux logements sociaux, aux logements étudiants, au patrimoine de l'Université et aux logements privés via un instrument d'ingénierie financier.

Le PO FEDER-FSE soutient les actions de communication et de sensibilisation, les actions de préservation et de restauration de la biodiversité, continuités écologiques ... sur tout le territoire bourguignon, hors bassin versant Rhône Saône (relevant du PO Rhône Saône), du bassin de la Loire (relevant du PO Loire) et des zones Natura 2000 (relevant du PDR FEADER – hors communication/sensibilisation).

Le PO Massif Central soutient la conception et la mise en œuvre d'une stratégie interrégionale de préservation de la biodiversité ; le projet devant porté sur un écosystème interrégional.

- *axe 5 :*

Le PO FEDER-FSE mobilise la seule priorité d'investissement 10.3 ; il cible les actions de formation relevant du Programme régional de formation professionnelle et les demandeurs d'emploi, l'apprentissage et l'orientation. Les Ecoles de la deuxième chance seront soutenues par le seul PO FEDER-FSE Bourgogne.

Avec le PO national FSE, des complémentarités d'intervention sont identifiées avec notamment : formation des salariés et sensibilisation des responsables d'entreprises sur l'anticipation des besoins en compétences. Par ailleurs, le FSE national est également amené à interagir avec le PO FEDER-FSE sur les dimensions de l'entrepreneuriat et de l'accompagnement vers l'emploi des personnes en grande difficulté.

Le PDR FEADER sera mobilisé pour les actions de formation professionnelle continue, d'information, de diffusion des connaissances et de conseil bénéficiant aux exploitants agricoles, forestiers et employés des entreprises agroalimentaires.

Les actions de prévention et de gestion des risques (objectif thématique 5) seront portées par le PO Rhône Saône sur le périmètre du bassin versant Rhône Saône, et par le PO Loire sur le bassin de la Loire.

2. la coordination avec les autres instruments de l'Union européenne

La nouvelle génération de financements sectoriels de l'Union sera lancée en 2014. Dans ce cadre, l'autorité de gestion assurera une information des bénéficiaires (notamment via le Bureau de représentation Bourgogne Franche-Comté à Bruxelles, travaux avec les points de contact nationaux). Lors des campagnes d'information destinées aux bénéficiaires des fonds FESI, des informations complémentaires sur les instruments européens pourront être également diffusées.

En complémentarité avec la stratégie et objectifs thématiques du PO FEDER-FSE, seront recherchés des positionnements des projets sur les instruments suivants :

- HORIZON 2020 pour les opérations de recherche et développement,
- COSME pour les actions en faveur de la compétitivité des PME et de leur accès aux instruments d'ingénierie financière
- LIFE pour les projets de protection de l'environnement et d'actions pour le climat
- ERASMUS + et EaSI (dont Eures et Progress) en relation avec le renforcement des compétences humaines et la formation tout au long de la vie.

3. la coordination avec la BEI

Toute intervention potentielle de la BEI sera analysée en cohérence avec les objectifs poursuivis par le PO FEDER-FSE.

Not validated

9. EX-ANTE CONDITIONALITIES

9.1 Ex-ante conditionalities

Information on the assessment of the applicability and the fulfilment of ex-ante conditionalities (optional).

Table 24: Applicable ex-ante conditionalities and assessment of their fulfilment

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	1 - pour une croissance intelligente 2 - Pour une société numérique 6 - Assistance technique FEDER 7 - Assistance technique FSE 5 - pour la formation tout au long de la vie 4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	Yes
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	1 - pour une croissance intelligente 2 - Pour une société numérique 6 - Assistance technique FEDER 7 - Assistance technique FSE 5 - pour la formation tout au long de la vie 4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	Yes
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	1 - pour une croissance intelligente 2 - Pour une société numérique 6 - Assistance technique FEDER 7 - Assistance technique FSE 5 - pour la formation tout au long de la vie 4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	Yes
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	1 - pour une croissance intelligente 2 - Pour une société numérique 6 - Assistance technique FEDER	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
	7 - Assistance technique FSE 5 - pour la formation tout au long de la vie 4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	1 - pour une croissance intelligente 2 - Pour une société numérique 6 - Assistance technique FEDER 7 - Assistance technique FSE 5 - pour la formation tout au long de la vie 4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	Yes
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	1 - pour une croissance intelligente 2 - Pour une société numérique 6 - Assistance technique FEDER 7 - Assistance technique FSE 5 - pour la formation tout au long de la vie 4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	Yes
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - pour une croissance intelligente 2 - Pour une société numérique 6 - Assistance technique FEDER 7 - Assistance technique FSE 5 - pour la formation tout au long de la vie 4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	Yes
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well	1 - pour une croissance intelligente	No

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
performing national or regional R&I systems.		
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - pour une croissance intelligente	No
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	2 - Pour une société numérique	Partially
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	2 - Pour une société numérique	Yes
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	1 - pour une croissance intelligente	Yes
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	4 - pour un développement urbain durable 3 - pour une croissance durable	Yes
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	3 - pour une croissance durable	Yes
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	5 - pour la formation tout au long de la vie	Yes

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for the promotion of equal treatment of all persons throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on equality in ESI fund related activities.	Yes	Liste des partenaires (section 12)	Les organes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes ont été associés au processus d'élaboration du programme (voir section 12 du PO) et seront associés aux instances de sélection et de programmation des opérations. (règlement intérieur du Comité de suivi en cours de finalisation) le PO prévoit de traiter de manière particulière les publics les plus en difficultés, notamment via des critères de sélection d'opération (voir section 11 du PO) ou de mise en œuvre d'appel à projet ou repris dans les cahiers des charges des appels d'offres de formation professionnelle publiés par la Région Bourgogne.
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union anti-discrimination law and policy.	Yes	http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/egalite-professionnelle,117/la-protection-contre-les,12789.html	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for gender equality throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on gender equality in ESI Fund-related activities.	Yes	Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale http://www.charter-equality.eu/wp-content/uploads/2013/03/Charte-europ%C3%A9enne-pour-l%C3%A9galit%C3%A9-des-femmes-et-des-hommes-dans-la-vie-locale-FR.pdf	Les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ont été associés au processus d'élaboration du programme (voir section 12 du PO) et seront associés aux instances de sélection et de programmation des opérations. (règlement intérieur du Comité de suivi en cours de finalisation) Une attention particulière au respect de l'égalité homme-femmes sera portée sur l'ensemble des actions (voir section 11 du PO). La Région est signataire de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union gender equality law and policy as well as on gender mainstreaming.	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the consultation and involvement of bodies in charge of protection of rights of persons with disabilities or representative organisations of persons with disabilities and other relevant stakeholders throughout the preparation and implementation of programmes.	Yes	Liste des partenaires (section 12)	Les organes chargés de protéger les droits des personnes handicapées ou les organisations représentatives des personnes handicapées et les autres parties concernées ont été associés au processus d'élaboration du programme (voir section 12 du PO) et seront associés aux instances de sélection et de programmation des opérations (règlement intérieur du Comité de suivi en cours de finalisation) Une attention particulière au respect des droits des personnes handicapées sera portée sur l'ensemble des actions (voir section 11 du PO).
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of applicable Union and national disability law and policy, including accessibility and the practical application of the UNCRPD as reflected in Union and national legislation, as appropriate.	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat. Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons	3 - Arrangements to ensure monitoring of the implementation of Article 9 of the UNCRPD in relation to the ESI Funds throughout the preparation and	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/af_fichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000000809647&dateTexte=	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	the implementation of the programmes.		&categorieLien=id	
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union public procurement rules through appropriate mechanisms.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000000629820 http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000000264576&dateTexte=&categorieLien=id	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat.
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements which ensure transparent contract award procedures.	Yes	http://www.economie.gouv.fr/da/j/marches-publics	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000025364925 http://www.economie.gouv.fr/da/j/marches-publics	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les marchés publics. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	4 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union public procurement rules.	Yes	http://www.economie.gouv.fr/da/j/marches-publics	Le ministère de l'économie assure également une mission de conseil auprès des acheteurs publics. Les acheteurs publics de l'État s'adressent au bureau du conseil aux acheteurs de la direction des affaires juridiques. Les acheteurs publics des collectivités locales s'adressent à la cellule juridique d'information de l'achat public (CIJAP). Le ministère de l'économie et des finances a diffusé un guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics (circulaire du 14 février 2012) explicitant les règles applicables et leur interprétation par la jurisprudence. Par ailleurs, le ministère de l'économie diffuse sur son site internet une série de fiches et de guides, mis à jour de façon régulière, destinés à accompagner les acheteurs dans leur démarche d'achat
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union State aid rules.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/af/fichTexte.do?cidTexte=JORFTEX000000454790&dateTexte=&categorieLien=id http://circulaire.legifrance.gouv.f	Cette conditionnalité se vérifie au niveau de l'accord de partenariat. 1/ circulaire du Premier Ministre du 26 janvier 2006 qui rappelle les règles générales applicables en matière d'aides d'État

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			r/pdf/2012/01/cir_34455.pdf	2/ circulaire du Premier Ministre du 5 janvier 2012 sur les dispositifs d'ingénierie financière qui récapitule les règles relatives aux aides d'Etat et aux fonds structurels. 3/ Les régimes que la France notifie ou informe à la Commission européenne ont pour objectif de pouvoir être utilisés librement par les collectivités sans qu'elles aient à notifier ou informer à la Commission à chaque fois qu'elles octroient une aide à une entreprise. 4/ S'agissant du règlement de minimis, il n'a pas été mis en place de registre central puisqu'il s'agit simplement d'une option offerte par le règlement n°1998/2008. Il existe environ 37.000 autorités publiques en France pouvant octroyer des aides d'Etat. Il serait donc très difficile de mettre en place un tel registre.
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité se vérifie au niveau de l'accord de partenariat. Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les aides d'Etat, notamment dès que les règles sur les aides d'Etat auront été modifiées.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				La plateforme Europe en France diffuse l'ensemble des textes et régimes d'aide. Ce mécanisme sera reconduit pour la période 2014-2020.
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union State aid rules.	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité se vérifie au niveau de l'accord de partenariat. 1. Le SGAE est l'interface privilégiée entre la Commission et les ministères en matière d'aides d'Etat. A ce titre, il coordonne les différentes positions des ministères sur les régimes d'aides. Le SGAE assure par ailleurs la coordination d'un « groupe à haut niveau », composé des différents référents « aides d'Etat » de chaque ministère, qui a notamment pour responsabilité le pilotage et le suivi des encadrements européens sur les aides d'Etat. 2. La DATAR assure la coordination des différentes administrations compétentes, notamment dans les différents secteurs couverts par le champ des FESI. Pour mener à bien cette mission, la DATAR s'appuie sur les travaux du GHN et du SGAE. Cette coordination permet de fournir une expertise sur les aides d'Etat aux autorités de gestion des 4 fonds.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	1 - Arrangements for the effective application of Directive 2011/92/EU of the European Parliament and of the Council (EIA) and of Directive 2001/42/EC of the European Parliament and of the Council (SEA).	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité se vérifie au niveau de l'accord de partenariat. La directive 2011/92/UE (étude d'impact des projets) est transposée dans le code de l'environnement aux articles L. 122-1 à L. 122-3-5 pour la partie législative et aux articles R. 122-1 à R. 122-15 pour la partie réglementaire. La directive 2001/42/CE (évaluation environnementale stratégique des plans) est transposée dans le code de l'environnement aux articles L. 122-4 à L. 122-12 pour la partie législative et aux articles R. 122-17 à R. 122-24 pour la partie réglementaire. Des dispositions particulières de transposition de cette directive sont prévues dans le code de l'urbanisme (pour les seuls documents mentionnés à l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme et aux articles L. 4424-9 et L. 4433-7 du CGCT) aux articles L. 121-10 à L. 121-15 pour la partie législative et aux articles R. 121-14 à R. 121-18 pour la partie réglementaire.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	2 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the EIA and SEA Directives.	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité se vérifie au niveau de l'accord de partenariat. Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les évaluations stratégiques environnementales.
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	3 - Arrangements to ensure sufficient administrative capacity.	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité se vérifie au niveau de l'accord de partenariat. Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est l'autorité compétente pour donner des conseils en matière d'application des directives EIA/SEA. Il fournit notamment des éléments de guidances et d'appui à cet effet.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: the identification of sources and mechanisms to ensure statistical validation.	Yes	SYNERGIE	Ce critère est en partie rempli dans la mesure où le progiciel SYNERGIE n'est pas opérationnel à ce stade de l'élaboration du PO FEDER-FSE. Il sera rempli dans le 1er semestre 2015.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	2 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: arrangements for publication and public availability of aggregated data.	Yes	Mise en place de l'outil SYNERGIE – système d'information de suivi et de gestion du PO, qui permettra un suivi qualitatif de chacune des opérations cofinancées, permettant ainsi l'agrégation des données pour les différents rapports annuels et revue de performance en 2019. Le site internet dédié aux fonds européens en Bourgogne pourra reprendre un ensemble de données agrégées.	
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	3 - An effective system of result indicators including: the selection of result indicators for each programme providing information on what motivates the selection of policy actions financed by the programme.	Yes	section 2 du PO	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	4 - An effective system of result indicators including: the establishment of targets for these indicators.	Yes	section 2 du PO	
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	5 - An effective system of result indicators including: the consistency of each indicator with the following requisites: robustness and statistical validation, clarity of normative interpretation, responsiveness to policy, timely collection of data.	Yes	Section 2 du PO	Les indicateurs ont été élaborés de manière à : • correspondre à ce qui sera objet de la mesure ; • ce qu'ils soient homogènes ; • être collectés rapidement et avec fiabilité ; • permettre une collecte au fur et à mesure de l'avancement annuel du PO FEDER-FSE
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake	6 - Procedures in place to ensure that all operations financed by the programme adopt an effective system of indicators.	Yes	un guide des indicateurs SYNERGIE manuel des procédures de la Région	Au-delà de la définition des indicateurs et de leurs valeurs dans les différentes sections idoines du PO, un guide des indicateurs permettra une unité dans l'appréhension et la compréhension des indicateurs, et dans leur collecte. Le détail du système d'information permettant de mesurer l'impact sera

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
impact evaluation.				finalisé lors de l'élaboration du plan d'évaluation du PO. L'évaluation ex ante a porté une analyse sur les indicateurs proposés, non seulement dans le cadre du rapport final, mais aussi tout au long de la rédaction du PO, en apportant des points de vigilance notamment sur la robustesse et validation statistique, la clarté de l'interprétation normative, et la collecte des données. Enfin, un manuel des procédures de la Région définira les modalités précises des circuits de gestion des dossiers fonds européens.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	1 - A national or regional smart specialisation strategy is in place that:	No	SRI-SI Bourgogne (adoption en octobre 2014) (projet tome 1 de la SRI-SI Bourgogne : http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12049)	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	2 - is based on a SWOT or similar analysis to concentrate resources on a limited set of research and innovation priorities;	No	SRI-SI Bourgogne (adoption en octobre 2014) (projet tome 1 de la SRI-SI Bourgogne : http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12049)	La SRI-SI contient une analyse AFOM sur les 5 domaines de spécialisation suivants : - DS1 : Qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation au service du bien-être des consommateurs (pages 50-60) - DS2 : Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées (pages 70-79) - DS3 : Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique (pages 90-98) - DS4 : Ecoconception- eco-construction- matériaux biosourcés (pages 107-119) - DS5 : Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport (pages 125-133)
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I	3 - outlines measures to stimulate private RTD investment;	No	SRI-SI Bourgogne (adoption en octobre 2014) (projet tome 1 de la SRI-SI Bourgogne : http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir)	La SRI-SI régionale a orienté son action vers la promotion de la recherche collaborative au travers notamment de l'action structurante des Pôles de compétitivité, clusters et structure de transfert de technologies et dans le soutien à l'investissement vers

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
systems.			=0&document_id=12049)	les PME (pages 35-38). Les orientations définies permettront d'accompagner l'entreprise innovante sur toute la chaîne de l'innovation.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	4 - contains a monitoring mechanism.	No	SRI-SI Bourgogne (adoption en octobre 2014) (projet tome 1 de la SRI-SI Bourgogne : http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12049)	La SRI-SI prévoit un système de gouvernance et de suivi de la S3 avec notamment la mise en place d'indicateurs (pages 135-137)
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	5 - A framework outlining available budgetary resources for research and innovation has been adopted.	No	CPER 2014-2020 (adoption en octobre 2014)	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - An indicative multi-annual plan for budgeting and prioritisation of investments linked to Union priorities, and, where appropriate, the European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI) has been adopted.	No	CPER 2014-2020 (adoption en octobre 2014)	
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	1 - A strategic policy framework for digital growth, for instance, within the national or regional smart specialisation strategy is in place that contains:	No	SRI-SI Bourgogne (adoption en octobre 2014) (projet tome 1 de la SRI-SI Bourgogne : http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12049) Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne – SCORAN (http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12305)	
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and	2 - budgeting and prioritisation of actions through a SWOT or similar analysis consistent with the Scoreboard	No	SRI-SI Bourgogne (adoption en	La SRI-SI participe à la croissance numérique au travers d'un appui direct et ciblé et un axe transversal à

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	of the Digital Agenda for Europe;		octobre 2014) Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne – SCORAN	l'innovation. (pages 40-41) Voir aussi la place du numérique dans les domaines de spécialisation retenus. La SCORAN Bourgogne – juin 2012, a pour objet d'élaborer les orientations stratégiques en matière d'aménagement numérique et d'aboutir à une vision partagée entre l'ensemble des acteurs sur l'ambition des territoires bourguignons au regard du déploiement du très haut débit. (atouts et faiblesses du territoire bourguignon listés, carte de la couverture en fibre optique : démonstration du besoin de renforcement en TIC et les possibilités d'équilibrer l'offre et la demande)
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	3 - an analysis of balancing support for demand and supply of ICT should have been conducted;	Yes	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne – SCORAN Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation - SRDEI http://www.region-	La SCORAN Bourgogne – juin 2012, a pour objet d'élaborer les orientations stratégiques en matière d'aménagement numérique et d'aboutir à une vision partagée entre l'ensemble des acteurs sur l'ambition des territoires bourguignons au regard du déploiement du très haut débit. (atouts et faiblesses du territoire bourguignon listés, carte de la couverture en fibre optique : démonstration du besoin de renforcement en TIC et les possibilités

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=10823 http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=9869	d'équilibrer l'offre et la demande). Le SRDEI inclut la définition d'un plan d'action régional pour le développement de l'économie numérique autour de 3 axes : sensibilisation des entreprises aux nouveaux usages, structuration de la filière autour de projets collaboratifs, et développement des services dématérialisés d'accompagnement des entreprises.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	4 - indicators to measure progress of interventions in areas such as digital literacy, e-inclusion, e-accessibility, and progress of e-health within the limits of Article 168 TFEU which are aligned, where appropriate, with existing relevant sectoral Union, national or regional strategies;	Yes	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne – SCORAN Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation - SRDEI	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	5 - assessment of needs to reinforce ICT capacity-building.	No	SRI-SI Bourgogne (adoption en octobre 2014) Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne – SCORAN Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation - SRDEI	
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	1 - A national or regional NGN Plan is in place that contains:	Yes	Au niveau national : Plan France Très haut débit http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/datar/201006-programme-national-thd.pdf Au niveau régional : SCORAN (stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne)	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			(http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12305) Schémas directeurs territorial d'aménagement numérique des départements (SDTAN)	
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	2 - a plan of infrastructure investments based on an economic analysis taking account of existing private and public infrastructures and planned investments;	Yes	SCORAN (stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne) (http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12305)	La SCORAN Bourgogne – juin 2012, a pour objet d'élaborer les orientations stratégiques en matière d'aménagement numérique et d'aboutir à une vision partagée entre l'ensemble des acteurs sur l'ambition des territoires bourguignons au regard du déploiement du très haut débit. Partie 2 (page 4) : état des lieux de l'existant Partie 5 (page 19 et suivantes) relative à un phage territorial cohérent
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in	3 - sustainable investment models that enhance competition and provide access to open, affordable, quality and future-proof infrastructure and services;	Yes	SCORAN (stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des	Partie 5 – point 5 (page 21 et 22) relatif aux budgets d'investissements Partie 6 (page 24 et suivantes) – point 2 sur la mise en place d'une maîtrise

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.			territoires de Bourgogne) (http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12305) schémar directeur territorial d'aménagement numérique des Départements	d'ouvrage des futurs réseaux au niveau territorial le plus pertinent, point 3 sur le schéma d'ingénierie Bourgogne, et point 4 sur le dispositif régional pour assurer la commercialisation des infrastructures relevant de l'initiative publique. Elaboration d'un schéma d'ingénierie précisant notamment la cartographie et l'architecture détaillée d'un réseau pour la Bourgogne afin de garantir une cohérence régionale et un coût minimal.
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	4 - measures to stimulate private investment.	Yes	SCORAN (stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de Bourgogne) (http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12305)	
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act	1 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time and cost involved in setting-up a business taking	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat. La création d'une entreprise est immédiate. Le créateur doit déposer

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
(SBA).	account of the targets of the SBA;			son dossier dans un Centre de formalités des entreprises (CFE), qui joue le rôle de guichet unique et est chargé de centraliser les pièces du dossier d'immatriculation et de les transmettre aux différents organismes concernés par la création de l'entreprise (URSSAF, Greffe du tribunal de commerce, INSEE, RSI, services fiscaux, ...). Dans le cas des auto-entrepreneurs la démarche se fait sur internet en quelques clics. Coûts d'immatriculation des entreprises en création pratiqués par un greffe en France: 83,69€ pour une société et de 62,19€ pour une personne physique. Le coût d'immatriculation d'une société semble correspondre au montant reporté dans le projet de fiche Small Business Act France 2013 (83€) transmis par la DG entreprise.
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	2 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time needed to get licenses and permits to take up and perform the specific activity of an enterprise taking account of the targets of the SBA;	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat. Les délais d'obtention sont inférieurs à trois mois. Seules les autorisations pour construire ou exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement qui sont les plus nuisantes dépassent ce délai.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	3 - The specific actions are: mechanism is in place to monitor the implementation of the measures of the SBA which have been put in place and assess the impact on SMEs.	Yes	http://www.dgcis.gouv.fr/files/files/directions_services/dgcis/consultation-publique/guide-pratique-consultation-entreprises.pdf	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat.
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	4 - The actions are: measures consistent with Article 13 of Directive 2006/32/EC of the European Parliament and of the Council on energy end-use efficiency and energy services to ensure the provision to final customers of individual meters in so far as it is technically possible, financially reasonable and proportionate in relation to the potential energy savings.	Yes	Accord de partenariat	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	1 - The actions are: measures to ensure minimum requirements are in place related to the energy performance of buildings consistent with Article 3, Article 4 and Article 5 of Directive 2010/31/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	Règlementation Thermique 2012 pour le neuf : Décret no 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments	
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	2 - The actions are: measures necessary to establish a system of certification of the energy performance of buildings consistent with Article 11 of Directive 2010/31/EU;	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/af_fichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000788395 modifié par http://www.legifrance.gouv.fr/af_fichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025509925&dateTexte=&categorieLien=id	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	3 - The actions are: measures to ensure strategic planning on energy efficiency, consistent with Article 3 of Directive 2012/27/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0458_EE.pdf	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy	1 - Transparent support schemes, priority in grid access or guaranteed access and priority in dispatching, as	Yes	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_p_lan_d_action_national_ENRvers	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat La priorité d'accès ou l'accès garanti

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
sources.	well as standard rules relating to the bearing and sharing of costs of technical adaptations which have been made public are in place consistent with Article 14(1), Article 16(2) and 16(3) of Directive 2009/28/EC of the European Parliament and of the Council.		ion_finale.pdf les références sont : - les articles L. 321-7, L. 342-1 et L. 343-1 du code de l'énergie (http://www.legifrance.gouv.fr/rechTexte.do) - le décret 2012-533 (http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do) La priorité de dispatching assurée par le gestionnaire => voir 3C	pas, en France, par l'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations ENR. Ce sont les articles L.314-1 et suivants du code de l'énergie qui décrivent le fonctionnement de l'OA. Les textes réglementaires pertinents qui en découlent sont le décret n°2001-410, le décret n°2000-1196 et l'ensemble des arrêtés tarifaires. Le caractère transparent est assuré par la publication d'un avis de la CRE en même temps que la publication des arrêtés tarifaires. Concernant le raccordement, la France a mis en oeuvre des schémas régionaux de raccordement des EnR qui(i) mutualisent entre les producteurs les coûts de raccordement et(ii) donne la priorité d'accès aux capacités créées par ces schémas pendant 10 ans aux productions EnR
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	2 - A Member State has adopted a national renewable energy action plan consistent with Article 4 of Directive 2009/28/EC.	Yes	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf	Cette conditionnalité est vérifiée au niveau de l'accord de partenariat. Le plan national a été remis à la Commission européenne en août 2010.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	1 - A national or regional strategic policy framework for lifelong learning is in place that contains measures:	Yes	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=8396 Des contractualisations d'application : Le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2013-2017 http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=12109 Plan pour les continuités professionnelles 2012-2015 http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=7714	Le CPRDF court sur une période 2011-2015. Un nouveau plan sera mis en œuvre sur 2015-2019

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	2 - to support the developing and linking services for LL, including their implementation and skills upgrading (i.e. validation, guidance, education and training) and providing for the involvement of, and partnership with relevant stakeholders ;	Yes	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=8396	Le CPRDF définit la programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle, d'information et d'orientation pour les jeunes et les adultes. Il définit aussi les priorités relatives à la validation des acquis de l'expérience. Il détermine enfin les objectifs communs aux différents acteurs sur le territoire, notamment en termes de filières de formation professionnelle initiale, continue ou sanitaire et sociale, sur la base des besoins en emplois et en compétences par bassin d'emploi... Le CPRDF liste l'ensemble des leviers à activer pour favoriser l'émergence d'une véritable possibilité de formation professionnelle tout au long de la vie pour les actifs bourguignons, gage de développement des ressources humaines, des entreprises et des territoires de la région. Il inscrit aussi la volonté de garantir une égalité d'accès à la formation et à la qualification, ce qui implique l'accès au préalable à l'information et à l'orientation.
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article	3 - for the provision of skills development for various target groups where these are identified as priorities in national or regional strategic policy	Yes	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations	Le CPRDF inscrit des mesures visant à proposer des dispositifs d'acquisition de compétence : apprentissage (orientation 3, fiche-action3.4, page

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
165 TFEU.	frameworks (for example young people in vocational training, adults, parents returning to the labour market, low skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in particular people with disabilities);		(CPRDF) http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=8396	49), formation des demandeurs d'emploi (orientation 3, fiche-action 3.5, page 52), jeunes sans qualification (orientation 3, fiche-action 3.3, page 48)
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	4 - to widen access to LL including through efforts to effectively implement transparency tools (for example the European Qualifications Framework, National Qualifications Framework, European Credit system for Vocational Education and Training, European Quality Assurance in Vocational Education and Training);	Yes	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=8396	L'orientation 2 du CPRDF a pour objet d'améliorer la qualité de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de la prescription. Le CPRDF permet de continuer à développer et à améliorer les organisations déjà mises en place (Accueil/Information/Orientation, acte professionnel de prescription de formation...) (page 23). Il vise également à mettre en place une véritable politique de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle avec le développement de la VAE (orientation 3 – fiche 3-12, page 63 et suivantes). Il est à noter que les dispositifs qualifiants prévus par le CPRDF respectent le cadre européen.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	5 - to improve the labour market relevance of education and training and to adapt it to the needs of identified target groups (for example young people in vocational training, adults, parents returning to the labour market, low-skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in particular people with disabilities).	Yes	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) http://www.region-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=8396	L'orientation 1 – fiche action 1-1 vise notamment le rapprochement étroit et coordonné entre le développement économique et la formation professionnelle (pages 31 à 35). L'orientation 3 (page 43 à 53) : certaines actions sont plus particulièrement dédiées à des groupes cibles – jeunes sans qualification, apprentissage, formation des demandeurs d'emploi, développement de la qualité de la prescription...

9.2 Description of actions to fulfil ex-ante conditionalities, responsible bodies and timetable

Table 25: Actions to fulfil applicable general ex-ante conditionalities

General ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
--------------------------------	------------------------	---------------------	-----------------	--------------------

Table 26: Actions to fulfil applicable thematic ex-ante conditionalities

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth	1 - A strategic policy framework for digital growth, for instance,	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan	31 oct. 2014	Région Bourgogne

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	within the national or regional smart specialisation strategy is in place that contains:	d'action, financements)		
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	2 - budgeting and prioritisation of actions through a SWOT or similar analysis consistent with the Scoreboard of the Digital Agenda for Europe;	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan d'action, financements)	31 oct. 2014	Région Bourgogne
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	5 - assessment of needs to reinforce ICT capacity-building.	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan d'action, financements)	31 oct. 2014	Région Bourgogne
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation	1 - A national or regional smart specialisation strategy is in	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan d'action, financements)	31 oct. 2014	Région Bourgogne

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	place that:			
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	2 - is based on a SWOT or similar analysis to concentrate resources on a limited set of research and innovation priorities;	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan d'action, financements)	31 oct. 2014	Région Bourgogne
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	3 - outlines measures to stimulate private RTD investment;	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan d'action, financements)	31 oct. 2014	Région Bourgogne
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with	4 - contains a monitoring mechanism.	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan d'action, financements)	31 oct. 2014	Région Bourgogne

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
the features of well performing national or regional R&I systems.				
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	5 - A framework outlining available budgetary resources for research and innovation has been adopted.	Approbation du CPER 2014/2020	31 oct. 2014	Région Bourgogne et Etat (Préfet de région Bourgogne)
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - An indicative multi-annual plan for budgeting and prioritisation of investments linked to Union priorities, and, where appropriate, the European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI) has been adopted.	Approbation de la SRI-SI Bourgogne (indicateurs, plan d'action, financements)	31 oct. 2014	Région Bourgogne

10. REDUCTION OF ADMINISTRATIVE BURDEN FOR BENEFICIARIES

Summary of the assessment of the administrative burden for beneficiaries and, where necessary, the actions planned accompanied by an indicative timeframe to reduce administrative burden.

La simplification de la mise en œuvre des programmes européens constitue un enjeu, important, tant pour les bénéficiaires des fonds européens que pour l'Autorité de gestion.

En effet, la programmation 2007-2013 a connu un alourdissement des procédures d'instruction et de gestion des dossiers entraînant un désintérêt de certains porteurs de projets à solliciter les fonds compte tenu de la complexité des dossiers. Cette responsabilité est partagée entre l'ensemble des acteurs de la chaîne au niveau européen, national ou régional.

A titre d'exemples, les principales difficultés auxquelles ont dû faire face les bénéficiaires et les autorités de gestion sont les suivantes :

- un changement des règles, différentes selon les fonds mobilisés (FEDER, FSE, FEADER), créant une certaine instabilité pour les bénéficiaires ;
- une appropriation et une application complexe et changeante des règles en matière d'aide d'Etat, en matière des projets générateurs de recette (article 55) ;
- une vérification de la conformité des marchés publics qui interroge sur les relations entre les collectivités locales ;
- des contrôles nombreux et souvent mal perçus au regard des montants engagés et des conclusions évolutives.

Dans un souci d'améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Union européenne, la Commission européenne, l'Etat-membre et l'Autorité de gestion doivent s'engager dans une démarche commune de simplification de la mise en œuvre des programmes européens.

Le cadre législatif européen témoigne déjà de ce souci de simplification, en proposant un certain nombre d'avancées qu'il convient d'exploiter.

La simplification de la mise en œuvre du Programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020 s'appuiera sur les principes suivants :

- un accompagnement renforcé et individualisé à chaque porteur de projet, en amont et en aval du dépôt du dossier, afin de sensibiliser et d'anticiper les difficultés relatives au montage administratif, juridique et financier du dossier. Le bénéficiaire doit être en mesure de connaître l'ensemble des règles pour préparer au mieux le suivi et le paiement de l'opération. Aussi, la Région – Autorité de gestion, s'est organisée en créant le Service FEDER-FSE spécialement dédié au Programme. Cet accompagnement permettra aussi de travailler avec les bénéficiaires sur des assiettes éligibles les plus simples possibles, et de tendre à diminuer le nombre de cofinanceurs sur les projets afin d'alléger le nombre de

procédures administratives pour les bénéficiaires et de rationaliser le nombre total de cofinancements par projet.

- la mise en place de réunions d'information, voire des formations spécifiques, seront organisées à destination des bénéficiaires afin de leur expliquer les procédures et règles des fonds européens. Ces réunions seront territorialisées, permettant ainsi une meilleure participation des porteurs de projets.
- l'utilisation de la dématérialisation des dossiers de demande, de leur gestion et suivi des projets lors de leur réalisation, et le renforcement des échanges par voie électronique avec les bénéficiaires dans les meilleurs délais ;
- la réalisation d'un guide du porteur de projet, précis, simplifié et opérationnel ;
- la définition possible de montants planchers de subvention pour optimiser l'utilisation des fonds ;
- l'utilisation des dispositions réglementaires visant elles-mêmes à simplifier les procédures telles que le régime de forfaitisation des coûts indirects et du régime de coûts standards unitaires, les taux forfaitaires pour les opérations générant des recettes nettes...
- le recours aux instruments d'ingénierie financière, lorsque les thématiques et les secteurs s'y prêtent, qui ont l'avantage de simplifier les démarches pour les bénéficiaires ultimes ;
- au niveau national, un allègement des contrôles, en application du principe de proportionnalité, et la définition claire du périmètre de chacun des contrôles exercés par des autorités différentes pour éviter les doublons de contrôle ;
- au niveau national, l'édiction d'un cadre juridique clair et commun aux différents fonds, reposant sur des règles opérationnelles (exemple : éligibilité des dépenses, barèmes standards nationaux pour les coûts unitaire...)

11. HORIZONTAL PRINCIPLES

11.1 Sustainable development

Description of specific actions to take into account environmental protection requirements, resource efficiency, climate change mitigation and adaptation, disaster resilience and risk prevention and management, in the selection of operations.

Conformément à l'article 8 du Règlement général, le développement durable est un axe transversal de la prochaine programmation des fonds européens pour la période 2014-2020.

L'objectif du développement durable consiste à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ainsi, le Programme opérationnel Bourgogne FEDER/FSE 2014-2020 s'inscrit dans les orientations et les finalités du développement durable telles qu'elles sont visées à l'article 69 paragraphe 7a) du Règlement (UE) portant dispositions communes aux fonds européens.

Le développement durable est pris en compte dans le Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Région Bourgogne de la manière suivante :

- les axes 3 et 4 sont particulièrement orientés vers une utilisation rationnelle et durable des ressources. Les crédits européens soutiendront la production d'énergies renouvelables, la diminution des émissions de GES, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, la réduction des émissions de CO2 liées au transport, la préservation de la trame verte et bleue, les aménagements urbains durables.
- des critères d'éco-conditionnalité et de performance seront utilisés dans le processus de sélection des opérations. Il s'agit de reconduire le dispositif mis en place sur la période 2007-2013 qui sera adapté en fonction de l'évolution de la réglementation durant la période 2014-2020.

Deux types de critères s'appliqueront :

- Les critères d'éco-conditionnalité : les projets devront remplir ces critères pour être éligibles au PO FEDER. Ils s'appliqueront aux projets d'investissement soutenus par les crédits européens sur la période 2014-2020 quelque soient la destination de l'investissement et l'action du programme. Ces critères seront différents selon le type d'investissement.
- Les critères de performance : ils seront pris en compte dans la sélection des projets et permettront d'évaluer l'impact environnemental des projets soutenus.

L'application de ces critères fera l'objet d'un vademecum à destination des porteurs de projet pour les sensibiliser à leur prise en compte dans le montage de leur projet.

A titre d'exemples :

- pour tous les projets de production d'ENR, les conditions d'éligibilité seront les suivantes : priorité aux projets impliquant les acteurs locaux et priorité aux projets limitant les impacts environnementaux et les conflits d'usage.
- s'agissant de l'action « expérimenter de nouvelles solutions techniques », sélection des projets selon leur capacité à expérimenter des solutions techniques innovantes moins consommatrices en ressources énergétiques non renouvelables
- pour ce qui concerne l'action « accompagner les projets de rénovation énergétique » : les projets retenus pour le logement social et le patrimoine de l'Université seront conditionnés par l'atteinte d'un haut niveau de performance énergétique
- s'agissant de la logistique urbaine, pour être éligible un projet devra se baser sur un diagnostic fin du transport de marchandises sur les zones concernées afin de parvenir à une logistique plus durable
- concernant les pépinières d'entreprises les critères déterminant la mobilisation du FEDER porteront notamment sur la prise en compte de normes environnementales (normes BBC pour les locaux tertiaires et normes THPE pour les locaux d'activités)

11.2 Equal opportunities and non-discrimination

Description of specific actions to promote equal opportunities and prevent discrimination based on sex, racial or ethnic origin, religion or belief, disability, age or sexual orientation during the preparation, design and implementation of the operational programme and in particular in relation to access to funding, taking account of the needs of the various target groups at risk of such discrimination and in particular the requirements for ensuring accessibility for persons with disabilities.

Conformément à l'article 8 du règlement général, et afin de rendre effective la promotion de l'égalité des chances pour tous et le principe de non-discrimination, il a été décidé, au sein du Programme opérationnel FEDER/FSE de la Région Bourgogne, de traiter cette priorité de manière transversale.

Certains investissements prioritaires seront mobilisés pour permettre un traitement équitable de la population notamment pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux services publics. Ainsi, l'objectif thématique 2 sera mobilisé afin d'atteindre 70 % de la population bourguignonne couverte en très haut débit à l'horizon 2020 et 100 % en 2025, réduisant de fait la fracture numérique et résorbant ainsi les dernières zones blanches. L'accès au très haut débit permettra le développement de services numériques de qualité destinés notamment à réduire les déplacements, en permettant aux Bourguignons d'avoir accès, depuis leur domicile ou des points locaux de services numériques, à des prestations dématérialisées telles que l'e-administration, l'e-éducation ou la télémedecine.

Parce qu'il sera majoritairement mobilisé pour soutenir les opérations de rénovation thermique des logements sociaux, l'OT 4 permettra de toucher une population fragile et

vulnérable pour qui les économies d'énergie représenteront également une économie financière. Cette hausse du pouvoir d'achat couplée à une augmentation de la qualité de vie des habitants du parc HLM permettra de garantir la mise en place d'une politique inclusive.

Parce qu'il permettra de soutenir des actions en faveur des jeunes, des seniors et des moins qualifiés, la totalité du FSE du Programme opérationnel (OT 10) participera à cet objectif d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. En effet, en rapprochant de la formation et de l'accès à la qualification ceux qui en sont le plus éloignés, notamment les jeunes NEET[1] et les plus bas niveaux de formation, le FSE permettra de donner une chance à chacun d'accéder à l'emploi et à une place au sein de la société.

Une attention particulière sera portée à la totalité de l'axe 5 consacré au FSE pour lequel les actions choisies devront pouvoir concerner les publics rencontrant le plus de difficultés pour accéder à la formation tout au long de la vie (personnes souffrant d'illettrisme, personnes détenues, personnes sous-main de justice, les personnes handicapées et les seniors), la situation des femmes étant traitée dans le cadre de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes.

[1] NEET : Not in Education, Employment or Training

11.3 Equality between men and women

Description of contribution of the operational programme to the promotion of equality between men and women and, where appropriate, the arrangements to ensure the integration of the gender perspective at operational programme and operation level.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondateurs de l'Union Européenne. Ce principe constitue la 3ème priorité transversale de la future programmation des fonds structurels européens et est inscrit dans la stratégie européenne « UE 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive. En effet un des objectifs de la stratégie Europe 2020 préconise d'atteindre un taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans de 75 % à l'horizon 2020 dont 70% chez les femmes.

A cet effet cet objectif chiffré sous-tend l'encouragement et l'accompagnement des partenaires sociaux et des entreprises dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes d'une part et d'autre part de favoriser l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle. A cet effet, l'emploi des femmes, notamment peu ou pas qualifiées constitue un défi majeur pour la compétitivité de la France et de notre région.

En Bourgogne, l'égalité entre les femmes et les hommes est depuis de nombreuses années une préoccupation qui s'est vue formaliser par la signature en décembre 2007 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Une Vice-Présidente déléguée à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes a d'ailleurs été nommée au sein de l'exécutif du Conseil Régional de Bourgogne.

Dans le cadre du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, la problématique de la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes sera notamment soutenue à travers l'axe 5 consacré à la formation tout au long de la vie qui fait appel à l'OT 10 ainsi qu'à travers le dispositif régional d'orientation soutenu au titre de l'OS 5-3.

En outre, la prise en compte de ce principe se fera aussi à travers le développement de la culture entrepreneuriale chez les femmes ainsi que le soutien à la création/reprise d'entreprise (OT3) par des femmes.

Pour sensibiliser les porteurs de projet à cette problématique, une plaquette leur sera adressée.

Les indicateurs du FSE seront ventilés par sexe de même que les indicateurs du FEDER dès lors que cela sera pertinent. Une fois par an, lors du comité de suivi, un bilan de la prise en compte de cette priorité transversale sera établi.

L'Autorité de gestion associera au suivi et à l'évaluation du Programme opérationnelles structures œuvrant en faveur de la promotion de l'égalité hommes-femmes compte tenu de leur expertise dans ce domaine.

12. SEPARATE ELEMENTS

12.1 Major projects to be implemented during programming period

Table 27: List of major projects

Project	Planned notification/submission date (year, quarter)	Planned start of implementation (year, quarter)	Planned completion date (year, quarter)	Priority Axes / Investment Priorities
---------	--	---	---	---------------------------------------

12.2 Performance framework of operational programme

Table 28: Performance framework by fund and category of region (summary table)

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Milestone for 2018			Final target (2023)		
					M	W	T	M	W	T
1 - pour une croissance intelligente	ERDF	More developed	Research, Innovation: Number of new researchers in supported entities	3233172			27			82,00
1 - pour une croissance intelligente	ERDF	More developed	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844			48355319			186 000 000,00
2 - Pour une société numérique	ERDF	More developed	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844			30673772			118 000 000,00
2 - Pour une société numérique	ERDF	More developed	Nombre de prises optiques du RIP délivrant un accès à large bande d'au moins 30Mbps	NB3463844			60000			145 000,00

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Milestone for 2018			Final target (2023)		
					M	W	T	M	W	T
3 - pour une croissance durable	ERDF	More developed	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	3233174			1000			3 500,00
3 - pour une croissance durable	ERDF	More developed	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844			28079185			108 000 000,00
4 - pour un développement urbain durable	ERDF	More developed	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	3233174			1000			2 800,00
4 - pour un développement urbain durable	ERDF	More developed	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844			21188341			81 500 000,00
5 - pour la formation tout au long de la vie	ESF	More developed	unemployed, including long-term unemployed	3233194			4321			9 000,00
5 - pour la formation tout au long de la vie	ESF	More developed	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€3463844			20932002			80 556 521,00

12.3 Relevant partners involved in preparation of programme

Institutions européennes

Député européen

Commission européenne

Etat

Préfecture de Côte d'Or

Préfecture de la Nièvre

Préfecture de l'Yonne

Préfecture de la Saône-et-Loire

DIRECCTE - directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne

Direction interrégionale des services pénitentiaires

DRAAF - Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne

DRAC - Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne

DRDFE - Déléguée régionale aux droits des femmes de Bourgogne

DREAL - Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne

DRFIP - Directeur régional des finances publiques de Bourgogne

DRPJJ - Directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse

Délégués du Préfet pour la politique de la ville

DRRT - Déléguée régionale à la recherche et à la technologie

Collectivités territoriales et territoires

Conseil Général de la Côte d'Or

Conseil Général de la Nièvre

Conseil Général de la Saône-et-Loire

Conseil Général de l'Yonne

Communauté d'agglomération Beaune Côte-et-Sud

Communauté d'agglomération Chalon - Val de Bourgogne

Communauté d'agglomération de Dijon

Communauté d'agglomération de Nevers

Communauté d'agglomération du Mâconnais Val-de-Saône

Communauté de communes de l'Auxerrois

Communauté de communes du Sénonais

Communauté urbaine Creusot Montceau

Ville d'Autun

Ville d'Auxerre

Ville d'Avallon

Ville de Beaune

Ville de Chalon-sur-Saône

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Not validated

Ville de Dijon

Ville de Joigny

Ville de Louhans

Ville de Mâcon

Ville de Migennes

Ville de Montceau-les Mines

Ville de Nevers

Ville de Paray-le-Monial

Ville de Sens

Ville du Creusot

Parc naturel régional du Morvan

Pays Autunois Morvan

Pays Auxois Morvan Côte d'Orien

Pays Avallonnais

Pays Beaunois

Pays Bourgogne Nivernaise

Pays Bresse Bourguignonne

Pays Chalonnais

Pays Charolais Brionnais

Pays Chatillonnais

Pays Never Sud Nivernais

Pays Nivernais Morvan

Pays Plaine de Saône Vingeanne

Pays Puisaye Forterre

Pays Seine et Tilles en Bourgogne

Pays Sud Bourgogne Clunisois Maconnais Tournugeois

Pays Tonnerrois

Association départementale des maires de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne

Association départementale des maires ruraux de la Côte d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne

Carrefour des pays lorrains

Comité régional de la randonnée pédestre

Union nationale des associations de tourisme de Bourgogne

Union sociale pour l'habitat de Bourgogne

VNF – Bourgogne

AFIP Bourgogne et Franche-Comté

GCS e-santé Bourgogne

GIP e-bourgogne

Groupe monde rural

Haras national de Cluny

Union amicale des maires de la Nièvre

Agence de services et de paiements

Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air

Agence régionale de santé

CESER de Bourgogne

Comité régional du Tourisme

CRPF de Bourgogne

Délégation régionale des experts forestiers

Départements et Régions Cyclables

Association Mobilité en Bourgogne

Partenaires sociaux

Agence régionale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ACSE – DR Bourgogne

UR Bourgogne CFE-CGC

UR CFTC de BOURGOGNE

Union régionale des chantiers d'insertion

Union régionale des entreprises d'insertion de Bourgogne

Union régionale des foyers ruraux Bourgogne

Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Union régionale des Maisons de l'Emploi et de la Formation et des Plans locaux d'insertion par l'économie de Bourgogne

UFC-Que Choisir de Côte d'Or

Trajectoires Ressources

Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Bourgogne

PLIE Auxerrois-Midy

PLIE de la Communauté Le Creusot - Montceau

PLIE de l'Agglomération dijonnaise

PLIE de l'Agglomération Chalonnaise

PLIE de l'Agglomération de Nevers

PLIE de l'Autunois Morvan

PLIE du Clunisois - Mâconnais - Tournugeois

PLIE du Sénonais

Pôle emploi Bourgogne

Fédération régionale des maisons familiales rurales de Bourgogne

Fédérations départementales des foyers ruraux de la Côte d'Or

Fédérations départementales des foyers ruraux de la Saône-et-Loire

Fédérations départementales des foyers ruraux de l'Yonne

Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) Bourgogne

ADMR 21

Association régionale des missions locales et des PAIO

Association régionale MSA

Association Villes Emploi

ASSOR - Association régionale des missions locales

Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations de Bourgogne

AGEFIPH Bourgogne

Croix rouge

Association ENVIES

Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes

Conférence permanente des coordinations associatives de Bourgogne

Recherche-développement-Innovation

Université de Bourgogne

Rectorat de Dijon

Association PREMICE, Ub-filiale

Pôles de compétitivité : Pôle nucléaire bourguignon, VITAGORA

Pôle de performance de Nevers Magny Cours

Bourgogne Innovation

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche : AGRSUP Dijon, CNRS, ESC de Dijon, INRA de Dijon, Arts et Métiers Paris Tech, INSERM - Grand Est, CEA, Institut technologique FCBA

PRES Bourgogne/Franche-Comté

Environnement

Syndicat d'étude et d'aménagement de la Saône et du Doubs

Syndicat des irrigants

Société naturelles d'Autun

Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne

Section forestière CDFBC

GIP du futur parc Bourgogne Champagne

Office national des forêts

Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Ligue de protection des oiseaux de l'Yonne

Forestiers privés de Bourgogne

Fédération régionale des pêcheurs

Fédération régionale des chasseurs

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Autun Morvan Ecologie

Établissement public Loire

Agence de l'eau : Loire-Bretagne, Rhône- Méditerranée-Corse, Seine-Normandie

Association Gardes Environnement Nature Territoire Bourguignon

Acteurs économiques

Chambre de commerce et d'industrie de Bourgogne

Chambre des métiers et de l'artisanat de la région de Bourgogne

Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Cluster éolien Wind 4 Future

Cluster Traçabilité Bourgogne

CFDT

CGT BOURGOGNE

BPI-OSEO Bourgogne

MEDEF BOURGOGNE

Banque de France

Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne

Bourgogne Développement

Association pour le Droit à l'Initiative Economique Bourgogne

Agence NTIC Bourgogne

AgroComposite Entreprises

Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes

Association Régionale des Industries Alimentaires de Bourgogne

Association régionale des maires des communes forestières

Caisse des dépôts et consignations

Confédération de l'artisanat des petites entreprises du bâtiment de Bourgogne

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne

Centre d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne

Union des entreprises du bois de Bourgogne

Union professionnelle artisanale régionale de Bourgogne

Jeunes agriculteurs Bourgogne

Interbev Bourgogne

Fédération des services de remplacement Bourgogne

Fédération régionale Coopérative Agricole de Bourgogne

Fédération régionale des CUMA de Bourgogne

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Bourgogne

Confédération des groupements des agrobiologistes de Bourgogne

Confédération paysanne

Conseil du cheval de Bourgogne

Coordination rurale de Bourgogne

Centre régional interprofessionnel de l'économie laitière de Bourgogne

Centre d'études et de ressources sur la diversification

Comité de liaison ADASEA

Comité régional des céréales

Association interprofessionnelle filière porcine de Bourgogne

Formation professionnelle

Association pour la formation professionnelle des adultes

Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation professionnelle et l'emploi en Bourgogne

Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne

CREAP Bourgogne - Franche-Comté - Lorraine - Champagne-Ardenne

EPLEFPA duMorvan

Eduter -CNERTA

Documents

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
glossaire	Programme annexes	19 mars 2014			glossaire		
Données Bourgogne - stratégie UE2020	Programme annexes	7 avr. 2014			Données Bourgogne		
La production d'énergies renouvelables en Bourgogne - 2009	Programme annexes	7 avr. 2014			la production d'énergie renouvelable en Bourgogne (2009)		
Zonage des aides urbaines en Bourgogne - 2010	Programme annexes	7 avr. 2014			Zonage des aides urbaines en Bourgogne - 2010		
Cartographie des zones ADSL en Bourgogne - 2010	Programme annexes	7 avr. 2014			Cartographie des zones ADSL en Bourgogne - 2010		
Evaluation stratégique environnementale PO FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020	Draft report of the ex-ante evaluation	10 avr. 2014			Evaluation stratégiueu environnementale PO FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020		
Evaluation ex ante du PO FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020	Draft report of the ex-ante evaluation	10 avr. 2014			Evaluation ex anté - PO FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020		